



KONRAD  
ADENAUER  
STIFTUNG

## ETUDE DE LA MIGRATION AU BURKINA FASO

Rapport final

Avril 2023

nazan consulting

*Cabinet d'Assistance conseil//Formations/ Etudes/ Conception de projets/-Intérim*

O4 BP : 8026 Ouagadougou 04 \*Tél : 50 37 12 23/70 87 23 44/76 74 17 76 \*Email :  
kadeouaa@gmail.com \*IFU : 00037554K \* RC : BFOUA 2012 B 781

Site web: <https://nazan-groupe.com>

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
1.1. Contexte et justification.....	9
1.2. But et objectifs de l'étude.....	10
1.3. Livrables attendus.....	10
1.4. Conditions de l'étude.....	10
<b>2. CLARIFICATION DES CONCEPTS .....</b>	<b>10</b>
<b>3. APPROCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>13</b>
3.1. Champ de l'étude.....	13
3.2. Echantillon de l'étude.....	13
3.3. Collecte des données quantitatives et qualitatives .....	14
3.4. Résultats de la collecte des données quantitatives et qualitatives .....	15
3.5. Traitement et analyse des données collectées.....	16
<b>4. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE .....</b>	<b>16</b>
4.1. Historique de la migration au Burkina Faso.....	16
4.2. Gouvernance migratoire au Burkina Faso.....	18
4.2.1. LE CADRE ADMINISTRATIF.....	19
4.2.2. LE CADRE POLITIQUE .....	20
4.2.3. LE CADRE JURIDIQUE .....	22
4.3. Analyse SWOT de la migration au Burkina Faso .....	24
4.4. Analyse des mouvements mixtes au BF (migrations et réfugiés) .....	26
4.4.1. LES REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE.....	27
4.4.2. LES MIGRATIONS INTERNATIONALES .....	27
4.4.3. ANALYSE DE LA MIGRATIONS INTERNE AU SAHEL .....	39
4.5. Défis sécuritaires en lien avec la migration.....	50
4.5.1. MIGRATIONS ET ORPAILLAGE .....	50
4.5.2. MIGRATIONS ET TRAFIC DES ETRES HUMAINS.....	51
4.5.3. MIGRATIONS ET ROLE DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS).....	53
4.6. Définition de lignes d'actions pour une migration favorable au développement durable.....	54
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>61</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CONAREF</b>	: Commission nationale pour les réfugiés
<b>CONASUR</b>	: Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>ENP</b>	: Etude Nationale Prospective
<b>FDS</b>	: Forces de Défense et de Sécurité
<b>KAS</b>	: Konrad Adenauer Stiftung
<b>OCHA</b>	: Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
<b>ODK</b>	: Open Data Kit
<b>OIM</b>	: Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OSC</b>	: Organisations de la Société Civile
<b>PCD</b>	: Plan Communal de Développement
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PRD</b>	: Plan Régional de Développement
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SNMig</b>	: Stratégie Nationale de la Migration
<b>SPSS</b>	: Statistical Package for the Social Sciences
<b>INSD</b>	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>PADEL</b>	: Programme d'Appui au Développement des Economies Locales
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement Economiques
<b>AJUDO</b>	: Association des Jeunes Unis pour le Développement de l'Oudalan
<b>MBDHP</b>	: Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>UNIGED</b>	: Unité de la Jeunesse et le Développement en Afrique
<b>AOF</b>	: Afrique Occidentale Française
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>CGCT</b>	: Code Général des Collectivités Territoriales
<b>DUDH</b>	: Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
<b>PIDCP</b>	: Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
<b>PIDESC</b>	: Pacte international relatif aux Droits Economiques et Sociaux et Culturels
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail
<b>OUA</b>	: Organisation de l'Unité Africaine
<b>CEAO</b>	: Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
<b>SP/CSBE</b>	: Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>PUS</b>	: Programme d'Urgence pour le SAHEL
<b>HCR</b>	: High Commissioner for Refugees
<b>UNHCR</b>	: United Nations High Commissioner for Refugees
<b>ICG</b>	: International Crisis Group
<b>GSIM</b>	: Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans
<b>CCS</b>	: Coordination Communale de Sécurité
<b>CESA</b>	: Centre d'Etudes Stratégique de l'Afrique
<b>ONU</b>	: Organisation des Nations Unies

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Echantillon des migrants et sa répartition suivant les régions d'accueil.....	13
Tableau 2 : Echantillon des familles de migrants restées au sahel et sa répartition.....	13
Tableau 3 : Echantillon de la population hôte et sa répartition .....	14
Tableau 4 : Répartition des migrants enquêtés par région, par zone et par sexe .....	15
Tableau 5 : Répartition des familles des migrants enquêtées par province et par sexe.....	15
Tableau 6 : Répartition de la population hôte enquêtée par région, zones et par sexe.....	15
Tableau 7 : Analyse SWOT de la migration au Burkina Faso.....	25
Tableau 8 : Impact de la migration sur les localités de départ et d'accueil .....	48
Tableau 9 : Description des groupes vulnérables, cibles du trafic humain .....	52
Tableau 10 : Proposition de lignes d'actions .....	54
Tableau 11 : Solutions spécifiques aux difficultés vécues par les groupes vulnérables .....	58

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Routes migratoires vers la méditerranée .....	36
Illustration 2 : Routes de la méditerranée à partir du BF via le Niger .....	37
Illustration 3: Routes de la méditerranée à partir du BF via le Mali .....	37
Illustration 4 : Verbatims recueillis sur le sort des autres membres de la famille des migrants .....	44

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des immigrants internationaux durée-de-vie .....	28
Graphique 2 : Emigrés internationaux récents par continent et par sexe.....	29
Graphique 3 : Répartition des émigrés du Sahel selon la destination.....	30
Graphique 4 : Raisons de l'émigration des Burkinabè du Sahel .....	31
Graphique 5 : Répartition des émigrés du Sahel suivant les communes et provinces de départ.....	32
Graphique 6 : Répartition des émigrés du Sahel selon l'ethnie et le sexe .....	33
Graphique 7 : Répartition des émigrés selon la situation matrimoniale et le niveau d'instruction .....	33
Graphique 8 : Répartition des émigrés du Sahel selon les classes d'âge et le sexe .....	34
Graphique 9 : Activités exercées dans les pays d'accueil et d'origine .....	34
Graphique 10 : Réalisations des émigrés du Sahel.....	35
Graphique 11 : Profil des migrants selon le sexe et l'ethnie.....	40
Graphique 12 : Profil des migrants suivant les classes d'âge .....	40
Graphique 13 : Profil des migrants selon le statut matrimonial et le niveau d'instruction.....	41
Graphique 14 : Profil des migrants selon les communes et provinces d'origine .....	41
Graphique 15 : Proportions des migrants suivant les facteurs de poussée.....	42
Graphique 16 : Proportions des migrants suivant les facteurs d'attraction.....	43
Graphique 17 : Situation des migrants du sahel à l'entame du mouvement .....	43
Graphique 18 : Proportions des migrants selon les difficultés des déplacements.....	45
Graphique 19 : Niveau d'accès aux services sociaux de base .....	45
Graphique 20 : Sources d'information et difficultés de contact avec la famille.....	46
Graphique 21 : Activités exercées dans les zones d'accueil/ Activités exercées avant migration.....	47
Graphique 22 : Comparaison entre les activités exercées avant et suite à la migration .....	47
Graphique 23 : Propos de la population d'accueil au sujet des migrants.....	48
Graphique 24 : Réalisations concrètes selon les migrants.....	49
Graphique 25 : Réalisations concrètes des migrants dans la localité d'accueil .....	50

## RESUME EXECUTIF

Le Burkina Faso et le Niger sont en proie à l'extrémisme violent de groupes religieux terroristes. Si la tendance se maintient, cette situation, qui porte déjà atteinte au développement de ces pays, pourrait également engendrer une instabilité plus grande, surtout avec l'intensification du phénomène de la migration qui en résulte. La fondation Konrad Adenauer, consciente de la complexité de ces sujets, a entrepris la présente étude sur la migration au Burkina Faso dans le contexte de l'insécurité, afin de mieux en cerner les tenants et les aboutissants et envisager des lignes d'actions qui mettent en exergue les responsabilités des Etats. Le présent résumé fait une synthèse de l'approche méthodologique de l'étude, les difficultés rencontrées, et celles des informations et conclusions issues des analyses.

Une approche analytique mixte a été adoptée dans cette étude : une analyse descriptive qui a permis de mettre en exergue le phénomène migratoire en cause et une analyse diagnostique qui a permis de comprendre les facteurs de poussée et d'attraction qui nourrissent la dynamique migratoire et ses spécificités au niveau du Sahel. Ces analyses ont été menées sur la base des données secondaires et primaires, collectées à partir de recherches documentaires, d'entrevues avec les personnes ressources au niveau local (OSC et collectivités) et d'administration de questionnaires à **710 individus** dont **279 migrants** (identifiés dans les villes de Ouahigouya, de Kaya et dans les sites de déplacés et d'orpaillage), **151 parents de migrants internes et d'émigrés** (dans les provinces du sahel que sont Soum, Oudalan, Yagha, Séno et communes accessibles) et **290 habitants des zones d'accueil** (Villes de Ouahigouya et Kaya, localités et villages environnants des sites de déplacés et d'orpaillage).

La collecte des données a été effectuée avec un certain nombre de difficultés que sont l'insécurité, le refus de répondre aux questions au regard du contexte, des exigences d'autorisation de collecte surtout au niveau des collectivités et des FDS et la fermeture récente des sites d'orpaillage sur ordre des autorités. En dépit de ces difficultés le consultant s'est adapté et est parvenu à obtenir les informations indispensables à la bonne conduite de son mandat. La triangulation des sources d'information et des données collectées ont permis de dégager les conclusions suivantes :

**Le contexte historique de la migration au Burkina Faso** : la migration au BF a ses racines enfouies dans la période coloniale, précisément aux temps de la conquête et de la pacification et au temps de l'adoption de la loi sur la mise en valeur des colonies. Les jeunes étaient contraints de fuir vers les contrées inaccessibles et vers le Ghana, s'ils n'ont pas été emmenés dans les chantiers coloniaux. L'adoption de politiques migratoires favorables par la Côte d'Ivoire a également intensifié l'émigration des Burkinabè dans ce pays où ils sont employés dans les plantations de café et de cacao. Le troisième temps de la migration au Burkina est caractérisé par l'instabilité et les crises politiques des pays voisins (retour des burkinabè et émigration des nationalités voisines vers le Burkina), la sécheresse et la crise alimentaire à répétition dans la zone du Sahel et d'autres zones, le boom minier et plus récemment par le terrorisme et l'extrémisme violent. La situation actuelle de la migration est donc un héritage de transformations successives au fil des événements et des mutations de l'environnement national, régional et international.

**La gouvernance migratoire au Burkina Faso** : le Burkina Faso dispose d'un cadre administratif (composé du Ministère en charge de l'Administration du Territoire, du Ministère en charge de la Sécurité, du Ministère en charge des Affaires Etrangères et des Burkinabè de l'Extérieur, du Ministère en charge de la Défense, du Ministère en charge de l'Economie et des Finances, du Ministère en charge de la

Justice et des Droits Humains, du Ministère en charge de la Femme, de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale, du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale), d'un cadre politique avec les référentiels interétatiques (La Position commune Africaine sur la migration et le développement et l'Approche commune de la CEDEAO) et nationaux (ENP Burkina 2025, le PNDES, la PNP, la SNMlg, les PRD et PCD) et d'un cadre juridique (textes multilatéraux, bilatéraux et l'ordonnancement juridique national), qui régissent le phénomène de la migration. La stratégie nationale de la migration qui arrive à échéance en 2025 connaît une faible opérationnalisation et une faible efficacité en raison des difficultés de coordination et de mobilisation des ressources, surtout au niveau local.

**Forces et Faiblesses de la migration au BF** : les forces de la migration au Burkina tiennent à l'existence de référentiels tels que la Stratégie Nationale de la Migration (SNMig), de l'engagement politique et de la contribution des OSC à asseoir une migration au service du développement durable. Cependant, on relève un grand nombre de points de faiblesses qu'il va falloir traiter. Ce sont : la faible opérationnalisation de la stratégie, la faible efficacité de la coordination des actions, la méconnaissance des textes consacrant la protection des droits des migrants et réfugiés, l'insuffisance des ressources financières, l'absence de structures d'accompagnement privées, etc.

**Opportunités et menaces** : le contexte national, régional et international n'est pas propice au développement d'une migration sûre, ordonnées et profitable. En effet, l'environnement élargi, présente plus de menaces et de risques que d'opportunités. Les considérations géopolitiques, la crise de la mondialisation, la convergence des maux (terrorisme dans le Liptako Gourma, dans les pays du Bassin du Lac Tchad et criminalité dans les pays du Golfe de Guinée), l'impact du COVID et de la guerre en Ukraine, les crises sociopolitiques et le recul de la démocratie en Afrique, les bouleversements climatiques, les crises alimentaires, l'instabilité institutionnelle au Burkina, prédominent sur les opportunités qu'offre la migration telles que les transferts de fonds, les transferts de technologies, le potentiel en apport de compétences et d'expertise et l'enrichissement culturel.

**Types de migrations, profils des migrants et facteurs de poussée** : le Burkina connaît des migrations internationales (immigration, émigration, migration de transit), la migrations interne ainsi que des mouvements de réfugiés.

- **Les immigrés** sont majoritairement des Burkinabè de nationalité, nés dans les pays voisins et principalement en Côte d'Ivoire, au Mali, au Ghana, au Togo et au Niger. Les principaux facteurs qui expliquent l'immigration sont les crises sociopolitiques, le dépouillement, le racisme, le rapatriement, la maltraitance, la poursuite des études, la vieillesse, la nostalgie et les maladies.
- **Les émigrés** : l'émigration concerne plus les hommes que les femmes qui choisissent plutôt de migrer à l'interne. D'une manière générale, la recherche d'emplois, l'orpaillage et le regroupement familial sont les trois principales raisons de l'émigration des Burkinabè vers les pays d'Afrique et hors d'Afrique. Le cas du Sahel est typique en raison du terrorisme. En effet, l'étude montre que les principaux facteurs de poussée de la migration au Sahel sont : le manque d'emplois **38,80%**, le terrorisme (**22,50%**), le faible potentiel économique de la localité (**12,50%**), la dégradation de l'environnement (**3,80%**) et la crise alimentaire (**3,80%**). Une proportion équivalant à **44%** des émigrés ont **moins de 35 ans** et seulement **4,40%** sont des femmes.
- **La migration de transit** : la migration de transit au Burkina Faso concerne principalement les migrants en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui se dirigent vers d'autres pays

d'Afrique ou d'Europe. Les populations qui transitent par le Burkina Faso sont très diverses et comprennent des hommes, des femmes et des enfants de différents âges. En ce qui concerne les destinations européennes, les migrants en transit par le Burkina Faso cherchent souvent à rejoindre des pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Cependant, les routes migratoires peuvent varier en fonction des conditions politiques, économiques et de sécurité dans les différents pays d'Europe, ainsi que des politiques migratoires en vigueur.

- **La migration interne** : les femmes représentent **58%** des migrants internes du Sahel contre **42%** d'hommes. **40,5%** des migrants ont moins de **35** ans. Le terrorisme, la crise alimentaire et le grand banditisme font **80,40%** des facteurs de poussée de la migration des populations du Sahel vers d'autres régions du Burkina Faso.

**Localités de départ, d'accueil et facteurs d'attraction** : selon les données collectées, ce sont les provinces du Soum (**35,44%**) et du Yagha (**34, 91%**) qui connaissent les départs massifs au Sahel. Les seules communes de Sebba, Djibo, Mansila, Tongonmayel, Bani, Oursi et Gorom-Gorom font plus de **60%** des départs du Sahel. Les principales destinations des migrant internes du Sahel sont les régions du Centre, des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Nord, du Sud-Ouest et du Plateau Central. Dans ces différentes régions, les migrants s'installent dans les chefs-lieux de régions et dans les sites d'orpaillage qu'elles abritent. Les différents sites d'orpaillage les plus cités sont ceux de Banfora, de Bobo-Dioulasso, de Boromo, de Houndé, de Pourra, de Séguénéga, de Siguinvoissé, de Boussouma, de Zomnogo, de Tandaga, Lougma et de Tendouka. Les principaux facteurs d'attraction sont la sécurité, l'hospitalité, l'orpaillage, l'existence des sites de déplacés et la proximité.

**Défis de la migration au Burkina** : les défis de la migration au Burkina sont multiples et multiformes. Ils sont en lien avec :

- **La gouvernance** : faible opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Migration (SNMig), faible efficacité de la coordination des actions, insuffisances de ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- **La protection des réfugiés** : faible assistance en raison de moyens limités, risques élevés de violation des droits des réfugiés ;
- **L'immigration** : difficultés d'insertion sociale, des difficultés pour trouver un emploi, difficultés d'accès aux services sociaux de base, conflits familiaux, risques accrus l'exploitation ;
- **L'émigration** : difficultés à trouver du travail faute de qualification, difficultés d'intégration, migrants victimes de xénophobie, d'exploitation, de maltraitance, de violences y compris sexistes, de racisme. Absence de mécanisme et politiques d'autonomisation, faibles opportunités d'investissement au pays, mauvais climat des affaires en raison de l'instabilité, du terrorisme et de l'extrémisme violent ;
- **La migration de transit** : défaut d'assistance par manque de moyens financiers et défaut d'infrastructures d'accueil adéquates, risques d'exploitation, de traite, de violences sexistes, absence d'un mécanisme d'accompagnement sur les possibilités de réinsertion et sur les formalités de retour dans les pays d'origine ;
- **La migration irrégulière** : difficultés d'identification, accentuation de la vulnérabilité des femmes, enfants, mineurs non accompagnés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap,



risques accrus de trafic, d'exploitation, violences, pertes en vies humaines lors des traversées périlleuses de la méditerranée et le long des routes migratoires à l'intérieur de l'Afrique ;

- **La migration interne** : déplacement forcés, insuffisance d'infrastructures d'accueil, impact sur le développement des localités de départ, faible accès à l'emploi, faible accès aux services sociaux de base, risques accrus de prostitution, d'exploitation et de trafic, développement de la mendicité et de la délinquance juvénile, accentuation de la vulnérabilité, tensions avec les populations hôtes et dégradation de l'environnement ;
- **L'orpaillage** : les sites d'orpaillage servent très souvent de refuges aux terroristes et financent même leurs activités. Les sites sont également le marché privilégié de recrutement pour les groupes terroristes. L'orpaillage est par ailleurs une activité à hauts risques en raison de l'insécurité, de l'exposition aux produits toxiques et à la poussière. C'est également un endroit où prospère la prostitution et où se propagent les IST ;
- **Le trafic des êtres humains** : atteinte aux droits et à la dignité, difficulté de disposer des informations fiables pour lutter contre le phénomène, réseaux internationaux en jeu, ciblage des groupes vulnérables comme les femmes, enfants mineurs non accompagnés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap. La migration accentue cette vulnérabilité et expose davantage ces personnes aux risques de trafic ;
- **Le rôle des FDS** : faible collaboration des populations hôte, des familles et des migrants eux-mêmes, insuffisance des effectifs et des moyens financiers et logistiques pour mener les opérations de renseignement.

**Lignes d'action** : des lignes d'actions touchant les aspects stratégiques et opérationnels, au niveau national comme au niveau bilatéral et multilatéral sont proposées pour assurer une migration qui puisse contribuer au développement durable. Elles intègrent également le volet de la mobilisation des fonds. Pour assurer le succès de la mise en œuvre de ces actions, l'implication de tous les acteurs est indispensable. C'est ainsi qu'à chaque action, il est associé les responsables de la mise en œuvre qui sont principalement l'Etat et les autres parties prenantes (OSC, PTF, population hôte, migrants).

## 1. INTRODUCTION

### 1.1. Contexte et justification

La Konrad Adenauer Stiftung (KAS) est une organisation à but non lucratif établie en République Fédérale d'Allemagne et œuvrant sur la base des principes de la démocratie chrétienne, au niveau national et international, pour la démocratie représentative, l'Etat de droit, l'économie sociale de marché, la justice sociale et l'intégration régionale.

Le Programme Sahel de la KAS qui a son siège à Bamako travaille dans cinq pays dont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. La KAS travaille au Burkina Faso, au Mali, et au Niger depuis plus de trente ans en soutenant le processus démocratique, la décentralisation, l'éducation civique, par les formations les conseils et les analyses.

Le Niger et le Burkina Faso ont en commun un espace en proie à l'extrémisme violent de groupes religieux terroristes qui affecte également les pays limitrophes. Cependant, la dynamique géopolitique, économique, et démographique qui se profile – y compris la croissance rapide de la population, les réseaux illicites, et la traite des êtres humains – pourrait créer une plus grande instabilité et saper les perspectives de développement des deux pays.

Situés au carrefour des routes migratoires, le Niger et le Burkina Faso servent de plaque tournante aux migrants ouest-africains depuis des décennies. Les tendances migratoires récentes sont caractérisées par une incertitude et un péril croissant, les migrants étant soumis à la violence, aux agressions, et à la traite, le tout dans des conditions de voyage difficiles et sur des routes dangereuses.

Contrairement aux migrations en provenance du continent africain vers l'Europe qui sont bien documentées, les problèmes de politiques et de gouvernance très localisés, qui continuent de stimuler les migrations intra-africaines, ont reçu peu d'attention. Le danger croissant et le caractère irrégulier des migrations nécessitent une réponse globale qui implique une meilleure gestion des migrations et un effort concerté pour améliorer la gouvernance des migrations.

Les flux migratoires sont l'un des défis les plus urgents auxquels le monde est confronté aujourd'hui car ils contribuent à accentuer la pression sur les ressources et l'instabilité politique et à présenter de graves problèmes de sécurité. Les gouvernements du monde entier ont du mal à assurer la sécurité, les services de base, et les ressources juridiques aux nouveaux arrivants, ce alors que ces gouvernements font face aux problèmes connexes tels que la traite des êtres humains et le trafic de drogue, l'extrémisme et la criminalité transnationale, et l'instabilité politique qui résulte d'un afflux important de migrants.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de la nécessité de disposer d'un document sur les modèles de migration du Burkina Faso dans un contexte marqué par le terrorisme et l'extrémisme violent. Il s'agira de fournir une image plus claire des schémas de migration, une analyse des défis et des opportunités à la fois pour les migrants et les populations d'accueil et un aperçu des préoccupations sécuritaires, qui relie à la fois le travail des forces de sécurité (FDS) dans les zones analysées, mais aussi les trafiquants d'êtres humains.

Il convient de mentionner le peu d'attention accordée au phénomène de la migration et de la mobilité humaine par les autorités étatiques, tant nationales que locales, ce qui conduit à la nécessaire implication

des acteurs de la société civile pour pallier ces déficits et les lacunes objectives démontrées dans les différents aspects du phénomène.

### **1.2. But et objectifs de l'étude**

Le but de l'étude est de définir le profil des migrants, d'identifier les facteurs de poussée et d'attraction de la migration et de connaître les tenants et les aboutissements. L'étude dressera les profils des personnes qui empruntent les chemins de la migration dans cette zone du Sahel, et renseignera davantage sur les enjeux et leurs conditions de vie à l'arrivée et l'impact de leur présence. L'objectif est d'élaborer un document qui va permettre de définir des lignes d'actions, dans lesquelles la responsabilité des Etats devient évidente afin de faire face à la détérioration des conditions de vie de la population, qui conduit à la recherche de nouvelles opportunités à travers le déplacement interne ou la migration irrégulière.

### **1.3. Livrables attendus**

Il est attendu de la mission un rapport de démarrage révélant la bonne compréhension du sujet, un plan de la conduite de l'étude, un rapport intermédiaire draft qui sera soumis à la KAS et un rapport final sur un support numérique comprenant un résumé exécutif. Le rapport de démarrage, le plan de conduite et le rapport intermédiaires seront soumis à l'appréciation et à la validation de la KAS.

### **1.4. Conditions de l'étude**

L'étude sur la migration a été conduite dans un contexte institutionnel et sécuritaire défavorable. En effet, les gouvernorats et communes sont actuellement gérés par des délégations spéciales qui ne cernent pas nécessairement les tenants et les aboutissants de la question migratoire du pays. L'insécurité a aussi créé un sentiment de méfiance généralisée vis-à-vis des enquêtes en général et en particulier celles traitant des questions sensibles comme celles en lien avec le terrorisme, les actions des Forces de Défense et de Sécurité et les trafics de tout genre y compris ceux des êtres humains. Par ailleurs, la fermeture des sites d'orpaillage sur ordre des autorités a été également une contrainte lors de la collecte des données.

## **2. CLARIFICATION DES CONCEPTS**

Afin d'harmoniser la compréhension du sujet et de faciliter l'appropriation des résultats de l'étude, nous adopterons les définitions inspirées de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) suivantes :

**Cycle migratoire** – Étapes du processus migratoire comprenant le départ, parfois le transit sur le territoire d'un État, l'immigration dans le pays de destination et le retour.

**Déplacement forcé** – Mouvement de personnes ayant été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets.

**Émigration** – Du point de vue du pays de départ, action de quitter le pays de nationalité ou de résidence habituelle pour s'installer dans un autre pays, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle.

**Gestion des frontières** – Ensemble de mesures destinées à faciliter le mouvement autorisé des personnes (migration régulière) et des marchandises et à prévenir le mouvement non autorisé des personnes (migration irrégulière) et des marchandises, à détecter les auteurs de trafic illicite, de traite et de crimes connexes, ainsi qu'à identifier les victimes de ces crimes ou toute autre personne ayant besoin d'une assistance et/ou d'une protection (internationale) immédiate ou à long terme.

**Gestion des migrations** – Gestion et mise en œuvre, principalement par les États dans le cadre des systèmes nationaux ou d'une coopération bilatérale et multilatérale, de l'ensemble des activités afférentes à la migration sous tous ses aspects et à l'intégration des questions de migration dans les politiques publiques. Ce terme désigne toute approche planifiée de la mise en œuvre des cadres politiques, législatifs et administratifs élaborés par les institutions chargées de la migration.

**Gouvernance des frontières** – Lois, politiques, plans, stratégies, plans d'action et activités concernant l'entrée des personnes sur le territoire de l'État et la sortie des personnes du territoire de l'État. Elle comprend la détection, le sauvetage, l'interception, le filtrage, la conduite d'entretiens, l'identification, l'accueil, la détention, l'éloignement ou le renvoi, ainsi que des activités connexes telles que la formation, l'assistance technique, financière et autre, y compris celle fournie à d'autres États.

**Gouvernance des migrations** – Ensemble des normes juridiques, des lois et des réglementations, des politiques et des traditions, ainsi que des institutions (infranationales, nationales, régionales et internationales) et des processus qui déterminent et régulent la façon dont les États abordent la migration sous toutes ses formes, en prenant en compte les droits et les responsabilités et en promouvant la coopération internationale.

**Immigrant** – Du point de vue du pays d'arrivée, personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle.

**Immigration** – Du point de vue du pays d'arrivée, fait de se rendre dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, de sorte que le pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle.

**Intégration** – Processus bidirectionnel d'adaptation mutuelle entre les migrants et la société dans laquelle ils vivent, par lequel les migrants sont incorporés à la vie sociale, économique, culturelle et politique de la communauté d'accueil. Il suppose un ensemble de responsabilités communes pour les migrants et les communautés, et englobe d'autres aspects connexes tels que l'inclusion sociale et la cohésion sociale.

**Migrant** – Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.

**Migration** – Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

**Migration forcée** – Mouvement migratoire non volontaire, contraint et subi, causé par divers facteurs.

**Migration internationale** – Mouvement de personnes qui quittent leur lieu de résidence habituelle pour se rendre dans un pays dont elles n'ont pas la nationalité, franchissant par conséquent une frontière internationale.

**Migration interne** – Mouvement de personnes à l'intérieur d'un État aux fins d'y établir une nouvelle résidence, temporaire ou permanente.

**Migration irrégulière** – Mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination.

**Pays de transit** – Dans le contexte de la migration, pays que traverse une personne ou un groupe de personnes pour se rendre dans le pays de destination ou, quittant le pays de destination, pour se rendre dans le pays d'origine ou de résidence habituelle.

**Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays** – Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituelle, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.

**Profil migratoire** – Analyse de données précises et ventilées concernant certains ou l'ensemble des aspects du contexte national d'un pays qui sont pertinents pour la migration. Élaboré en consultation avec un large éventail de parties prenantes, il peut servir à améliorer la cohérence des politiques, à élaborer des politiques de migration fondées sur des éléments factuels et à intégrer la migration dans les plans de développement.

**Réfugié (Convention de 1951)** – Personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

**Résidence habituelle** – Lieu, dans un pays, où vit une personne, c'est-à-dire le lieu où cette personne dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien.

**Traite des personnes** – Recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres

formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

**Vulnérabilité** – Dans le contexte de la migration, faible capacité à éviter des préjudices, à y résister, à y faire face ou à s'en relever, en raison de l'interaction particulière des caractéristiques et conditions propres à l'individu, au ménage, à la communauté et aux structures.

### 3. APPROCHE METHODOLOGIQUE

#### 3.1. Champ de l'étude

L'étude a porté principalement sur les migrants du Sahel identifiés dans les villes de Ouahigouya, de Kaya, dans les sites de déplacées internes de ces deux villes ainsi que dans les sites miniers proches. Elle a concerné également les familles des migrants restées sur place dans la région du Sahel, les collectivités territoriales que sont les communes accessibles et les régions, les organisations de la société civile (OSC) et également sur la population d'accueil dans les villes de Ouahigouya, Kaya et les villages abritant les sites d'orpaillage.

#### 3.2. Echantillon de l'étude

Un échantillon de **700** personnes, constituées de migrants du Sahel dans les régions du Nord et du Centre-Nord (**280**), de familles de migrants restées dans le Sahel (**140**) et de populations hôtes (**280**) a été défini pour la collecte des données quantitatives. Voir les tableaux 1, 2 et 3 suivants :

**Tableau 1** : Echantillon des migrants et sa répartition suivant les régions d'accueil

Cibles	Taille	Répartition selon le sexe		Chef-lieu de région et les sites de déplacés		Site aurifère	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Migrants du Sahel dans la région du Nord	140	60	80	30	40	30	40
Migrants du Sahel dans la région du Centre-Nord	140	60	80	30	40	30	40
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>120</b>	<b>160</b>	<b>60</b>	<b>80</b>	<b>60</b>	<b>80</b>

**Source** : NaZan Consulting, rapport de démarrage, janvier 2023

Cet échantillon a été défini en partant du fait que la migration à l'intérieure du Burkina est surtout inter-régionale et sur l'hypothèse que les régions les plus proches (Nord et Centre-Nord) sont susceptibles de recevoir une grande partie des migrants du Sahel.

**Tableau 2** : Echantillon des familles de migrants restées au Sahel et sa répartition

Cibles	Taille	Répartition selon le sexe		Chef-lieu de Région		Communes	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Familles des migrants restées au Sahel	140	60	80	30	40	30	40
<b>Total</b>	<b>140</b>	<b>60</b>	<b>80</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>40</b>

**Source** : NaZan Consulting, rapport de démarrage, janvier 2023

Le choix de cette cible permettra de capter l'information sur le profil des migrants nationaux mais aussi internationaux (Afrique et éventuellement hors d'Afrique) auprès des parents restés au Sahel.

**Tableau 3 : Echantillon de la population hôte et sa répartition**

Cibles	Taille	Répartition selon le sexe		Chef-lieu de région et environnants des sites de déplacés		Zone environnante des sites aurifères	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population de la région du Nord	140	60	80	30	40	30	40
Population de la région du Centre-Nord	140	60	80	30	40	30	40
<b>Total</b>	<b>280</b>	<b>120</b>	<b>160</b>	<b>60</b>	<b>80</b>	<b>60</b>	<b>80</b>

**Source :** NaZan Consulting, rapport de démarrage, janvier 2023

Les réalités en termes d'impact de la migration sont mieux cernées par les populations hôtes d'où le choix de l'enquête de cet échantillon de **280** personnes réparties entre les grandes villes des régions concernées et les localités environnantes des sites d'or de ces régions.

### 3.3. Collecte des données quantitatives et qualitatives

Trois (03) techniques de collecte ont été privilégiées dans cette étude : il s'agit de la revue documentaire, des entretiens semi-directifs et l'enquête quantitative.

La revue documentaire sur la migration a permis de comprendre le contexte historique de la migration au Burkina en général et dans le Sahel en particulier. En examinant les documents existants, il a été possible de découvrir les causes et les conséquences de la migration, ainsi que les facteurs qui ont contribué à son évolution pour aboutir à la situation actuelle. Elle a également permis d'analyser la gouvernance du phénomène sous l'angle administratif, politique et également juridique. La revue documentaire a été utile dans la compréhension des tendances et les types de migrations au Burkina. En examinant les statistiques, les études et les enquêtes, on a pu avoir une vue d'ensemble de la situation de la migration au niveau national, et cerner, les flux migratoires, les raisons de la migration et les profils des migrants. Enfin, la documentation a été une source d'informations pertinentes en matière d'idées solutions aux différents défis qui se présentent au Burkina Faso. En mettant en lumière les enjeux et les défis liés à la migration, on peut envisager une approche globale, plus humaine et inclusive de la migration, basée sur le respect des droits des migrants et la protection de leurs intérêts.

En ce qui concerne les entretiens semi-directifs, des guides d'entretien ont été conçus pour mener les entrevues avec les Forces de défense et de sécurité (FDS), les informateurs clés, les responsables régionaux et communaux, les responsables des OSC.

Pour mener à bien l'enquête quantitative, des questionnaires ont été également conçus et digitalisés pour permettre une collecte mobile. La collecte mobile a permis au consultant d'accélérer l'enquête, de limiter les non-réponses et les incohérences par le contrôle des champs, le suivi plus régulier de la collecte, le géo référencement des unités statistiques, toute chose qui a permis d'améliorer la qualité des données collectées. Pour ce faire, un serveur numérique pour la gestion des données a créé, les questionnaires papier ont été digitalisés sur ODK Collect, installés sur les tablettes et mis à la disposition des enquêteurs. La plateforme ODK-Collect a été utilisée car celle-ci offre une variété de formats d'exportation des données (. Jason, .sav, .xls, etc.).

### 3.4. Résultats de la collecte des données quantitatives et qualitatives

Le consultant a formé et déployé 12 enquêteurs dont 04 dans la région du Centre-Nord (La ville de Kaya et les sites d'orpaillage environnants, 04 dans la région du Nord (La ville de Ouahigouya et les sites d'orpaillage environnants et 04 dans la région du Sahel (Provinces et communes accessibles de Soum, Séno, Yagha et Oudalan). Les résultats de la collecte des données quantitatives sont indiqués dans les tableaux suivants :

**Tableau 4** : Répartition des migrants enquêtés par région, par zone et par sexe

Zones d'enquêtes	Eff. femmes	Eff. hommes	Eff. total
<b>Centre-Nord</b>	<b>81</b>	<b>61</b>	<b>142</b>
Sites d'orpaillage Tandaga, Lougma, Tendouka, Zomnogo	33	31	64
Ville de Kaya	48	30	78
<b>Nord</b>	<b>81</b>	<b>56</b>	<b>137</b>
Site d'orpaillage de Siguinvoussé	11	23	34
Ville de Ouahigouya	70	33	103
<b>Total général</b>	<b>162</b>	<b>117</b>	<b>279</b>

**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Tableau 5** : Répartition des familles des migrants enquêtées par province et par sexe

Province	Effectif femmes	Effectif hommes	Effectif total
Oudalan	25	9	34
Séno	06	28	34
Soum	20	18	38
Yagha	20	25	45
<b>Total général</b>	<b>71</b>	<b>80</b>	<b>151</b>

**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Tableau 6** : Répartition de la population hôte enquêtée par région, zones et par sexe

Régions, communes	Eff. femmes	Eff. hommes	Eff. total
<b>Centre-Nord</b>	<b>85</b>	<b>64</b>	<b>149</b>
Boussouma (commune abritant un site d'orpaillage)	45	32	77
Ville de Kaya	40	32	72
<b>Nord</b>	<b>80</b>	<b>61</b>	<b>141</b>
Ville de Ouahigouya	36	15	51
Oula et Yako (communes abritant des sites d'orpaillage)	44	46	90
<b>Total général</b>	<b>165</b>	<b>125</b>	<b>290</b>

**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

Malgré les nombreuses contraintes, des entretiens ont pu être menés auprès de nombreux acteurs que sont les communes et les OSC (associations, ONG et responsables coutumiers et religieux). C'est le cas avec :

- l'action pour la Culture du Développement- Naangue (ACD/NAANGUE) à Dori ;



- l'association des Jeunes Unis pour le Développement de l'Oudalan ( AJUDO) à Gorom-Gorom ;
- l'association Gondal et Sawraabé à Dori ;
- l'association Itous Ohar à Tinakoff ;
- la commune de Djibo ;
- la commune de Kaya ;
- la commune de Oursi ;
- la commune de Ouahigouya ;
- l'organisation Christian Service International à Boussouma ;
- le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Hommes et des Peuples (MBDHP) de Soum ;
- IQRA Burkina Faso ;
- L'association pour l'Unité de la Jeunesse et le développement en Afrique (UNIJED) à Djibo.

### **3.5. Traitement et analyse des données collectées**

L'analyse des données de l'enquête a été réalisée sous SPSS et Excel. Avant de procéder à l'analyse proprement dite, un travail de nettoyage des données a été effectué afin d'avoir une base de données « propre » qui a servi à la production des résultats. Cette opération a consisté à contrôler et à corriger les erreurs commises lors de la collecte telles que les incohérences, les omissions, les doublons et les valeurs aberrantes. Elle a permis donc de vérifier, questionnaire par questionnaire, la cohérence interne des réponses. Une analyse univariée a permis de mesurer les caractéristiques de tendances centrales pour les variables quantitatives. Elle nous a permis également de déterminer la fréquence des différentes modalités de variables utiles à la détection des valeurs aberrantes ainsi que le taux de non réponse pour les différentes questions. Elle nous a permis enfin de déterminer les valeurs des différents indicateurs intéressant l'étude. L'analyse bivariée quant à elle nous a permis de déterminer les valeurs des indicateurs désagrégés. Les données qualitatives ont également été nettoyées et organisées suivant les thématiques abordées.

## **4. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE**

Le Burkina Faso, pays d'Afrique de l'Ouest, est un carrefour migratoire depuis des siècles. En effet, les mouvements de population y ont toujours été nombreux, qu'ils soient liés à des raisons économiques, environnementales ou politiques. L'Etat burkinabè a pris des mesures pour améliorer la gouvernance de la migration. Cette section traitera du contexte historique de la migration au Burkina Faso, ainsi que le cadre administrative, politique et juridique de la gouvernance migratoire dans le pays. Nous examinerons également les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces de la migration, les mouvement mixtes (types de migrations et mouvement des réfugiés), les défis sécuritaires en lien avec la migration et nous proposerons enfin les lignes d'actions qui pourraient être envisagées.

### **4.1. Historique de la migration au Burkina Faso**

La migration est un phénomène profondément enraciné au Burkina Faso. Le pays a toujours été un carrefour de populations et de marchandises circulant entre le golfe de Guinée, au Sud, et le désert du

Sahara et la mer Méditerranée, au Nord. La colonisation serait le facteur qui aurait déclenché les turbulences migratoires actuelles au Burkina Faso (Coulibaly, 1986) et deux grandes phases, qui ont impulsé chacune un type différent de flux, doivent être identifiées dans ce processus. La première, qui correspond à la conquête et à l'occupation du territoire, était une période de conquête et de pacification, de mise en place d'une administration coloniale et de quelques infrastructures locales (routes, bâtiments administratifs) qui se faisaient par le système des travaux forcés et l'instauration de l'impôt de capitation pour financer ces travaux. La réaction des populations était la « fuite » devant l'envahisseur (Suret-Canale, 1964 ; Coulibaly, 1986), déplacements qui se faisaient en général sur de courtes distances à l'intérieur du pays vers les zones inaccessibles à l'envahisseur. Certains de ces mouvements se faisaient aussi vers le Ghana, avec le double objectif non seulement d'échapper à l'envahisseur mais aussi de se procurer les sommes exigées par l'administration. La seconde phase débutera en 1921 avec l'adoption de la loi sur la mise en valeur des colonies. En effet, dans la logique du vaste projet colonial, les colonies formaient un ensemble où chacune devrait jouer un rôle en fonction de ses potentialités naturelles. En Afrique occidentale française (AOF), le Plateau Mossi (la Haute Volta) est la zone la plus densément peuplée et selon la division du travail assignée à chaque colonie, ce pays était tout désigné comme pourvoyeur de main-d'œuvre pour les travaux dans les autres colonies notamment la Côte d'Ivoire (Coulibaly et al., 1980 : 84). Sur le plan migratoire, cette période se révélera décisive car c'est à ce moment que débiteront les départs massifs des Burkinabè (presque des déportations) vers l'étranger pour travailler sur les chantiers coloniaux (chemin de fer Abidjan Niger, plantations en Côte d'Ivoire ; Office du Niger au Soudan français, etc.) et que va se construire et se perpétuer cette tradition migratoire des burkinabè vers la Côte d'Ivoire.

Le schéma de cette mobilité établie pendant la phase coloniale se perpétue avec des adaptations liées aux contextes politiques actuels. En effet, si les flux se sont intensifiés au cours de la période de colonisation du pays par la France, ils ont atteint des niveaux sans précédent lorsque la Côte d'Ivoire a adopté une politique migratoire relativement ouverte dans le but de stimuler ses exportations agricoles. Depuis 1970, le nombre d'émigrés burkinabè s'est maintenu à au moins 9 % de la population du pays. La pauvreté, la dégradation des terres agricoles et le manque de perspectives d'emploi ont convaincu les Burkinabè de continuer à chercher à l'extérieur du pays les moyens de gagner leur vie et de faire vivre leur famille restée au pays (Marchal, 1975).

En 1991, le pays s'est doté d'une déclaration de politique de population (révisée en 2000) dans laquelle il est explicitement énoncé de « favoriser une répartition spatiale mieux équilibrée de la population dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire prenant en compte le phénomène migratoire ». Cela intervient au moment où le conflit survenu en Côte d'Ivoire, et qui a duré pendant près de dix ans, a contribué à modifier les flux migratoires entre les deux pays, et bon nombre de Burkinabè, dont certains étaient nés en Côte d'Ivoire, ont commencé à émigrer, ou à revenir, au Burkina Faso. Dans le même temps, l'instabilité politique, les conflits dans les pays voisins et les étroits liens ethniques transfrontaliers ont souvent attiré les immigrés et poussé les migrants à rentrer au pays.

En matière de migration interne, les zones de destination concernent les régions aux conditions d'existence jugées plus favorables aux migrants. En effet, bien avant les années 2000, la dégradation des conditions climatiques au centre et au nord a poussé les populations de ces zones à se déplacer pour chercher des terres plus fertiles. Les populations du Centre, du Centre-Est et du Centre-Nord, sont de plus en plus nombreuses à gagner les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest aux

terres plus fertiles et aux densités faibles. Elles vont également en direction des deux villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. L'on constate dès lors que les zones à haute migration sont celles où la sécheresse était la plus récurrente. En 1996 et en 2000, le Centre, le Centre-Nord, le Nord, le Sahel et le Plateau central avaient été classés comme des zones d'insécurité alimentaire.

De nos jours, l'expansion de l'exploitation minière (industrielle et artisanale) au Burkina Faso participe à l'établissement d'un nouveau schéma migratoire interne. La richesse minière du pays attire non seulement des investisseurs et migrants étrangers mais aussi la population locale qui compte aussi profiter de ses ressources naturelles. La ruée vers l'or au Burkina ne date pas de maintenant. En effet, les premières ruées sont apparues après les sécheresses des années 1970 et 1980 et ont entraîné des migrations internes importantes dans le pays, notamment des populations Mossi du Plateau-Central jusqu'aux régions situées dans le Sud du pays. Ces mouvements qui se sont accentués avec le boom minier depuis la dernière décennie a impacté la dynamique migratoire.

Enfin, le Burkina Faso, à l'instar des autres pays de la bande sahélo-saharienne, est en proie au terrorisme depuis environ une décennie. Cette nouvelle donne a imposé une nouvelle dynamique migratoire dans les régions les plus touchées par un fort activisme des groupes armés terroristes. Plusieurs dizaines de villages ont vu leurs populations se déplacer vers d'autres localités plus sûres du pays créant ainsi une migration interne. Pour des raisons de subsistance, certaines de ces personnes déplacées internes se sont réfugiées dans les sites miniers et d'autres dans des camps de déplacés. À la date du 28 février 2023, **le nombre total des déplacés internes** au Burkina Faso s'élevait à **1 999 127** au Burkina Faso selon le SP/CONASUR. Ce déplacement massif de la population constitue est un phénomène nouveau et déterminant dans l'histoire de la migration au Burkina Faso.

#### 4.2. Gouvernance migratoire au Burkina Faso

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la gestion des migrations désigne les diverses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national et destinées à la gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontalière, et plus particulièrement la gestion de l'entrée et de la présence d'étrangers à l'intérieur des frontières d'un Etat, et la protection des réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection. Il renvoie à l'élaboration planifiée des mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels. C'est en quelque sorte un système d'institutions, de cadres juridiques, de mécanismes et de pratiques visant à réguler la migration et à protéger les migrants, donc la gouvernance de la migration.

La gestion des migrations a donc trait à l'ensemble des documents politiques, des dispositions légales et pratiques administratives élaborés en vue de contrôler la migration. Elle se dessine en deux (2) volets à savoir, d'une part la gestion des flux incluant les mesures visant à réguler l'entrée, la circulation et la sortie des migrants, et d'autre part la gestion du stock incluant les mesures visant à réguler les conditions de résidence et d'établissement des migrants sur le territoire national ou régional. La gestion migratoire doit être au cœur des politiques sectorielles des Etats dans la mesure où les mobilités contribuent à l'économie nationale, au brassage culturel et à l'ouverture du pays vers l'extérieur. Il importe donc au plus haut point de se doter d'une stratégie de gestion des migrations idoine. La gestion des migrations suppose en effet que des ressources tant humaines que financières soient investies dans l'élaboration et la mise en place de systèmes qui permettent, entre autres, d'identifier les migrants et de suivre leurs déplacements, de lutter contre la migration irrégulière, et plus particulièrement contre le trafic d'êtres

humains et l'entrée de migrants irréguliers, et d'expulser les migrants en situation irrégulière. Les mesures visant à renforcer les frontières et à faciliter dans le même temps l'entrée des migrants exigent elles aussi des ressources. L'économie nationale et même mondiale dépend de l'efficacité des dispositifs qui ont pour but de faciliter l'identification des migrants, de simplifier l'entrée des personnes justifiant des autorisations requises et de repérer celles qui ne sont pas en règle. Les entreprises qui opèrent à l'échelle internationale doivent consacrer beaucoup de temps et d'argent à la préparation des demandes de visas et de permis de travail et aux diverses démarches administratives indispensables à la gestion efficace des migrations internationales. Tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, d'origine, de transit ou de destination, doivent supporter les coûts de la gestion des migrations.

Par ailleurs, la gestion des frontières est d'une extrême importance pour la sécurité des personnes et des biens qui entrent ou qui sortent du territoire étatique et pour la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme. L'organisation territoriale du Burkina Faso fait ressortir que 10 des 13 régions sont frontalières, dont 24 provinces et 78 départements/communes

#### **4.2.1. Le cadre administratif**

Le Burkina Faso dispose de cadres administratifs et politiques de la gestion de la migration qu'il convient de présenter. Le cadre administratif ou institutionnel de gestion de la migration qui existe au Burkina Faso est bâti autour des institutions étatiques, des organisations internationales et des organisations de la société civile.

Au niveau étatique, il s'agit du Ministère en charge de l'Administration du Territoire, du Ministère en charge de la Sécurité, du Ministère en charge des Affaires Etrangères et des Burkinabè de l'Extérieur, du Ministère en charge de la Défense, du Ministère en charge de l'Economie et des Finances, du Ministère en charge de la Justice et des Droits Humains, du Ministère en charge de la Femme, de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale, du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale. La gestion de la migration et des frontières concerne en premier chef les départements ministériels chargés de l'administration du territoire, de la sécurité et des affaires étrangères.

Suivant les attributions des membres du Gouvernement, le Ministre en charge de l'administration territoriale est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la stratégie nationale de gestion des frontières et de son plan d'actions, de la matérialisation et de la gestion des frontières internationales du Burkina Faso, de la promotion de la coopération transfrontalière et du développement des localités frontalières et de la prévention et la gestion des conflits intercommunautaires.

Le Ministre en charge de la sécurité assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement dans le domaine de la sécurité intérieure et plus spécialement en matière de protection des personnes et des biens, de la sûreté des institutions, du respect de la loi, du maintien de la paix et de l'ordre public.

Quant au Ministre en charge des affaires étrangères et de la coopération régionale, il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique étrangère du Burkina Faso, ainsi que la politique du gouvernement en matière de coopération régionale.

#### 4.2.2. Le cadre politique

Le cadre politique de gestion de la migration et des frontières au Burkina Faso illustre une double tendance au plan étatique et interétatique.

**Au plan interétatique**, l'effort consiste en la recherche de la création d'une zone de libre circulation CEDEAO (avec le franchissement des frontières sans visa pour les citoyens membres de la zone, la recherche d'une dynamisation des échanges entre Etats membres, l'accueil des réfugiés et de leurs familles couplée avec une politique de regroupement familial pour le travailleur résidant au Burkina Faso) d'une part, et à la participation aux accords bilatéraux ayant pour objectif de gérer les flux migratoires prenant partiellement leur origine au Burkina Faso, d'autre part.

Le Burkina Faso, effectivement, est membre de l'Union africaine, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). S'agissant particulièrement de l'Union africaine et de la CEDEAO, ces deux organisations ont élaboré des stratégies relatives à la migration. La première a initié la Position Commune Africaine sur la migration et le développement<sup>22</sup> et la seconde a quant à elle, élaboré l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration.

La Position commune Africaine sur la migration et le développement reconnaît l'importance de la migration dans les efforts de développement tout en rappelant les dangers et les opportunités qu'elle représente pour le continent. Le Conseil exécutif de l'UA invite ainsi les Etats membres de l'Union à travers l'adoption d'une politique nationale sur la migration, à recueillir toutes les informations pertinentes sur l'étendue des problèmes de la migration, à renforcer les mécanismes de lutte contre le trafic d'êtres humains, à améliorer la gestion et le contrôle de la migration au niveau des frontières, et à créer des conditions propices au développement socio-économique et à l'investissement des migrants dans leur pays d'origine.

L'Approche commune de la CEDEAO définit des actions qui visent notamment à : améliorer la libre circulation au sein de l'espace CEDEAO, promouvoir la gestion des migrations régulières, mettre en cohérence les politiques, lutter contre les migrations irrégulières et la traite des êtres humains en particulier des femmes et des enfants, protéger les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés et prendre en compte la dimension « Genre et Migration ».

**Au plan étatique**, le cadre politique se décline en l'élaboration de politiques, stratégies ou plans d'action en lien avec la gestion de la migration.

**L'Etude Nationale Prospective ENP** : dans son diagnostic sur le système du développement du Burkina, l'ENP « Burkina 2025 » appréhende la jeunesse et la mobilité de la population comme un atout à la double condition que celle-ci soit bien soignée et bien instruite. Sous l'angle économique, elle souligne que le ralentissement de flux migratoires et le retour des migrants – conçus comme des germes de changements et des évolutions récentes – peuvent avoir des effets très favorables sur les secteurs agricole, industriel et des services. L'ENP « Burkina 2025 » a permis de recueillir les perceptions qu'ont les burkinabè de la situation passée et actuelle du pays. Elle a également permis de savoir quelles étaient leur vision et stratégies pour le développement économique, politique, culturel et social. Ainsi, dans le domaine social, les migrations sont perçues par 52,6 % de la population comme une bonne chose. Mais, pour 64,7 % de la population, les migrations externes sont mauvaises. La vision des burkinabè est celle d'un

ralentissement du phénomène migratoire qui exigera la création d'emplois pour les jeunes, la réduction de la pauvreté, la création d'infrastructures hydro agricoles, l'alphabétisation et la formation professionnelle des jeunes. L'ENP « Burkina 2025 » retient de ce fait la variable « Gestion des migrations internes et externes » comme l'une des composantes d'édification du système de développement burkinabè qui devrait être opérationnalisé par le PNDES.

**Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) :** le PNDES ne traite pas spécifiquement des phénomènes migratoires. Mais, dans la mesure où il est axé sur le processus transformationnel des systèmes de production, la réduction des inégalités socioéconomiques, la promotion du genre et de la jeunesse et le renforcement de la gouvernance, il cerne les causes structurelles qui conduisent à la migration.

**La Stratégie Nationale de la Migration :** le Burkina Faso a, au terme d'un processus participatif de réflexion, abouti à la formulation d'une stratégie nationale de migration qu'il a adoptée en 2017. Ce cadre national d'orientation en matière de migration, à vocation non dirigiste et non restrictif, répond à l'exigence d'aborder la question migratoire dans toutes ses dimensions et dans toute sa complexité et de fédérer les actions sectorielles édictées en la matière, en vue d'en maximiser les effets positifs et minimiser les effets négatifs. La vision de la SNMig s'énonce comme il suit : « À l'horizon 2025, le Burkina Faso assure **la protection et la garantie effectives des droits des migrants pour une contribution optimale au développement, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale** ». L'objectif général est de promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable. Cet objectif général se décline à son tour en cinq (05) objectifs spécifiques que sont : contribuer au renforcement des complémentarités entre villes et campagnes et entre les différentes régions, assurer la protection et la garantie des droits des migrants, optimiser l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté, réaliser des études et recherches sur les migrations et consolider les bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration. Le dispositif institutionnel proposé pour piloter la SNMig et assurer son suivi/évaluation comprend l'organe de décision (conseil des ministres), le comité de pilotage, la structure de coordination (Direction générale de l'économie et de la planification DGEP et les organes de mise en œuvre (ministères, collectivités territoriales, OSC, le secteur privé et Associations de la diaspora). La SNMig est opérationnalisée à travers un plan d'actions triennal glissant.

**Les plans régionaux et communaux de développement (PRD et PCD) :** afin de prendre en compte les spécificités régionales, le PNDES doit s'opérationnaliser au niveau régional et communal à travers les plans locaux de développement que sont les plans régionaux et communaux de développement. Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les régions et les communes élaborent et exécutent - avec l'appui des services compétents de l'Etat - leurs politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat. Ces plans sont un instrument de mise en œuvre au plan local et à moyen terme des Schémas d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (national, régional et provincial) et des Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. Particulièrement, le Plan Communal de Développement (PCD) et le Plan Régional de Développement (PRD) sont des outils d'opérationnalisation locale du PNDES. Il leur revient d'intégrer la dynamique migratoire dans leurs actions de planification.

### 4.2.3. Le cadre juridique

Le Burkina Faso a ratifié de nombreuses conventions internationales, universelles ou régionales qui traitent directement ou indirectement des migrations. Ces textes conventionnels font partie du droit positif burkinabè car ils ont une portée contraignante. Le Burkina Faso est membre d'organisations interafricaines comme la CEDEAO et l'UEMOA. Ces organisations élaborent en leur sein des règles de droit qui concernent la circulation des personnes, donc qui règlementent les conditions d'entrée, de sortie et de séjour dans les différents Etats. L'ensemble de ces textes nationaux, internationaux et régionaux forment le cadre juridique relatif aux entrées et aux sorties du territoire burkinabè.

#### Les textes multilatéraux

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) adoptés le 16 décembre 1966. Ils énoncent des droits dont doivent bénéficier tous les êtres humains, y compris les migrants ;
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, conclue le 7 mars 1966 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée le 18 décembre 1979 ;
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, adoptée le 10 décembre 1984 ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant, conclue le 20 novembre 1989 ;
- La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses 2 Protocoles portant respectivement sur la prévention, la répression et la punition de la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants, et sur le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Ces textes ont tous été conclus le 15 novembre 2000 ;
- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) ;
- Sous l'auspice de l'OIT : la Convention n°19 de l'OIT sur l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents de travail (5 juin 1925), la Convention de l'OIT n°97 sur les travailleurs migrants (1er juillet 1949), la Convention de l'OIT n°143 sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (23 juin 1975), toutes ratifiées par le Burkina Faso. Toujours concernant les travailleurs migrants, il convient de rappeler la Convention générale sur la sécurité sociale des travailleurs migrants (29 janvier 1971), ratifiée par le Burkina Faso le 4 novembre 1976 ;
- La Convention relative au statut des réfugiés (1951) qui sera complétée par un Protocole en 1967 ;

- L'Accord de Partenariat entre les Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté Européenne et ses Etats membres, plus connu sous l'appellation « Accord de Cotonou », signé le 23 juin 2000. Accord international de type communautaire, l'Accord de Cotonou contient par ailleurs une clause de réadmission. Il établit ainsi le principe de la réadmission des nationaux et la possibilité de passer des accords pour prévoir la réadmission de ressortissants de pays tiers et des apatrides ;

### **Les textes bilatéraux**

Les textes bilatéraux L'émigration est un phénomène social très important au Burkina Faso qui a été organisé et favorisé par la signature d'accords entre le Gouvernement burkinabè et certains pays africains d'émigration comme la Côte d'Ivoire (Convention du 9 mars 1960)<sup>34</sup>, le Gabon (Conventions du 13 août 1973<sup>35</sup> et du 06 novembre 2012), le Mali (Convention du 17 septembre 1969) et la Guinée Equatoriale (Convention du 08 octobre 2008). Le Gouvernement a également conclu des accords avec des Etats européens à l'instar de la France (Accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire du 10 janvier 2009) et de Malte (Protocole d'Accord sur la question migratoire du 27 février 2013).

### **Les textes régionaux (au niveau continental et sous-régional)**

Les textes régionaux sont les instruments juridiques qui ont été adoptés soit au niveau continental (Union africaine), soit au niveau sous régional (CEDEAO, UEMOA, Conseil de l'Entente) et qui contiennent des dispositions relatives à la gestion de la migration et des frontières.

**Au niveau continental**, l'Union africaine a adopté quatre textes majeurs relatifs aux droits de l'Homme et des peuples, aux réfugiés, aux personnes déplacées et à la coopération transfrontalière à savoir la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (adoptée à Nairobi, Kenya le 27 juin 1981), la Convention de 1969 de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Convention de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. La Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière du 27 juin 2014 est également à prendre en compte.

**Au niveau sous régional**, les textes de la CEDEAO méritent une attention particulière car ils régissent principalement les mouvements des personnes. Ainsi, le Traité de Lagos du 28 mai 1975 (révisé à Cotonou le 24 juillet 1993) précise que les citoyens de la Communauté ont le droit d'entrée, de résidence et d'établissement et les Etats membres s'engagent à reconnaître ces droits aux citoyens de la Communauté sur leurs territoires respectifs, conformément aux dispositions des protocoles y afférents. Il précise aussi que les Etats s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'assurer aux citoyens de la Communauté la pleine jouissance des droits prévus par le Traité. Il met enfin à la charge des Etats l'obligation de prendre au niveau national les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des dispositions relatives aux mouvements des citoyens de la Communauté. Dans le cadre de la libre circulation des citoyens de la Communauté, les Etats membres de la CEDEAO ont adopté :

- le Protocole A/P.1/5/79 du 29 mai 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- le Protocole additionnel A/SP.1/7/85 portant code de conduite pour l'application du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;



- le Protocole additionnel A/SP.1/7/86 relatif à l'exécution de la deuxième étape (droit de résidence) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- le Protocole additionnel A/SP.2/5/90 relatif à l'exécution de la troisième étape (droit d'établissement) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement ;
- la Décision A/DEC.2/7/85 portant institution d'un carnet de voyage des Etats membres de la CEDEAO ;
- la Décision A/DEC.2/5/90 portant institution d'une carte de résident des Etats membres de la CEDEAO ;
- la Décision C/DEC.3/12/92 du 5 décembre 1992 relative à l'institution d'un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration des Etats membres de la CEDEAO.

L'UEMOA a aussi adopté des textes relatifs à la libre circulation des personnes. D'abord le Traité instituant l'UEMOA (Dakar, 10 janvier 1994) pose le principe de la liberté de circulation qui comprend le droit d'entrée, le droit de séjour, de résidence et d'établissement.

Il convient de mentionner qu'aucune disposition du Traité de l'UEMOA ne porte sur le droit d'entrée. Cependant, comme tous les Etats de l'UEMOA faisaient partie de l'ex-CEAO à l'exception de la Guinée Bissau - et qu'il existait au sein de l'ex-CEAO un Accord du 27 octobre 1978 sur le droit d'établissement et la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la CEAO, appelé Accord de Bamako, les ressortissants de l'UEMOA peuvent bénéficier des dispositions de cet accord et donc « librement entrer sur le territoire de l'un quelconque des Etats membres sur présentation de l'un des documents suivants : passeport national, carte nationale d'identité, permis de conduire sans qu'il soit exigé l'accomplissement d'aucune formalité préalable telle que visa d'entrée... ». Un burkinabè peut donc entrer en Côte d'Ivoire ou au Mali sur simple présentation de sa carte nationale d'identité.

**Le cadre juridique national** : il comprend les textes qui font partie de l'ordonnancement juridique national. Il s'agit de la **Constitution du 11 juin 1991**, des lois et des règlements (décrets, arrêtés, circulaires interprétatives). La Constitution contient de nombreuses dispositions qui concernent les migrants. Outre les droits consacrés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) et les deux pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), elle affirme le principe de la non-discrimination et reconnaît le droit au travail qui est égal pour tous. On peut également citer spécifiquement le **code du travail** qui s'applique à tous les travailleurs et employeurs exerçant une activité professionnelle au BF. Non-discrimination en matière d'emploi et de profession, fondée entre autres sur la race, religion, origine (art 3), exception faite des emplois dans la fonction publique. Enfin, l'**ordonnance n°84-49 (1984)** qui précise les conditions les d'entrée, de séjour et de sortie du Burkina Faso.

#### 4.3. Analyse SWOT de la migration au Burkina Faso

Les sources documentaires et les données de terrain, surtout les informations issues des entretiens avec les acteurs clés permettent de dresser les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de la migration au Burkina Faso. Voir tableau ci-dessous.

**Tableau 7 : Analyse SWOT de la migration au Burkina Faso**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une stratégie nationale de la migration</li> <li>- Mise en place effective de programmes pour favoriser l'enracinement des jeunes dans les principales régions touchées par l'insécurité : Sahel, Nord, Boucle du Mouhoun (PADEL et PUS)</li> <li>- Existence d'un comité de coordination des actions des acteurs de la migration</li> <li>- Engagement des OSC dans les actions de sensibilisation</li> <li>- Jeunesse de la population (34% de la population Burkinabè ont entre 15 et à 34 ans)</li> <li>- Contribution effective à l'économie burkinabè par les investissements des migrants et les transferts d'argent</li> <li>- Engagement politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible opérationnalisation de la stratégie nationale de la migration au niveau des collectés territoriales (régions et communes)</li> <li>- Faible appropriation de la stratégie nationale de la migration par les acteurs que sont les OSC</li> <li>- Faible efficacité de la coordination des actions</li> <li>- Méconnaissance des textes consacrant la protection des réfugiés, des déplacés par les victimes elles-mêmes</li> <li>- Faible impact des politiques tendant à réduire les effets néfastes de la migration</li> <li>- Faible impact des politiques tendant à optimiser les effets positifs de la migration</li> <li>- Non disponibilité de données des différents types de migrations désagrégées par communes</li> <li>- Faible niveau de protection des droits des migrants</li> <li>- Insuffisance des ressources pour la gestion de la migration et défaut de services d'accompagnement pour les migrants</li> <li>- Risque de traite des personnes</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de liens séculaires historiques entre les pays de la sous-région Ouest-africaine</li> <li>- Existences de traités entre le Burkina et les autres pays pour faciliter les mouvements d'hommes et des flux commerciaux</li> <li>- Politiques des Etats Ouest-Africains favorables à la migration régulière</li> <li>- Potentiel de transfert de technologies</li> <li>- Potentiel en apport de compétences et d'expertise</li> <li>- Potentiel d'enrichissement culturel et social</li> <li>- Une forte diaspora en Côte d'Ivoire, en Italie au Ghana, par ailleurs bien organisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise de la mondialisation avec des tendances de fermeture des pays, crise de la migration et politiques restrictives des pays occidentaux, particulièrement en Europe</li> <li>- Crises sociopolitiques multiples en Afrique en général et instabilité institutionnelle au Burkina Faso en particulier</li> <li>- Le recul de la démocratie en Afrique de l'Ouest et ses conséquences sur les droits de l'homme</li> <li>- Terrorisme dans le Liptako Gourma, dans les pays du Bassin du Lac Tchad et la montée de la criminalité maritime dans les pays du Golfe de Guinée et le risque de jonction de ces deux phénomènes.</li> <li>- Les inégalités/clivages sociaux au Burkina et au Sahel en particulier, les vulnérabilités, fragilités et la faible</li> </ul>

	<p>capacité de réponse des collectivités aux chocs économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'impact de la guerre en Ukraine sur les économies Africaines et sur les conditions de vie</li> <li>- Les bouleversements climatiques et la dégradation de l'environnement</li> <li>- Persistance de la migration irrégulière/clandestine</li> </ul>
--	--

**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

Ce tableau montre que la migration au Burkina Faso présente des avantages économiques, sociaux et culturels importants, mais aussi des défis majeurs liés au contexte international. Les opportunités liées à la migration sont notamment les liens séculaires que le Burkina entretient avec les pays limitrophes, l'existence des traités, et l'importance de sa diaspora en RCI, au Ghana, en Italie, etc. Ce potentiel ne saurait être valorisé sans une politique migratoire adaptée. Une articulation harmonieuse des forces et des actions correctrices des faiblesses permettra de saisir les opportunités afin d'asseoir une migration qui contribue au développement durable.

#### 4.4. Analyse des mouvements mixtes au BF (migrations et réfugiés)

Le Burkina Faso connaît deux grands types de migrations que sont les migrations internationales (immigration, émigration et transit) et la migrations interne. A ces migrations s'ajoute le mouvement des réfugiés qui sera traité également dans cette partie.

Il convient, à l'entame de cette section, de faire la différence entre migrants et réfugiés et de montrer pourquoi le cas des réfugiés est traité dans la présente étude portant sur la migration. Même s'il est courant de voir les termes de « réfugié » et de « migrant » utilisés de manière interchangeable dans les médias et les débats publics, il existe une différence juridique fondamentale entre les deux. Selon le HCR, les réfugiés font l'objet d'une définition et d'une protection spécifiques en vertu du droit international. Les réfugiés sont des personnes qui se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, de ce fait, ont besoin d'une « protection internationale ». Étant donné que les demandeurs d'asile et les réfugiés ne bénéficient pas de la protection de leur propre pays, le régime juridique spécifique qui protège les droits des réfugiés est appelé « protection internationale des réfugiés ».

Ce régime se justifie par le fait que les réfugiés sont des personnes qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile qui requiert des garanties de protection supplémentaires. L'article 14, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, consacre le droit de toute personne à chercher asile et à en bénéficier. Néanmoins, la notion d'asile n'avait pas de contenu clair au niveau international jusqu'à l'adoption de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés [la « Convention de 1951 »] dont le HCR a été chargé de superviser la mise en œuvre. La Convention de 1951 et son Protocole de 1967, ainsi que les instruments juridiques régionaux, comme la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, sont la pierre angulaire du régime moderne de protection des réfugiés. Ils énoncent une définition universelle du réfugié et incorporent les droits et les

devoirs fondamentaux des réfugiés. Brouiller les différences entre les termes « réfugiés » et « migrants » détourne l'attention des garanties juridiques spécifiques qui sont dues aux réfugiés, comme la protection contre le refoulement et contre l'imposition de sanctions pénales pour avoir franchi des frontières sans autorisation en vue de chercher la sécurité. Ceci dit, pour quelles raisons le cas des réfugiés est traité dans cette étude ?

D'un point de vue humain, les migrants, aussi bien que les réfugiés ont besoin d'une protection même s'ils n'ont pas le même statut. Il est donc important de trouver la meilleure manière de désigner ces deux groupes, dans l'unique perspective de leur trouver des réponses adéquates. La pratique privilégiée par le HCR est d'appeler « réfugiés et migrants » les groupes de personnes impliqués dans des mouvements mixtes. C'est le meilleur moyen de reconnaître que toutes les personnes en mouvement disposent de droits fondamentaux qu'il faut respecter, protéger et mettre en œuvre. Parfois, dans les débats politiques, les expressions comme « mouvements mixtes », « flux mixtes » ou « mouvements de nature composite » sont employées pour faire référence au phénomène des réfugiés et des autres personnes en mouvement (y compris des migrants qui peuvent être dans une situation de vulnérabilité) qui voyagent côte à côte en empruntant les mêmes routes et en ayant recours aux mêmes facilitateurs. C'est donc dans le souci de mieux comprendre ce flux mixte et de cerner les défis auxquels est confronté l'Etat dans sa gestion globale, que le cas des réfugiés est analysé dans la présente étude.

#### **4.4.1. Les réfugiés et demandeurs d'asile**

Les réfugiés au Burkina Faso sont principalement originaires des pays tels que le Mali, le Centrafrique, le Niger et le Tchad. Les réfugiés maliens sont les plus importants. Au 31 mars 2023, les données UNHCR/CONAREF affichaient **36 265** réfugiés et demandeurs d'asile au Burkina dont **20 091** femmes (soit **55%**) contre **16 174** hommes (soit **45%**). **98,88%** de ces réfugiés sont du Mali, **0,36%** du Centrafrique, **0,30%** du Niger et **0,13%** du Tchad.

Les conditions de vie des réfugiés au Burkina Faso sont souvent difficiles surtout avec la fermeture des camps de réfugiés. Ils sont confrontés à des problèmes d'accès au logement, à l'eau, à la nourriture, à l'emploi et aux soins de santé. Ils sont également confrontés à des risques de violence, de harcèlement et d'exploitation.

Le Burkina Faso a mis en place une politique d'accueil pour les réfugiés, avec l'aide du HCR et d'autres organisations internationales. Le pays travaille en étroite collaboration avec le HCR pour fournir aux réfugiés un accès aux services de base, tels que la nourriture, l'eau et les soins de santé. Le Burkina Faso s'efforce également de garantir la protection et les droits des réfugiés en conformité avec les normes internationales. A titre d'illustration, le gouvernement a adopté la loi sur les réfugiés en 2009, qui reconnaît le statut de réfugié et garantit certains droits aux réfugiés, notamment le droit à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

Le HCR travaille également en étroite collaboration avec le gouvernement burkinabé pour offrir une protection accrue aux réfugiés et les aider à trouver des solutions durables, telles que la réinstallation dans un pays tiers ou le retour volontaire dans leur pays d'origine, si et quand cela est possible.

#### **4.4.2. Les migrations internationales**

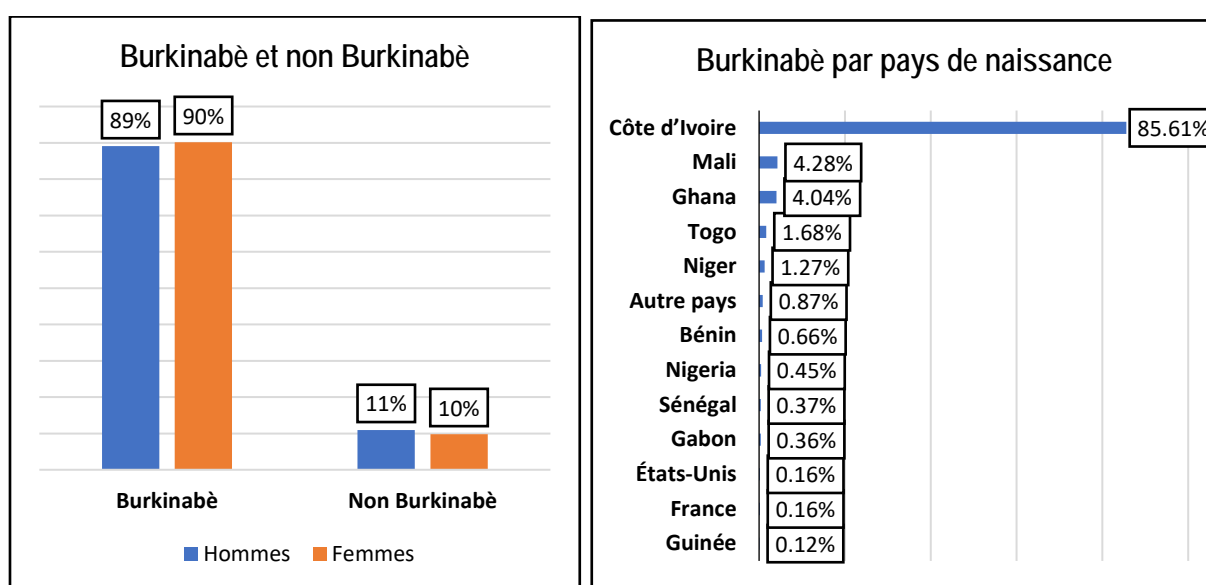
Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. En termes de migration internationale, le Burkina Faso est un pays d'immigration, d'émigration et

de migration de transit. Les principales destinations pour les migrants burkinabè sont les pays voisins tels que la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo, ainsi que les pays du Golfe, de l'Europe et d'autres régions du monde. L'analyse de la migration internationale prend donc en compte l'immigration internationale, l'émigration internationale récente, la migration de transit. Un flash est fait également sur l'émigration irrégulière surtout vers l'Europe.

#### 4.4.2.1. L'immigration internationale

Le Burkina Faso reçoit principalement des travailleurs migrants en provenance d'autres pays de la région, tels que le Mali, le Niger, la Côte d'Ivoire et le Ghana à la recherche d'opportunités économiques et de travail dans des secteurs tels que l'industrie minière, la construction et les services. Neuf (09) immigrés sur dix (10) sont de nationalité burkinabè.

**Graphique 1 : Répartition des immigrés internationaux durée-de-vie**



**Source :** NaZan Consulting, sur la base des données INSD, RGPH

Les immigrés durée-de-vie de nationalité burkinabè sont nés essentiellement dans les pays limitrophes. La Côte d'Ivoire à elle seule est le pays de naissance de **86%** de ces immigrés de nationalité burkinabè. Les autres pays de naissance sont par ordre d'importance le Mali (**4,3%**), le Ghana (**4,0%**), le Togo (**1,7%**) et le Niger (**1,3%**).

Les facteurs qui expliquent l'immigration sont les crises sociopolitiques, le dépouillement, le racisme, le rapatriement, la maltraitance, la poursuite des études, la vieillesse, la nostalgie et les maladies.

Les immigrants au Burkina Faso exercent une variété d'activités, allant des emplois salariés aux activités indépendantes en passant par le commerce informel. Les activités exercées par les immigrants dépendent souvent de leur niveau d'éducation, de leur expérience professionnelle et de leurs compétences, ainsi que des opportunités économiques disponibles dans leur région d'accueil. Les emplois salariés sont souvent occupés par des immigrants hautement qualifiés, tels que des professionnels, des techniciens et des enseignants.

Les immigrants travaillent également dans des secteurs tels que la construction, l'hôtellerie et le tourisme, l'agriculture, l'élevage et le commerce. Beaucoup d'entre eux sont employés dans le secteur informel, où

ils sont souvent moins bien payés et bénéficient de moins de protections sociales. De nombreux immigrants travaillent également dans des activités indépendantes, telles que la vente de biens sur les marchés locaux, l'artisanat et la production de biens manufacturés. Les immigrants peuvent également être des entrepreneurs qui créent et gèrent leurs propres entreprises, telles que des restaurants, des boutiques, des ateliers de réparation ou des entreprises de services.

Les migrants en provenance des pays voisins du Burkina Faso sont également très actifs dans l'exploitation industrielle et traditionnelle de l'or aussi bien que dans le commerce transfrontalier, transportant des marchandises d'un pays à l'autre et contribuant ainsi au développement économique de la région.

Les défis et risques en lien avec l'immigration internationale sont nombreux. Il s'agit entre autres des difficultés d'insertion sociale, l'exploitation, des difficultés pour trouver un emploi, des difficultés de reconversion professionnelle, des difficultés d'accès au logement décent, aux services de santé et à l'éducation, en particulier pour les enfants migrants, la pression sur les ressources des localités d'accueil, des conflits familiaux, etc. L'immigration peut en effet créer des tensions sociales et économiques, en particulier dans les zones où les ressources sont limitées. L'augmentation de la population peut exercer une pression sur les ressources naturelles telles que l'eau, les terres et les forêts, ce qui peut avoir des conséquences néfastes sur l'environnement et la sécurité alimentaire.

Ceux qui parviennent à s'insérer socialement et professionnellement, qui arrivent à mettre en place des activités, contribuent ainsi au développement économique des localités d'accueil. Les jeunes et les femmes immigrés constituent très souvent une main d'œuvre utile pour le pays. L'immigration est également source de diversité culturelle. Elle introduit des langues étrangères, des coutumes et savoir-faire qui induisent des changements de comportements très souvent utiles au pays. La diversité culturelle peut en effet enrichir la société burkinabè et aider à promouvoir la tolérance et l'acceptation de la différence.

#### 4.4.2.2. L'émigration internationale récente

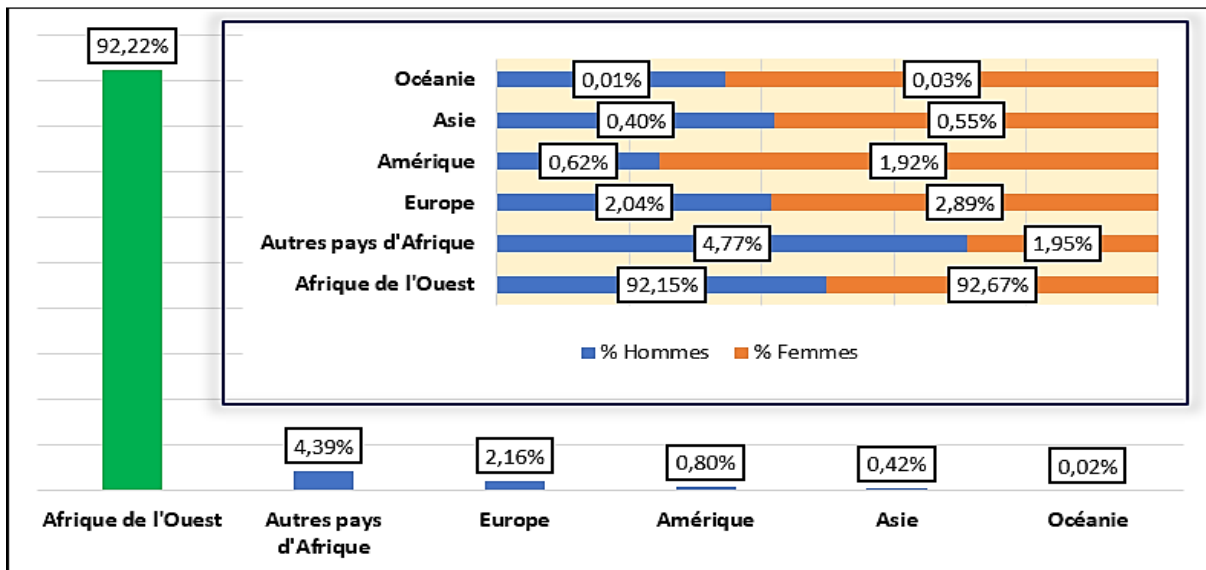
L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger au cours des douze derniers mois. Les migrants internationaux récents, quittant le Burkina Faso, choisissent plusieurs destinations, essentiellement africaines et particulièrement ouest-africaines.

En effet, l'Afrique de l'Ouest accueille **92,22%** des émigrés Burkinabè et les autres pays d'Afrique (le Gabon, la Guinée équatoriale, l'Algérie et autres) **4,39%** ; la Côte d'Ivoire à elle seule représente **66,20%** des émigrés Burkinabè en Afrique de l'Ouest ; le Mali **13,52%** des émigrés Burkinabè en Afrique de l'Ouest ; le Ghana accueille **9,33%** des émigrés Burkinabè en Afrique de l'Ouest.

L'Italie à elle-seule reçoit **48%** des émigrés Burkinabè de l'Europe et la France **29%**. L'Amérique, l'Asie et l'Océanie accueillent toutes moins de 2% des émigrés Burkinabè dans le monde.

Le constat qui peut être fait est que les Burkinabè migrent beaucoup vers l'extérieur mais ne semblent pas aller très loin de leur pays d'origine puisqu'ils s'établissent essentiellement dans les pays voisins.

**Graphique 2** : Emigrés internationaux récents par continent et par sexe

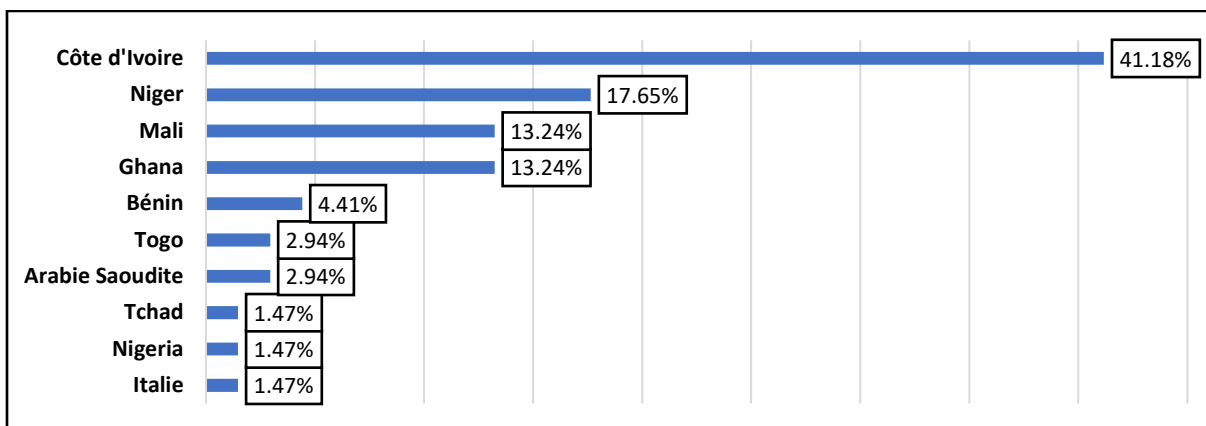


**Source :** NaZan Consulting, sur la base des données INSD, RGPH

En général, c'est la recherche d'un mieux-être qui pousse les populations à migrer et le Burkina Faso ne déroge pas à cette règle. En effet, les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) indiquent que la recherche d'emplois (47,61%), l'orpillage (18,79%) et le regroupement familiale (16,23%), sont les trois principales raisons de l'émigration des Burkinabè vers les pays d'Afrique et hors d'Afrique. Elles représentent 83% des causes de l'émigration internationale récente.

L'étude de la migration au Sahel ne corrobore pas ce constat au niveau national. Cela s'explique par son contexte spécifique, marqué par l'insécurité, la crise alimentaire, la dégradation de l'environnement ainsi que les violences multiples.

**Graphique 3 :** Répartition des émigrés du Sahel selon la destination

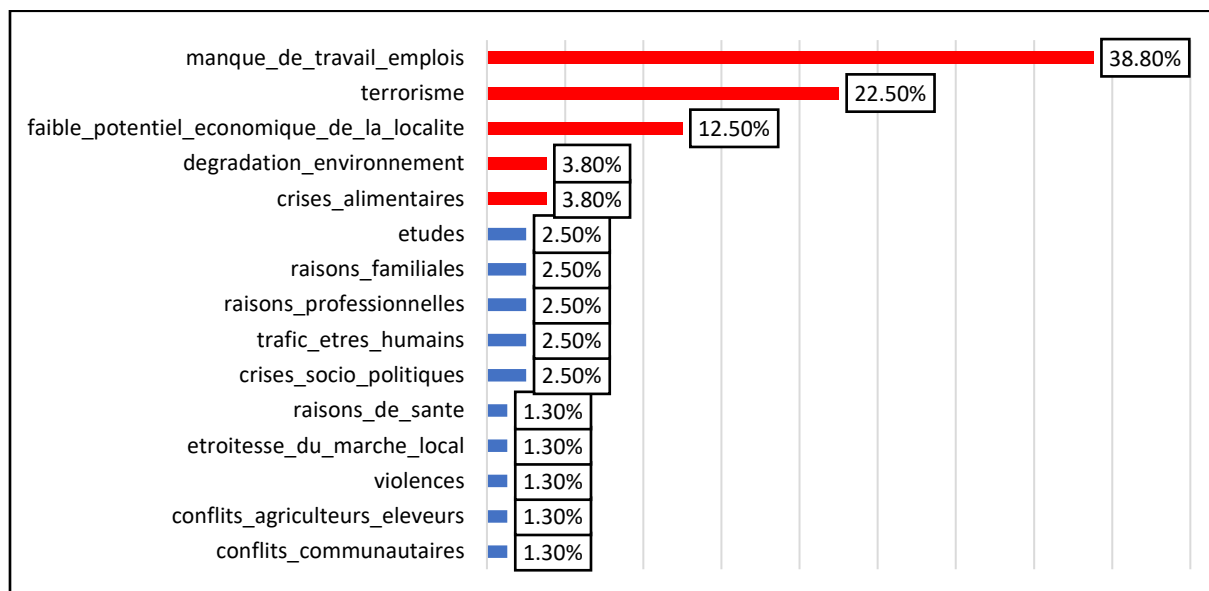


**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire :** les Burkinabè du Sahel migrent plus en destination de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Mali et du Ghana. La migration vers la Côte d'Ivoire est conforme au schéma classique et historique de la migration au Burkina. Les destinations du Niger et du Mali se justifient quant à elles par la proximité géographique avec la région du Sahel. Même si la présente étude ne l'établit pas, l'émigration vers le Mali et le Niger peut se transformer potentiellement en migration de transit ou une migration irrégulière pour des projets de mouvement vers l'Europe.

Les facteurs de l'émigration des peuples du Sahel vers d'autres pays sont multiples. Les cinq (05) principaux facteurs sont le manque de travail/emplois pour les jeunes, le terrorisme, le faible potentiel économique de la région, la dégradation de l'environnement et la crise alimentaire.

**Graphique 4 : Raisons de l'émigration des Burkinabè du Sahel**



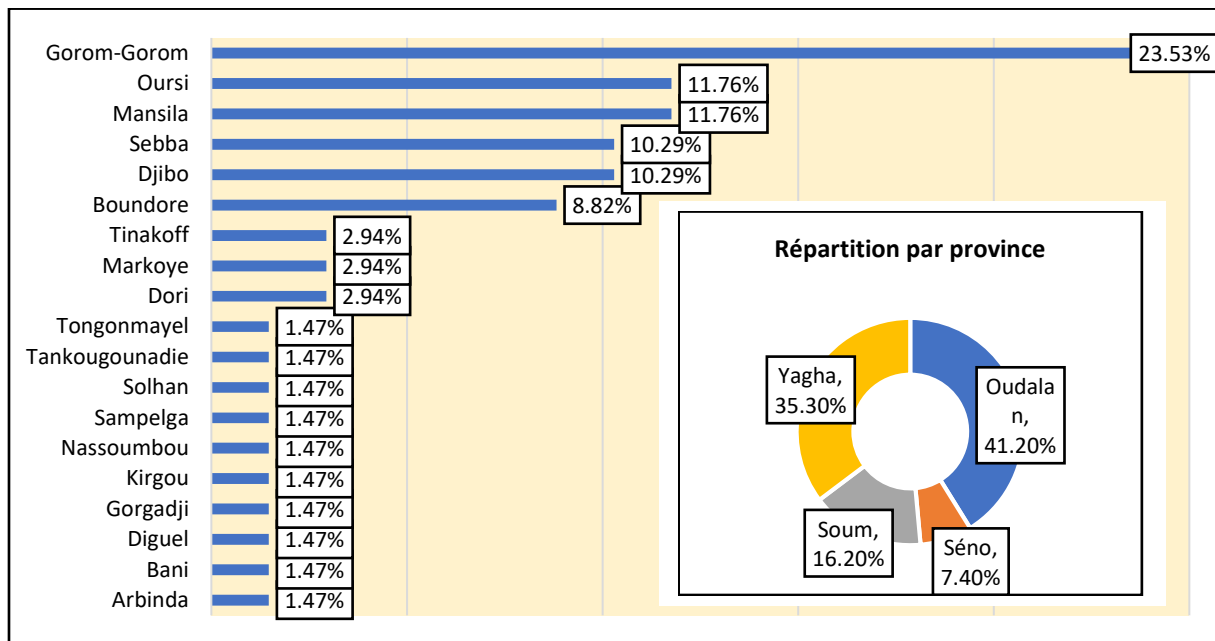
**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire :** au nombre des raisons qui motivent la population Burkinabè du Sahel à se déplacer vers d'autres pays, le manque d'emplois compte pour **38,80%**, le terrorisme (**22,50%**), le faible potentiel économique de la localité (**12,50%**), la dégradation de l'environnement (**3,80%**) et la crise alimentaire (**3,80%**). Une analyse plus approfondie montre les facteurs de la migration sont d'une certaine manière, corrélés. En effet, le terrorisme pourrait être vu comme une conséquence des disparités de développement, des inégalités et clivages sociaux, lesquels sont par ailleurs occasionnés par la défaillance de l'Etat. La même analyse tient pour la crise alimentaire qui est perçue comme une conséquence de la dégradation environnementale, etc.

Toutes les localités de la région du Sahel connaissent des départs vers l'étranger, certaines plus que d'autres en raison des conditions de vie et de la situation sécuritaire prévalentes. Le graphique ci-dessous illustre cette réalité.



**Graphique 5 : Répartition des émigrés du Sahel suivant les communes et provinces de départ**



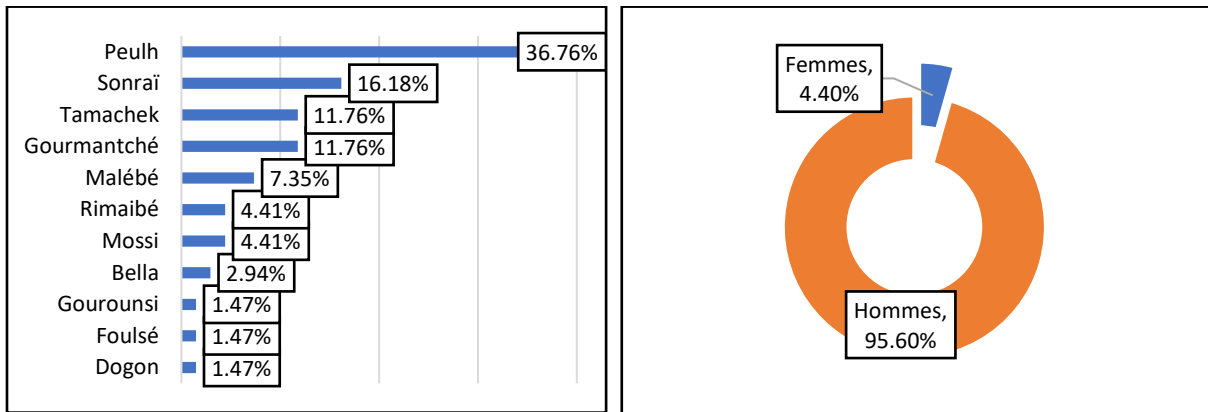
**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaires :** les provinces les plus touchées par l'émigration sont l'Oudalan et le Yagha avec respectivement **41,20%** et **35,30%**. Au niveau communal, **76,45%** des émigrés ont pour origine Gorom-Gorom, Oursi, Mansila, Sebba, Djibo et Boundoré. Ces communautés ont été particulièrement touchées par les mouvements de population, en raison de leur emplacement géographique et de leur situation socio-économique. De nombreux habitants de ces communes ont été contraints de quitter leur foyer en raison des actions récurrentes des groupes terroristes, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et des changements climatiques. La migration est souvent considérée comme une stratégie de survie pour ces populations, qui cherchent à améliorer leurs conditions de vie et à trouver des opportunités économiques dans d'autres pays.

L'analyse des profils sociodémographiques des émigrés donne les résultats suivants :

**Profil des émigrés selon l'ethnie et le sexe :** l'étude a montré que les populations du sahel qui émigrent sont principalement des Peulhs (**36,76%**), des Sonraï (**16,18%**) et des Tamacheck (**11,76%**). Moins de **5%** des émigrés sont des femmes, ce qui est conforme à la réalité au niveau national. En effet, le RGPH 2019 indique que les femmes sont moins portées aux migrations internationales. Elles restent celles qui portent les charges familiales et se retrouvent seules à s'occuper de l'éducation des enfants quand leurs maris sont des émigrés.

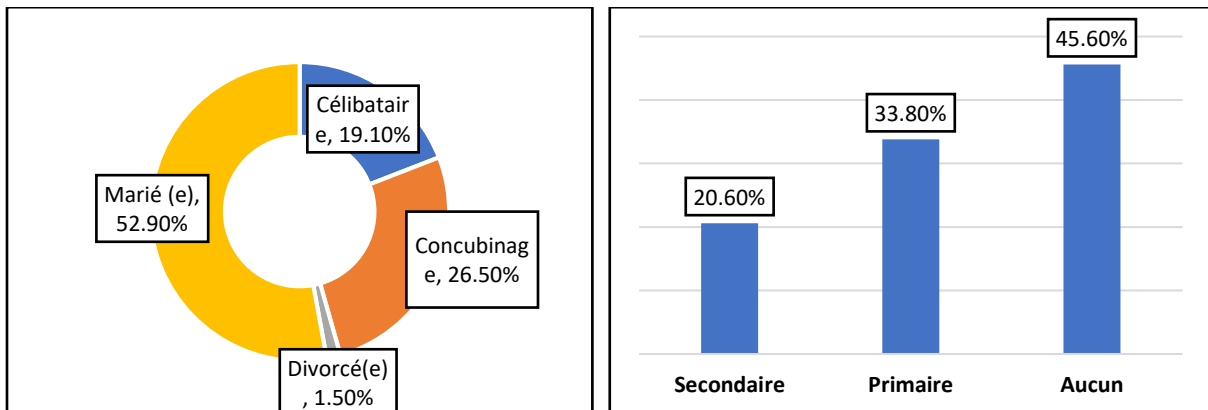
**Graphique 6** : Répartition des émigrés du Sahel selon l'ethnie et le sexe



**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Profil des émigrés selon la situation matrimoniale et le niveau d'instruction** : il ressort de l'étude que **79,40%** des émigrés sont en couple et responsables de ménages d'une taille moyenne de huit (08) individus. Cela montre la charge et la responsabilité des émigrés. L'étude indique aussi que **45,6%** des émigrés ne sont pas scolarisés et **33,80%** d'entre eux ont un niveau primaire. La majorité des émigrés du Sahel s'exposent donc à des risques d'exploitation, de migration irrégulière et à l'incapacité de faire valoir leur droit en cas de besoin.

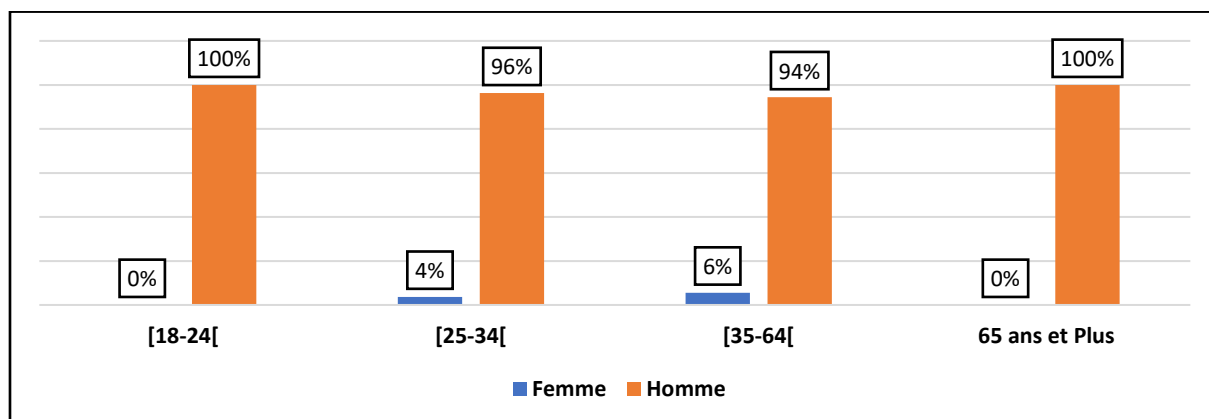
**Graphique 7** : Répartition des émigrés selon la situation matrimoniale et le niveau d'instruction



**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Profil des émigrés selon les classes d'âge des deux sexes** : **44%** des émigrés du Sahel ont moins de 35 ans. Cette situation pose le problème du départ des bras valides, laissant le sort des localités de départ aux personnes âgées. Le développement de ces localités se trouve compromis si les mécanismes nationaux de gestion de la migration n'encouragent pas des investissements conséquents dans ces zones.

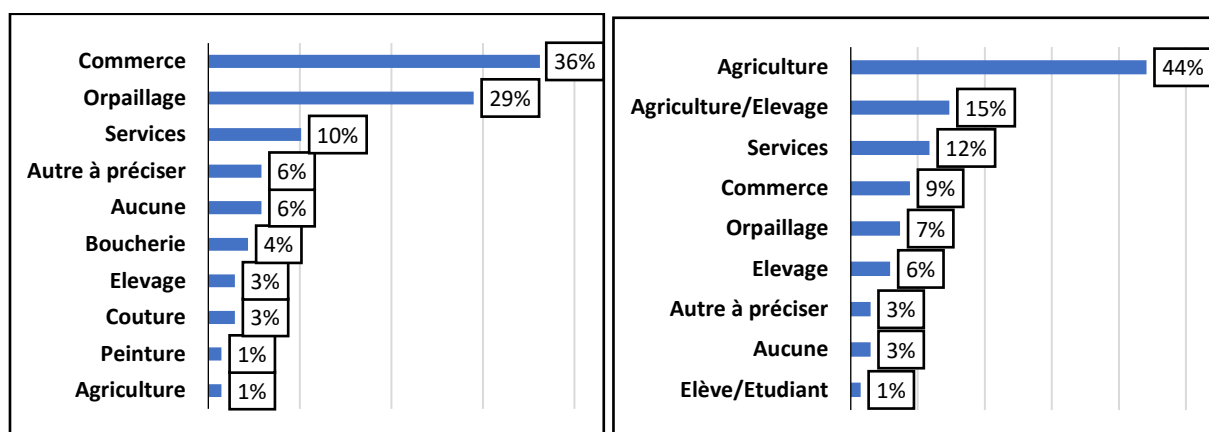
**Graphique 8 : Répartition des émigrés du Sahel selon les classes d'âge et le sexe**



**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

Partis à la recherche de perspectives meilleures, les émigrés font face à des réalités et des contraintes très souvent difficiles sur place. C'est le cas de la recherche de travail. Les graphiques ci-dessous montrent la situation de travail des émigrés après et avant migration.

**Graphique 9 : Activités exercées dans les pays d'accueil et d'origine**

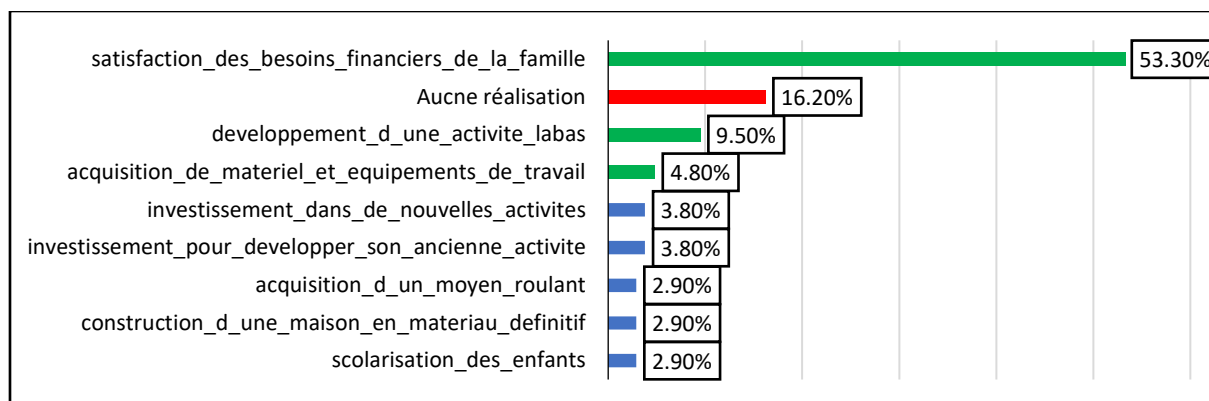


**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire :** dans les zones de départ, les migrants avaient pour activités principales l'agriculture (44%), l'agriculture/élevage (15%), les services (12%) et le commerce (9%). Dans les pays d'accueil beaucoup se reconvertissent principalement au commerce, l'orpaillage et les services, bref, dans les activités qui ne demandent pas de qualification et d'accès à la terre. On constate par ailleurs qu'au départ 3% des migrants n'avaient pas d'activité. Dans les pays d'accueil, ils sont 6% à ne pas travailler. Cette situation est révélatrice de l'illusion du bien-être espéré dans les projets d'aventure. Ces personnes sans emplois deviennent par conséquent des cibles des trafiquants d'êtres humains et de l'exploitation en raison de leur situation de précarité et de vulnérabilité.

L'impact (+/-) de l'émigration sur le développement des localités de départ et sur les conditions de vie des familles est capté dans la présente étude à travers la documentation et les points de vue des familles des migrants. Le graphique ci-dessous donne une idée sur les réalisations des émigrés du Sahel.

## Graphique 10 : Réalisations des émigrés du Sahel



**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire** : on constate que 53,30% des émigrés arrivent à satisfaire les besoins financiers de leurs familles y compris les parents, que 9,5% d'entre eux développent des activités dans le pays d'accueil et qu'environ 5% acquièrent du matériel et équipement de travail. Cependant, environ 16% des migrants ne justifient d'aucune réalisation. Ces derniers sont des migrants vulnérables, incapables de tenir face à un choc comme celui d'un retour inattendu.

En dehors des réalisations, l'effet de l'émigration peut également être mesuré par l'importance des transferts d'argent. 55,90% des familles de migrants déclarent recevoir des transferts d'argent de la part de leurs parents vivant en pays étrangers. La diaspora burkinabè est l'une des plus dynamiques et contribue de façon substantielle au développement national, avec environ 200 milliards de FCFA transférés chaque année Selon l'African Institute of Remittances (AIR). Ces fonds envoyés ont un impact significatif sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans le pays. Ils représentent 2% à 3% du PIB national, ce qui en fait des transferts l'une des principales sources de revenus pour les ménages burkinabè.

Conscient du potentiel et de l'opportunité que représentent les transferts de fonds, les autorités burkinabè impliquent la diaspora dans sa stratégie de mobilisation de fonds pour le financement de son Plan de Développement Economique et Social (PNDES). Des actions tendant à encourager le rapatriement des fonds des migrants sont encouragées. C'est dans ce sens que l'axe stratégique 3, « Optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté » et les objectifs spécifiques 3.2 et 3.3 intitulés respectivement « Encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale », « Encourager l'investissement des capitaux étrangers dans les divers secteurs de production », ont été prévus dans la stratégie nationale de la migration.

Par ailleurs les émigrés constituent un levier en matière d'intégration de nouveaux savoirs et savoir-faire. C'est ainsi que la stratégie nationale de la migration entend promouvoir les mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè comme libellé à l'objectif spécifique 3.1 dudit référentiel.

La perte des bras valides, la dépendance des familles vis-à-vis des transferts des migrants, le poids de la charge des familles et de l'éducation des enfants sur les femmes et la séparation constituent les effets négatifs de l'émigration.

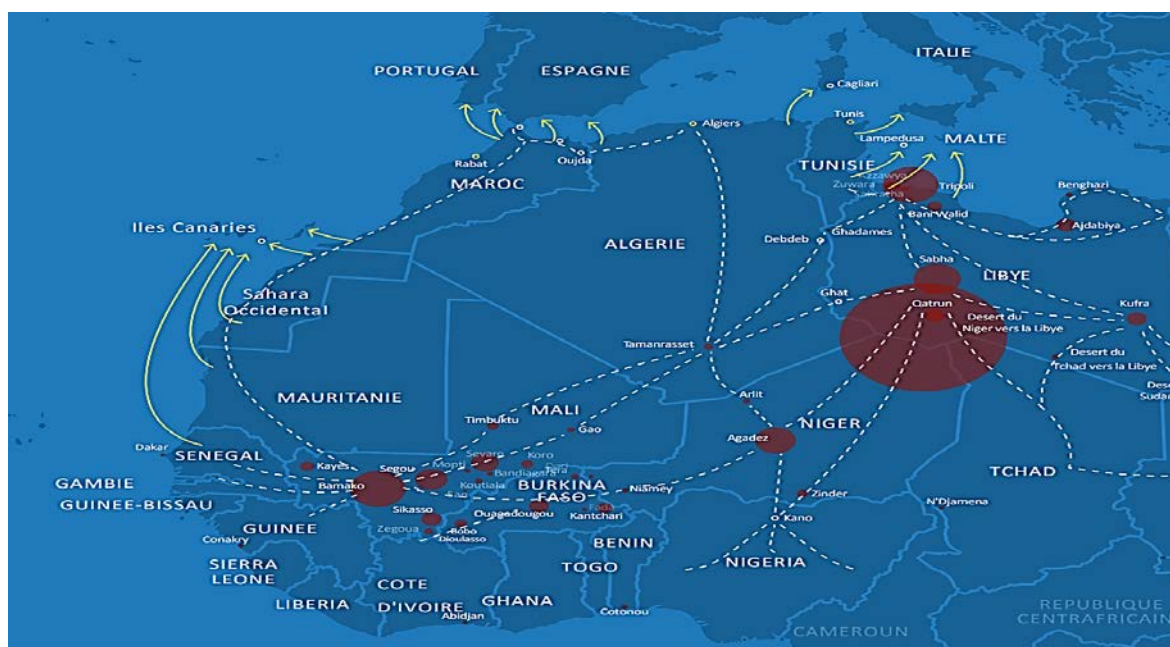
#### 4.4.2.3. La migration de transit et flash sur la migration irrégulière

La migration de transit au Burkina Faso concerne principalement les migrants en provenance d'Afrique de l'Ouest et du Centre qui se dirigent vers d'autres pays d'Afrique ou l'Europe. Les migrants transitent souvent par le Burkina Faso pour des raisons géographiques, car le pays se situe au centre de la sous-région Ouest-africaine et dispose d'un réseau de transport assez important. Les destinations africaines pour les migrants en transit comprennent généralement le Mali, le Niger, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. Les migrants peuvent également passer par d'autres pays comme le Bénin ou le Nigeria avant d'arriver au Burkina Faso.

Les populations qui transitent par le Burkina Faso sont très diverses et comprennent des hommes, des femmes et des enfants de différents âges, provenant de différents pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Les migrants sont très souvent en quête d'une vie meilleure et de meilleures opportunités économiques, et ils cherchent à rejoindre des destinations en Europe telles que la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

En ce qui concerne les destinations européennes, les migrants en transit par le Burkina Faso cherchent souvent à rejoindre des pays tels que la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Cependant, les routes migratoires peuvent varier en fonction des conditions politiques, économiques et de sécurité dans les différents pays d'Europe, ainsi que des politiques migratoires en vigueur. De nombreux migrants d'Afrique de l'Ouest empruntent la route transsaharienne à travers le Burkina Faso pour atteindre la Libye ou l'Algérie, d'où ils cherchent à traverser la mer Méditerranée. Voir illustration ci-dessous.

**Illustration 1:** Routes migratoires vers la méditerranée

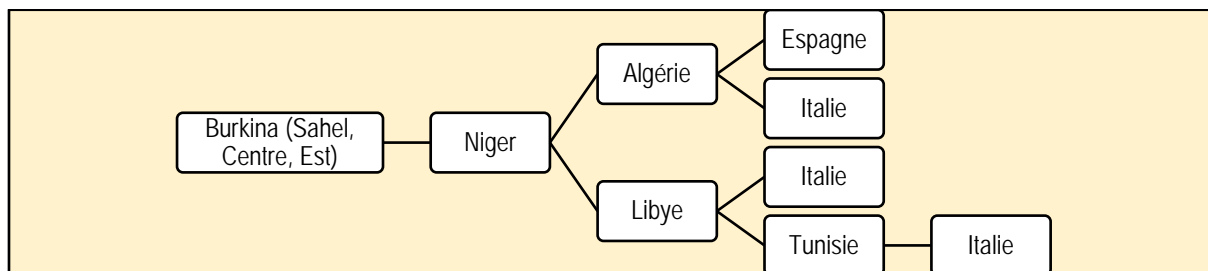


**Source :** HCR, itinéraires en Afrique vers l'Afrique du Nord et l'Europe et les abus sur la route

**Commentaire :** le Burkina Faso partage des frontières avec six pays de l'Afrique de l'Ouest, ce qui fait de lui un pays de choix des migrants de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui entament des déplacements vers un autre pays d'Afrique de l'Ouest. Son réseau routier avec le Mali et le Niger facilite également

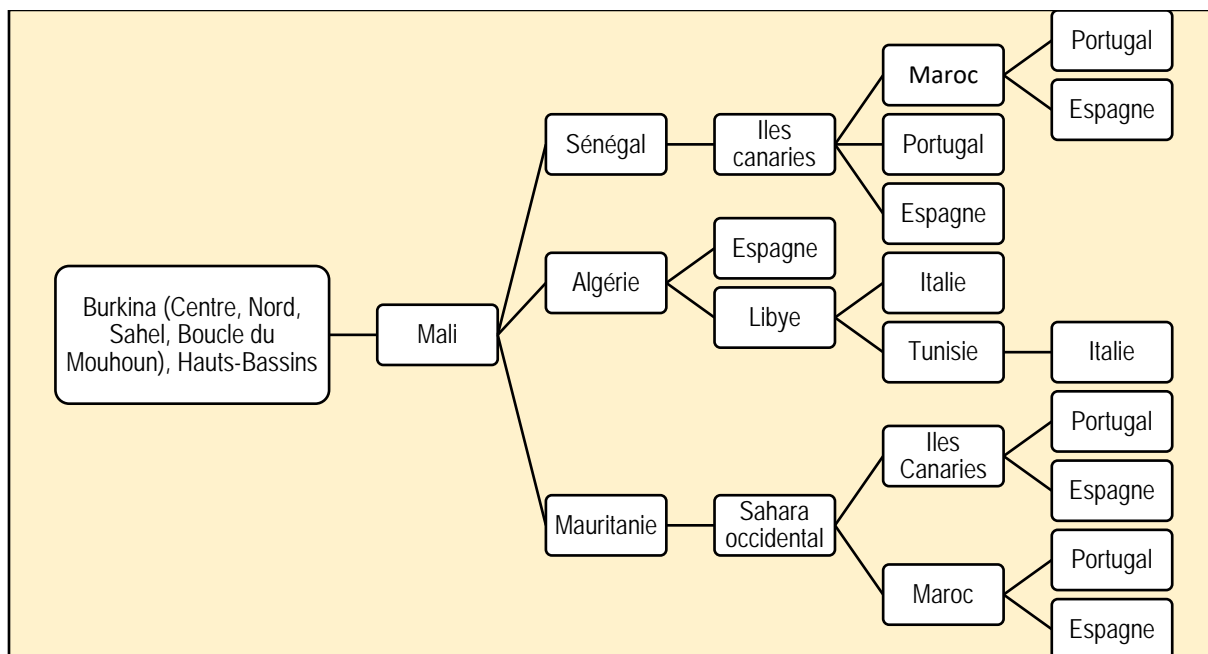
l'accès aux principales routes migratoires vers la méditerranée. En effet à partir du Burkina, les possibilités sont multiples :

**Illustration 2 :** Routes de la méditerranée à partir du BF via le Niger



**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Illustration 3 :** Routes de la méditerranée à partir du BF via le Mali



**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

Les défis liés à la migration de transit sont immenses. Il s'agit entre autres de la lutte contre l'exploitation des migrants vulnérables en transit, des défis de prise en charge psycho-social des migrants contraints à retour de l'aventure de traversée de la Méditerranée ou des pays dans lesquels ils ont pu être victimes de violation de leurs droits les plus fondamentaux. Il est par ailleurs nécessaire qu'ils puissent recevoir dès leur arrivée toute l'assistance en matière de soins, de nourriture, de logements et des informations concernant les possibilités de réinsertion et sur les formalités de retour dans leurs pays d'origine pour les migrants de retour non burkinabè. Les dispositions dans le sens de garantir leur droit, leur sécurité et leur dignité demandent des ressources difficilement mobilisables. Enfin, les migrants en transit peuvent représenter des menaces de sécurité s'ils ne sont pas bien suivis.

Les autorités burkinabè ont mis en place plusieurs mesures pour protéger les migrants en transit et améliorer leur situation. Certaines de ces mesures comprennent :

- La mise en place d'un mécanisme national de coordination pour la gestion des migrations. Ce mécanisme est destiné à faciliter la coordination entre les différentes autorités compétentes et les partenaires impliqués dans la gestion des migrations. L'objectif général de ce mécanisme de coordination est de contribuer au renforcement de la gestion et la gouvernance des migrations et assurer la protection, le retour et la réintégration durable des migrants. La Coordination nationale du Groupe de Travail Technique est assurée conjointement par le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (SP/CSBE) ;
- La création de centre d'accueil et d'assistance pour les migrants : c'est le cas du centre d'accueil et de réinsertion pour migrants vulnérables construit à Bassinko dans la périphérie Nord de Ouagadougou avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne (UE) et de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM). Ce centre fournit des services de base tels que des soins médicaux, de l'eau potable, de la nourriture et un abri aux migrants en transit et propose des programmes de réinsertion. Cette structure pérenne gérée par l'Etat à qui la compétence a été transférée par l'OIM permet d'assurer la protection des migrants vulnérables sur le long terme. La construction de ce centre s'inscrit en droite ligne des priorités de la stratégie nationale de la migration. C'est par ailleurs une première du genre à l'échelle mondiale dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM pour la protection, la réintégration des migrants et leur assistance le long des routes migratoires en Afrique ;
- La formation et la sensibilisation des acteurs de la sécurité, de la justice et de la société civile sur les droits des migrants et les normes internationales en matière de protection des migrants ;
- La lutte contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants : les autorités burkinabè ont renforcé leur collaboration avec les pays voisins pour lutter contre les réseaux de traite et les passeurs. Les actions de collaboration ces pays pour lutter contre les réseaux de traites et les passeurs au Burkina Faso rentrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, de celle du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, ainsi que du Plan d'Action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains. Des opérations policières coordonnées par INTERPOL sont également menées, pour secourir plusieurs victimes de la traite d'êtres humains ;
- La participation à des initiatives régionales et internationales pour la gestion des migrations : le Burkina Faso participe activement aux initiatives de l'Union africaine et des Nations unies pour la gestion des migrations, ainsi qu'à des programmes de coopération avec des partenaires internationaux. Il participe aux efforts d'intégration régionale entrepris par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Le pays a également mis en place un contexte économique favorable pour encourager la migration régionale et internationale.

Cependant, malgré ces mesures, les autorités burkinabè ont encore des défis à relever pour protéger efficacement les migrants en transit. Les efforts doivent être intensifiés pour lutter contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants, renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des migrations et améliorer l'accès des migrants aux services de base.

**Flash sur la migration irrégulière vers l'Europe :** la migration de transit et la migration irrégulière sont souvent étroitement liées. Les migrants en transit peuvent être tentés de rester au Burkina Faso pour

travailler ou pour tenter leur chance d'aller vers d'autres pays de la région ou de l'Europe, ce qui peut entraîner une migration irrégulière. En outre, les réseaux de trafic d'êtres humains peuvent également exploiter les migrants en transit pour les faire passer clandestinement à travers les frontières. Les Burkinabè qui tentent l'aventure de la méditerranée ne sont pas aussi nombreux que les populations des autres pays de l'Afrique de l'Ouest et Centrale. Selon l'OIM, 54% des migrants irréguliers Ouest Africains qui arrivent en Europe sont de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria. La position du BF au cœur de l'Afrique de l'Ouest fait de ce pays un passage privilégié des migrants Ivoiriens, Guinéens, Malien, Nigérian, Béninois et d'autres pays d'Afrique centrale.

De nombreux récits de voyages recueillis auprès des migrants par l'OIM font état de disparitions ou décès le long des routes migratoires entre l'Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Afrique du Nord ou en mer en tentant la traversée de la Méditerranée ou sur la route vers les îles Canaries. La découverte d'hommes, femmes et enfants noyés, déshydratés, asphyxiés le long des routes est une réalité quotidienne. En Afrique de l'Ouest et du Centre, les incidents sont multiples sur les routes migratoires. L'OIM, à travers son projet des migrants disparus, réalise le suivi des informations sur les migrants décédés ou disparus au cours de leur voyage migratoire. Les données recueillies dans le cadre de ce projet sont utilisées pour alimenter l'indicateur 10.7.3 des Objectifs de Développement Durable (« Nombre de migrants décédés en tentant la traversée maritime, aérienne ou terrestre de frontières »). Ce projet est essentiel pour une réponse globale dans la réduction des risques liés au mouvements migratoires. Entre 2022 et le premier trimestre 2023, les disparitions de migrants Ouest Africains à la traversée du désert du Sahara et de l'Atlantique vers les îles Canaries se sont élevées à 117.

Les pertes en vies humaines lors des traversées périlleuses de la méditerranée, le risque de devenir des victimes de trafiquants d'êtres humains, de subir des abus et des exploitations, de se retrouver dans des situations de détresse en raison de la précarité de leur situation irrégulière sont les maux de cette forme de déplacement. Une fois arrivés en Europe, les aspirations des migrants se heurtent également et bien souvent à des législations qui leur interdisent de travailler s'ils n'ont pas de papiers.

#### **4.4.3. Analyse de la migrations interne au sahel**

L'étude de la migration interne portera spécifiquement sur la migration au Sahel dans un contexte marqué par le terrorisme et l'extrémisme violent conformément aux termes de référence. Elle sera consacrée à l'identification des profils sociodémographiques des migrants (suivant le sexe, l'ethnie, les classes d'âge, la situation matrimoniale, le niveau d'instruction), l'identification des zones de départ et de destination, l'analyse des facteurs de poussée et d'attraction, les difficultés rencontrées par les migrants et enfin l'impact de la migration interne aussi bien sur les zones de départ que celles d'accueil.

##### **4.4.3.1. Les différents profils des migrants internes du Sahel**

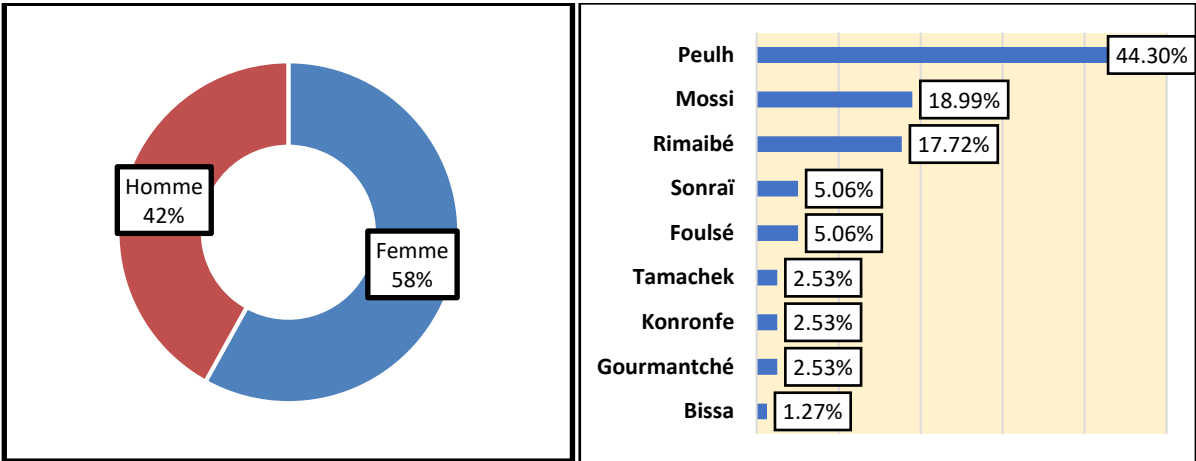
La population sahélienne, migrant à l'intérieur du pays, a des profils différents du point de vue de l'analyse des variables sociodémographiques. D'autres profils peuvent être établis à partir des facteurs de poussée et d'attraction, des ambitions des migrants, des conditions de départ, des variables géographiques (localités de départs et d'accueil), etc. Ces autres variables seront également étudiées dans d'autres section. L'étude a permis d'identifier les profils de migrants suivant au sahel :

**Profil des migrants selon le sexe et l'ethnie :** 58% des migrants internes sahéliens sont des femmes, ce qui est conforme à l'analyse des données à l'échelle nationale. En effet, le dernier recensement général



de la population indique que les femmes migrent beaucoup plus que les hommes à l'intérieur du Burkina. Le cas du Sahel ne déroge donc pas à ce constat. En même temps, la migration des femmes pose le défi de leur protection du fait de leur vulnérabilité. Les femmes sont très souvent victimes de violences sexistes et l'Etat a obligation d'assurer leur protection dans les situations de migrations qui aggravent ces comportements. On constate aussi que les Peulhs (44,30%), les Mossi (environ 20%) et les Rimaibé (environ 18%), sont les ethnies les plus portées vers la migration. Les peulhs ont traditionnellement une culture migratoire et le Sahel est habité en grande partie par cette ethnie, ce qui justifie leur poids dans les mouvements migratoires du Sahel.

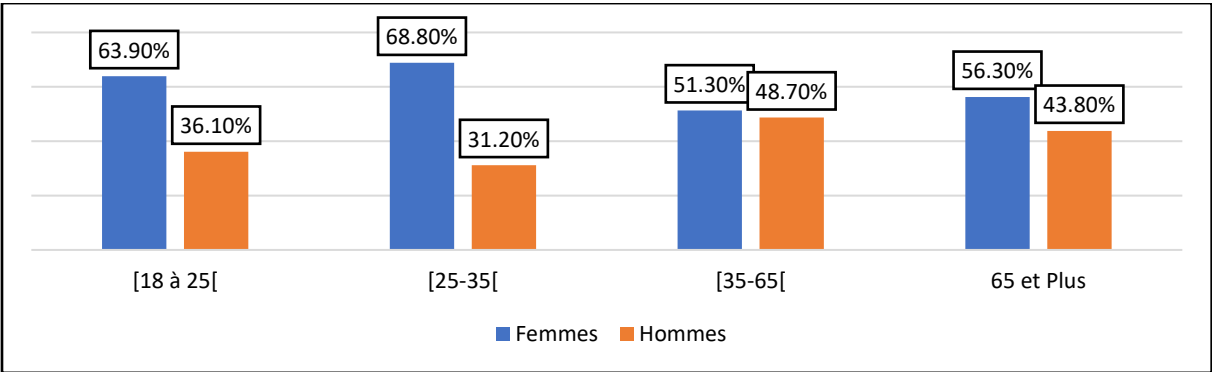
Graphique 11 : Profil des migrants selon le sexe et l'ethnie



Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Profil des migrants suivant les classes d'âge :** 40,5% des migrants internes du Sahel ont moins de 35 ans. Cette situation est préoccupante car il est difficile d'assurer le développement d'une zone sans la force de travail des jeunes. En effet, les principales activités du Sahel que sont l'agriculture, l'élevage et le commerce requièrent une forte intensité de main d'œuvre. Par conséquent des mesures tendant à instaurer des conditions de fixation d'une bonne partie de la jeunesse devront être prises par les autorités du pays pour disponibiliser une main d'œuvre suffisante au service du développement de la région.

Graphique 12 : Profil des migrants suivant les classes d'âge

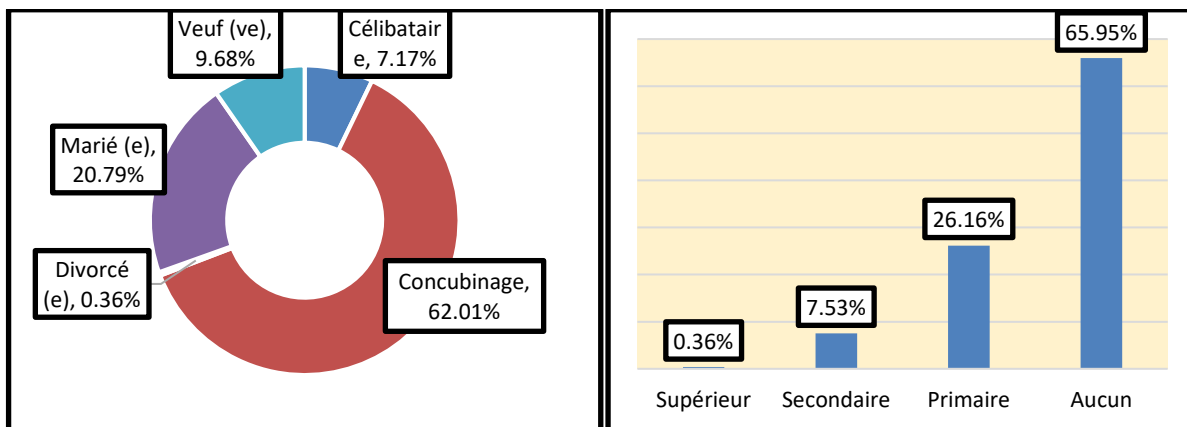


Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Profil des migrants selon le statut matrimonial et le niveau d'instruction :** il ressort de l'étude que presque 83% des migrants internes du Sahel sont en couple (mariés et concubinage) et sont

responsables de ménages d'une taille moyenne de huit (07) individus. Cela montre la charge et la responsabilité des migrants. L'étude indique aussi que **66%** des migrants internes ne sont pas scolarisés et **26%** d'entre eux ont un niveau primaire. La majorité des migrants s'exposent par conséquent à des risques d'exploitation, et à l'incapacité de faire valoir leur droit en cas de besoin.

**Graphique 13** : Profil des migrants selon le statut matrimonial et le niveau d'instruction

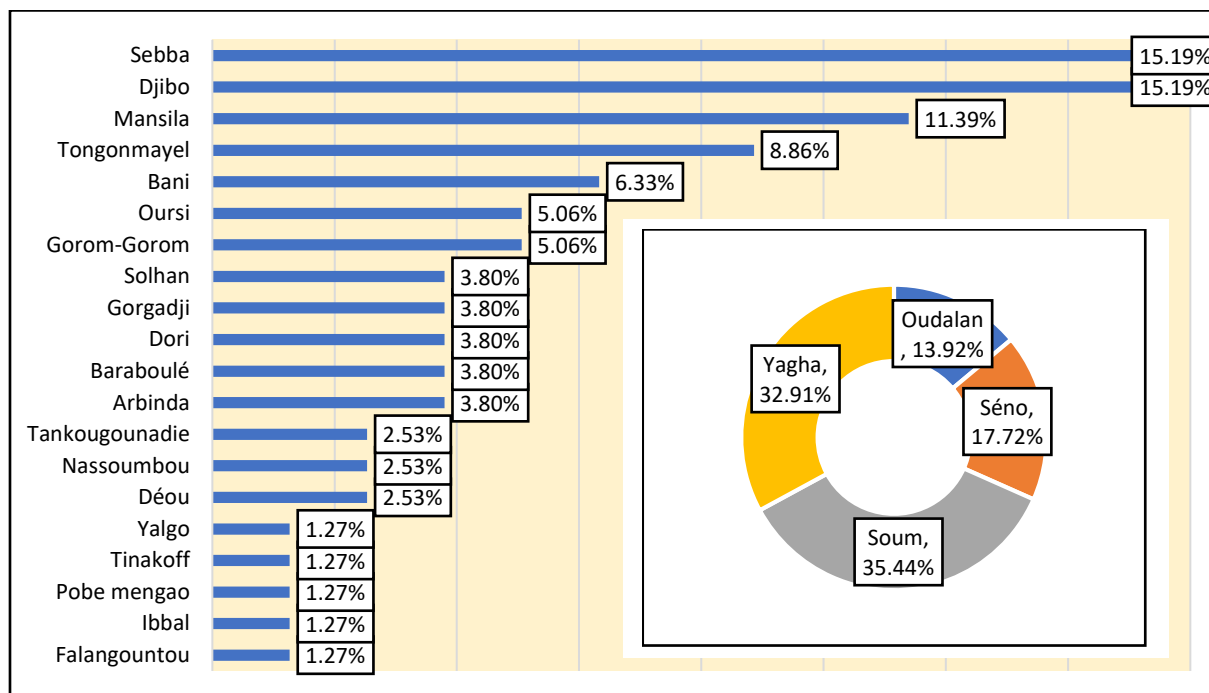


Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

#### 4.4.3.2. Les zones de départ et de destination

Les migrants internes partent de toutes les localités du Sahel sans exception, certaines localités étant plus marquées par le phénomène que d'autres, du fait des conditions économiques, climatiques et surtout en raison des actes terroristes perpétrés sans cesse depuis plusieurs années.

**Graphique 14** : Profil des migrants selon les communes et provinces d'origine



Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire** : on constate que les provinces du Soum et du Yagha connaissent plus des départs que les autres provinces. Cela est dû en partie à l'intensité des actions terroristes dans ces provinces. Soum

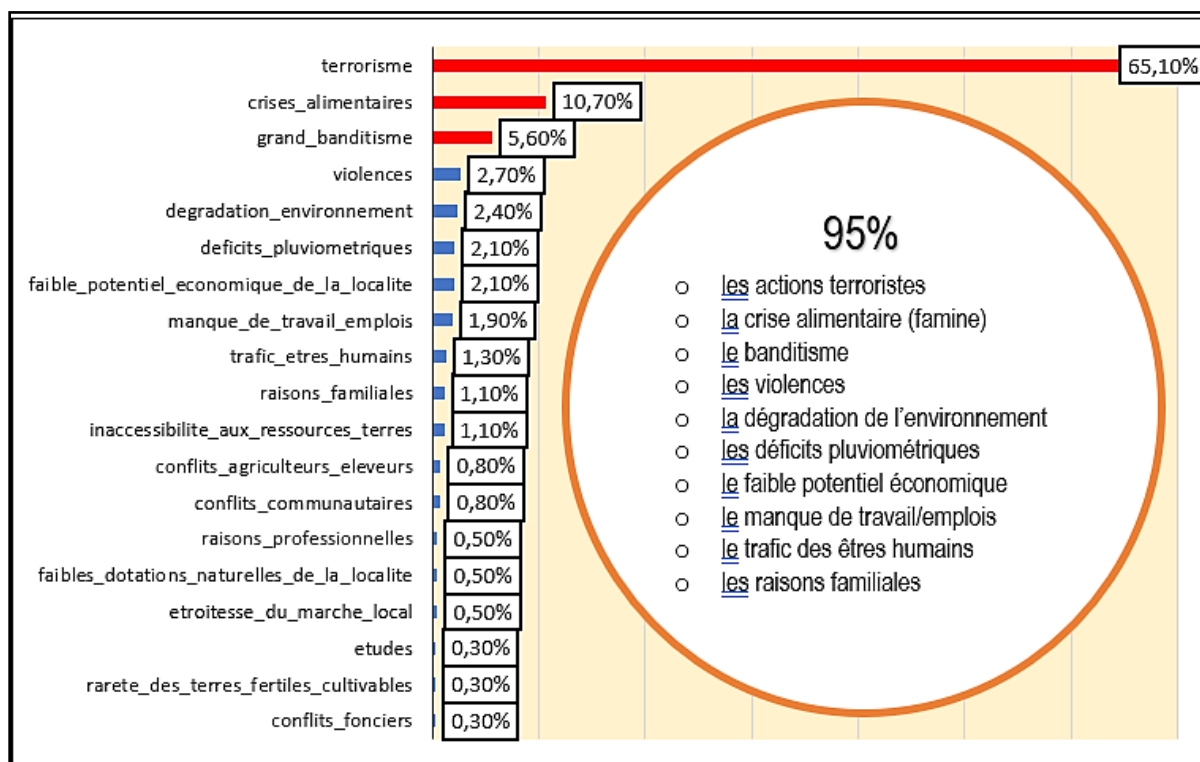
été par exemple l'une des premières provinces du Sahel à être occupée et isolée par les terroristes. Au niveau des communes, Sebba, Djibo, Mansila, Tongonmayel, Bani, Oursi et Gorom-Gorom réunis comptent **67%** des migrants internes du Sahel. Il y a lieu d'intensifier la lutte dans ces localités et de mettre en place des infrastructures adéquates pour soutenir les actions de développement.

Les principales destinations des migrants internes du Sahel sont les régions du Centre, des Hauts-Bassins, des Cascades, du Centre-Est, du Nord, du Centre-Nord, du Sud-Ouest et du Plateau Central. Dans ces différentes régions, les migrants s'installent dans les chefs-lieux de régions et dans les sites d'orpaillage qu'elles abritent. Les différents sites d'orpaillage les plus cités sont ceux de Banfora, de Bobo-Dioulasso, de Boromo, de Houndé, de Pourra, de Séguénéga, de Siguinvoissé, de Boussouma, de Zomnogo, de Tandaga, Lougma et de Tendouka.

#### 4.4.3.3. Les facteurs de poussée et d'attraction de la migration interne

Les facteurs encourageant la migration de la population du Sahel vers d'autres régions du pays sont multiples et multiformes. Certains facteurs sont économiques, d'autres sécuritaires, sociaux et même environnementaux. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la répartition des migrants suivant les facteurs de poussée.

**Graphique 15** : Proportions des migrants suivant les facteurs de poussée

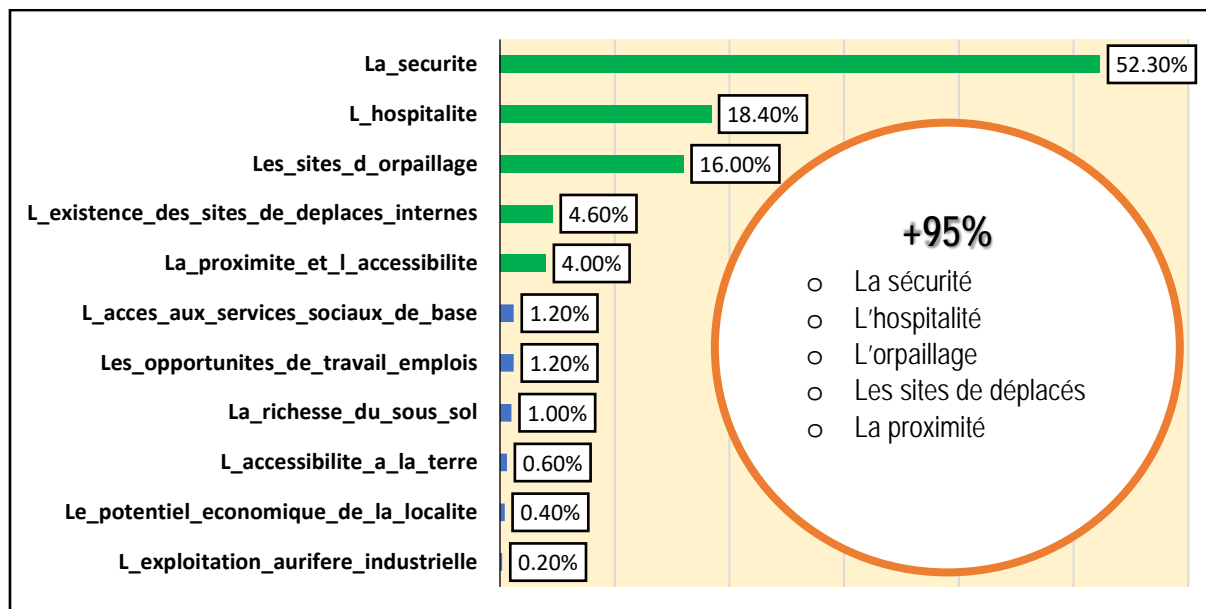


**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire** : les actions terroristes, la crise alimentaire, le banditisme, les violences, la dégradation de l'environnement, les déficits pluviométriques, le faible potentiel économique, le manque de travail, le trafic des êtres humains et les regroupements de famille représentent **95%** des facteurs de poussée des populations du Sahel vers d'autres régions du pays.

Quant aux facteurs d'attraction, l'étude en a identifié cinq (05) principaux qui représentent plus de 95% de l'ensemble des facteurs. Ce sont : la sécurité, l'hospitalité, l'orpaillage, les sites de déplacés internes, et la proximité.

**Graphique 16** : Proportions des migrants suivant les facteurs d'attraction



**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

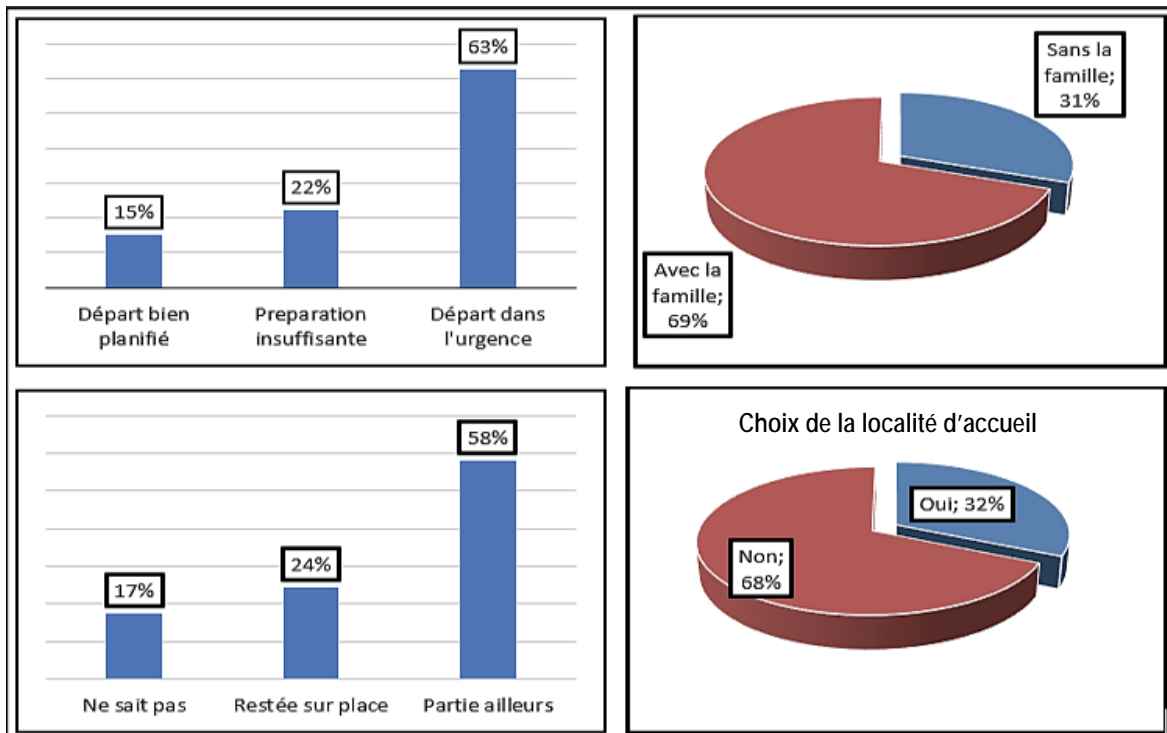
**Commentaire** : la sécurité représente 52,30% de l'ensemble des facteurs d'attraction des migrants vers une zone d'accueil, l'hospitalité 18,40%, les sites d'orpaillage 16%, les sites de déplacés internes 4,60% et la proximité 4%.

#### 4.4.3.4. Les difficultés rencontrées par les migrants internes

Les migrants font face à de nombreuses difficultés au départ de leurs localités d'origine, pendant le déplacement (aller et retour) et tout au long du séjour dans les localités d'accueil, qu'il convient d'identifier dans le but d'envisager des solutions idoines à toutes les étapes du cycle migratoire.

**Difficultés au départ (i)** : depuis le départ, les migrants sont contraints d'opérer des choix, ou subissent tout simplement certaines réalités en fonction des situations. Le graphique ci-dessous illustre la situation des migrants du Sahel à leur départ : niveau de préparation, déplacement avec la famille ou non, sort des membres de la famille auxquels ils sont souvent séparés, choix ou non de la destination.

**Graphique 17** : Situation des migrants du sahel à l'entame du mouvement



**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaires :** le graphique montre que très peu de migrants ont pu planifier leur départ (15%). 22% d'entre eux entament le mouvement avec une préparation insuffisante et 63% quittent dans l'urgence, en raison des attaques terroristes. Un tiers des migrants entament la migration ou le déplacement forcé sans la famille et 17% de ceux qui ont été contraints d'abandonner leurs familles ignorent le sort de ces dernières. Enfin, 68% des migrants n'ont pas eu le choix de leurs destinations. Ce tableau dépeint l'ambiance chaotique qui prévaut chez bon nombre de migrants depuis leur départ. Des propos recueillis auprès de certains migrant illustrent cette situation.

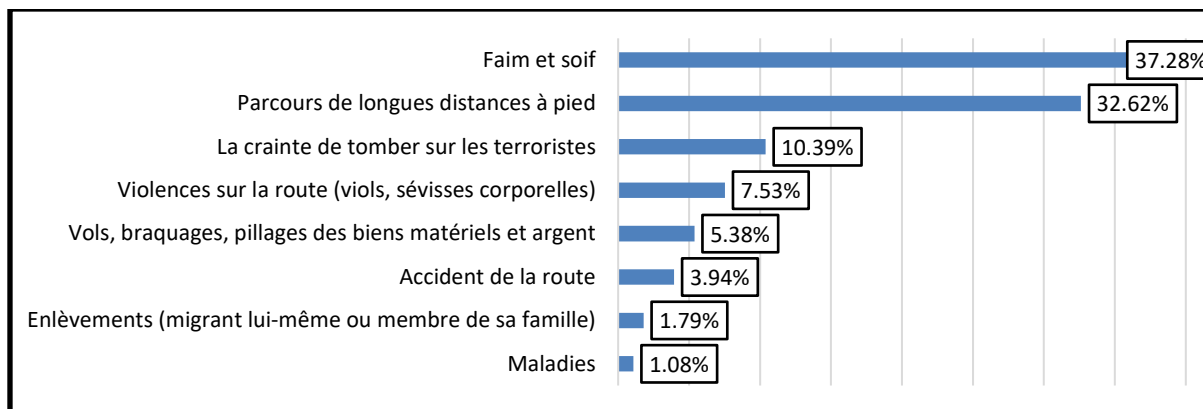
**Illustration 4 :** Verbatims recueillis sur le sort des autres membres de la famille des migrants

- ❖ Avec la débandade là, chacun se cherchait. Donc on se retrouve dans divers villages
- ❖ C'était du sauve qui peut
- ❖ Parents décédés
- ❖ Il y avait des personnes âgées qui ne pouvaient pas supporter le voyage à pied
- ❖ Ils ne peuvent pas quitter le village car les bandits ont encerclé la zone
- ❖ Ils ont refusé de partir
- ❖ Le village est vidé et chacun est parti de son côté
- ❖ Les autres membres sont à Pensa. Ils ne peuvent pas venir car ils sont encerclés par les Hani
- ❖ Les membres de nos familles ont pris diverses destinations pour sauver leurs peaux
- ❖ Nos maris sont restés à Kelbo pour combattre la violence avec l'aide de nos FDS
- ❖ Nos vieux sont restés là-bas qu'ils ne vont pas bouger et laisser leur terre
- ❖ Note village s'est vidé de sa population et chacun est allé là où il estimait avoir la vie sauve
- ❖ On n'a pas eu de leur nouvelle quand on prenait la route
- ❖ On les a perdus
- ❖ On s'est divisé en troupe pur fuir
- ❖ On s'est séparé en cours de route

**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Difficultés le long du trajet (ii)** : la faim et la soif, la marche sur de longues distances, la crainte de tomber sur les groupes terroristes à tout moment, les violences sur la route, la criminalité de toutes sortes, les accidents et les maladies sont courants le long des voies de la migration interne comme le montre le graphique ci-dessous.

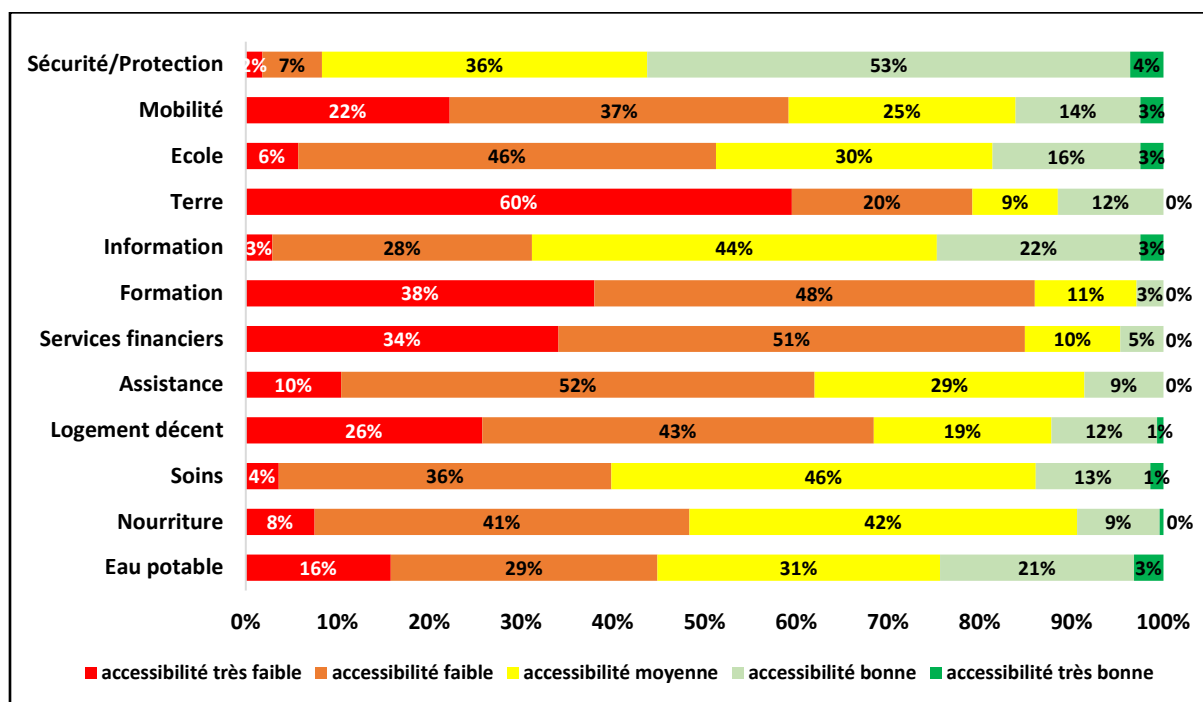
**Graphique 18** : Proportions des migrants selon les difficultés des déplacements



**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Difficultés d'accès aux services sociaux de base (iii)** : afin de comprendre les réalités que vivent les migrants dans les zones d'accueil que sont les grandes villes et les sites d'orpillage, ces derniers ont été invités à apprécier leur niveau d'accès aux services sociaux de base, sur une échelle de Likert de 1 à 5. La compilation et l'analyse des réponses donnent le graphique ci-dessous.

**Graphique 19** : Niveau d'accès aux services sociaux de base

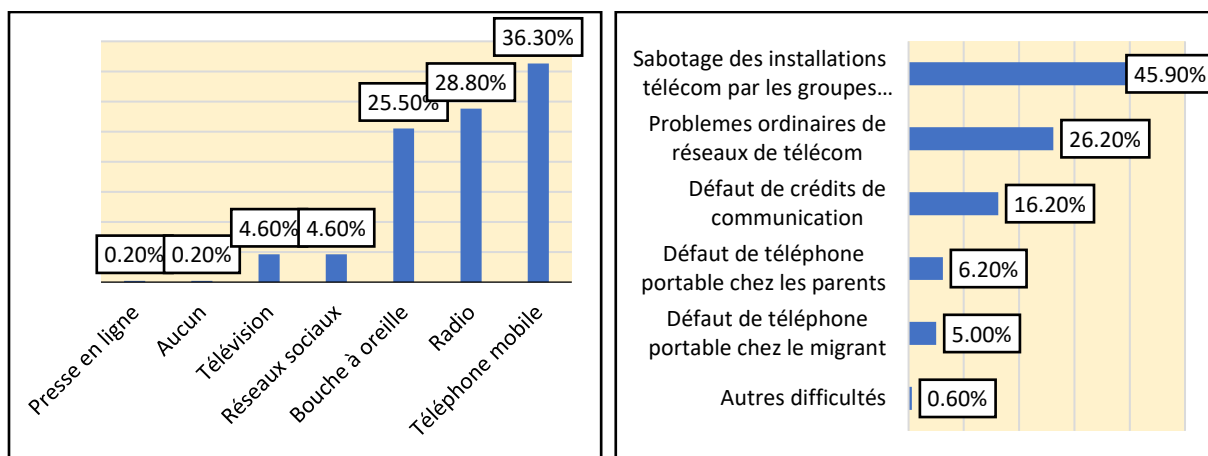


**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire** : l'accès à la sécurité, à l'information, à l'eau potable et à l'école a été jugé bon respectivement par 53%, 22%, 21% et 16% des migrants interrogés. Par contre, 60% des migrants ont

très faiblement accès à la terre ; **38%** et **34%** des migrants ont très faiblement accès à la formation et aux services financier respectivement et **26%** des migrants ont très faiblement accès à un logement décent. L'étude révèle que **23 %** des migrants sont hébergés par des parents, des amis et des bonnes volontés, environ **22%** vivent dans des locations, pendant que **10%** d'entre eux sont sans abris. **43%** des migrants forcés vivent dans les sites de déplacés internes. Quant à l'information et la communication, plus de **65%** des migrants s'informent au moyen du téléphone mobile et de la radio. En raison des sabotages des installations des réseaux télécoms, bon nombre de migrants ne parviennent pas à communiquer avec leurs familles restées au Sahel ou résidant dans d'autres localités. On note que **25,50%** des migrants s'informent par le biais du bouche-à-oreille. Ce canal d'information est très peu fiable et favorise donc la désinformation. En somme, beaucoup d'efforts doivent être faits par l'Etat et ses partenaires pour améliorer l'accès des migrants aux services sociaux de base.

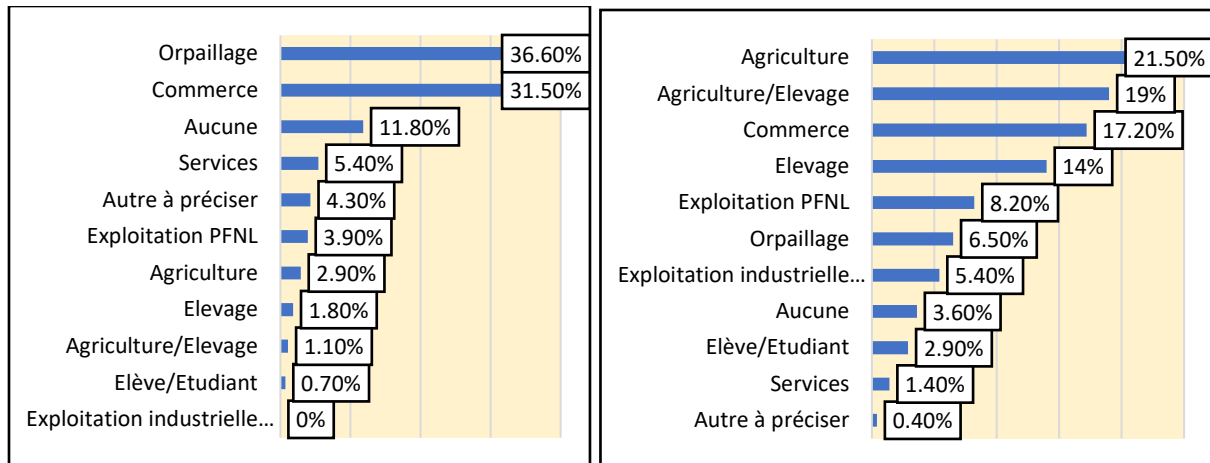
**Graphique 20 : Sources d'information et difficultés de contact avec la famille**



Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

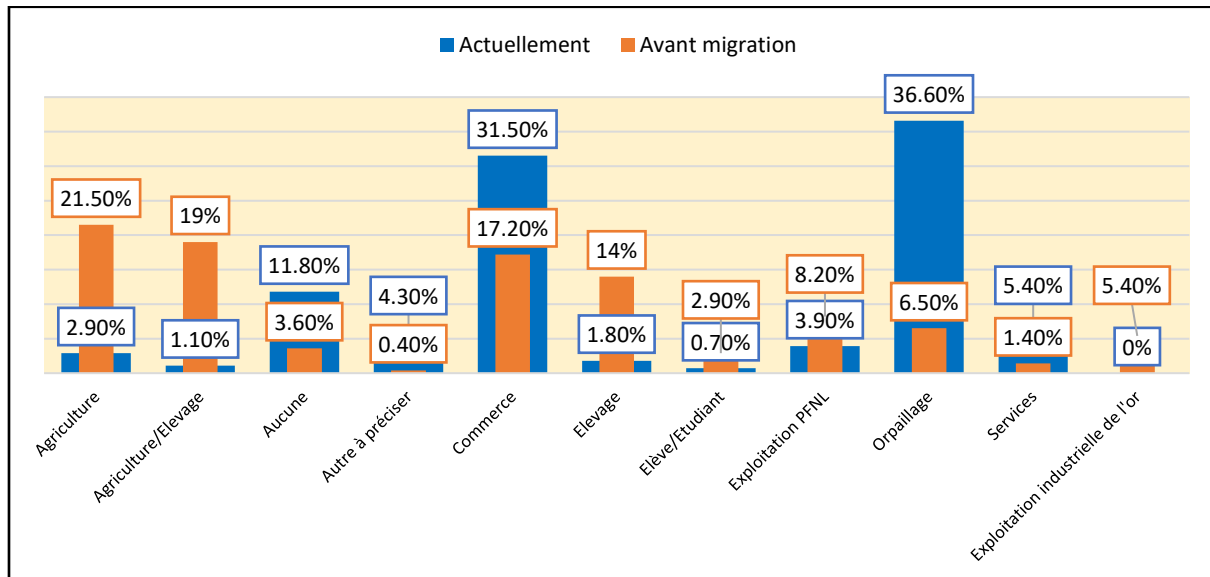
**Difficultés d'accès à l'emploi, difficultés rencontrées dans le travail et niveau de satisfaction (iv) :** **11,80%** des migrants manquent d'emplois dans les localités d'accueil, contre seulement **3,60%** avant la migration. La migration n'améliore donc pas nécessairement les conditions de vie des migrants. Les déplacements obligent presque toujours les migrants à abandonner les activités de production (Elevage et Agriculture) au profit des services, surtout qu'ils ont très difficilement accès à la terre. Cette situation remet en cause le modèle de développement du pays qui est à vocation agricole. Les deux graphiques suivants illustrent la même réalité.

**Graphique 21 : Activités exercées dans les zones d'accueil/ Activités exercées avant migration**



Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Graphique 22 : Comparaison entre les activités exercées avant et suite à la migration**



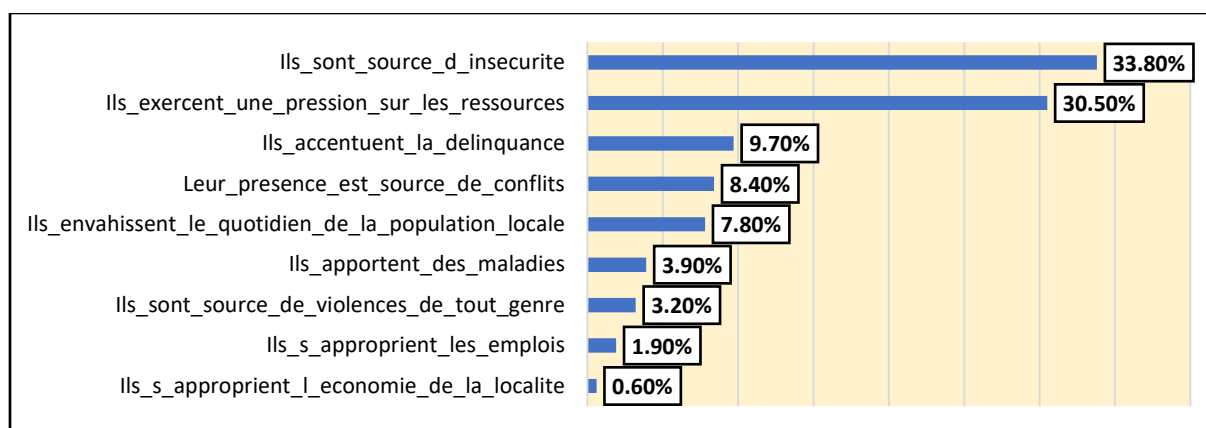
Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

Les migrants qui arrivent à obtenir un emploi sont le plus souvent dans de mauvaises conditions de travail, s'ils ont la chance de ne pas être exploités. Les migrants employés au niveau de l'orpillage sont exposés aux produits toxiques, travaillent sans équipement de protection, ne jouissent d'aucune prise en charge en cas d'accidents ou de maladies, sont exposés à l'insécurité et pour couronner le tout, ils sont sous-payés. Seulement 3,70% d'entre eux sont satisfaits du travail qu'ils effectuent.

**Difficultés d'intégration (v) :** les migrants sont très souvent victimes de discriminations, de marginalisation, d'accusations des fois à tort, de stigmatisation et de violences de toutes sortes. Interrogés sur les relations qu'ils entretiennent avec les migrants, les populations d'accueil tiendront des propos qui attestent des difficultés d'intégration des migrants dans les communautés d'accueil.



**Graphique 23 : Propos de la population d'accueil au sujet des migrants**



**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

**Commentaire :** 33,80% des personnes interrogées trouvent que les migrants sont sources d'insécurité ; 30,50% estiment qu'ils exercent une pression sur les ressources de la localité. D'autres avancent même qu'ils sont sources de propagation de maladies. Les relations avec les migrants sont très conflictuelles. La cohabitation entre migrants et population hôte n'est pas naturellement paisible comme souhaité par tous. Dans ce contexte, des mécanismes de prévention et de résolution de conflits devraient être mis en place, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Il est fortement recommandé d'asseoir des mécanismes de prévention et de résolution des conflits dans les localités qui justifient d'une forte présence de migrants et d'une hostilité/xénophobie exacerbée de la population hôte.

#### 4.4.3.5. Impact de la migration sur les zones de départ et d'accueil

La migration interne a un impact certain sur les localités d'origine des migrant et aussi sur la population hôte. Les effets peuvent être positifs comme négatifs selon le cas.

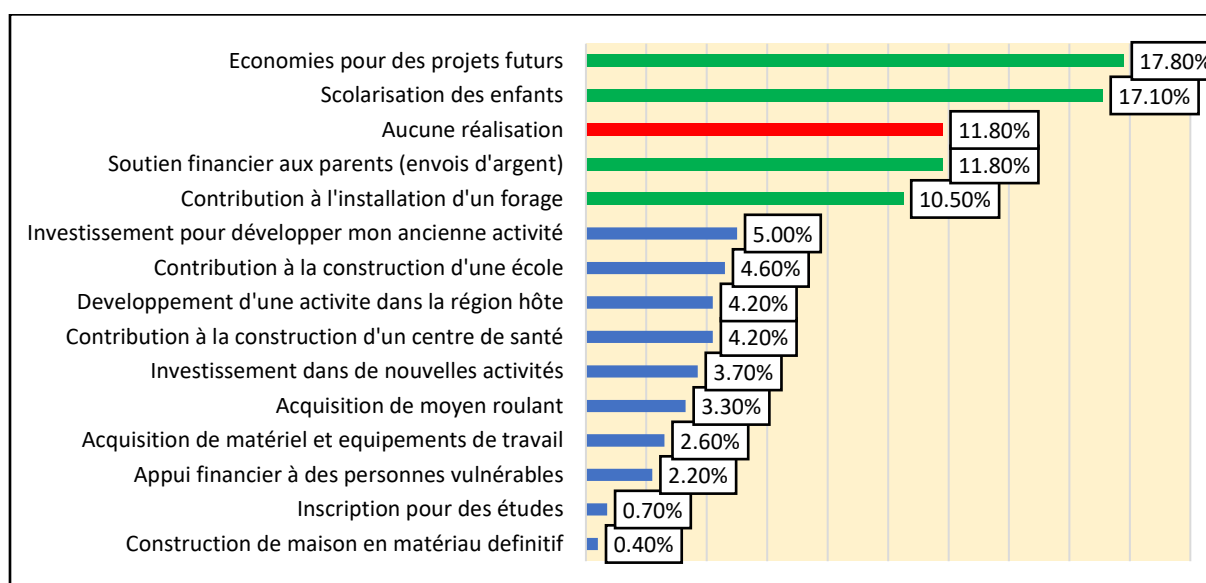
**Tableau 8 : Impact de la migration sur les localités de départ et d'accueil**

IMPACT SUR LA ZONE DE DEPART	
Effets positifs	Effets négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Amélioration des conditions de vie des familles : les migrants qui ont accès à de meilleures opportunités économiques et sociales dans leur pays d'accueil prennent soins de leurs parents restés au sahel (soins, scolarisation des enfants, nourriture, prise en charge des événements familiaux, etc.)</li> <li>❖ Contributions à des réalisations d'infrastructures : réalisations de forages pour disponibiliser l'eau potable, construction des hôpitaux et écoles</li> <li>❖ Transfert de connaissances et de compétences au profit de la localité de départ : les migrants apportent des compétences et des connaissances acquises à l'étranger pour aider à développer leur localité d'origine.</li> <li>❖ Réduction de la pression démographique : la migration contribue à réduire la pression démographique dans les zones surpeuplées du Sahel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Brain drain : départ de travailleurs qualifiés et expérimentés, ce qui entrave le développement économique.</li> <li>❖ Départ des bras valides et donc faible disponibilité de main d'œuvre au service du développement local</li> <li>❖ Enlèvement et exploitation des migrants au péril de leurs vies, ce qui inflige des souffrances aux familles restées au Sahel</li> <li>❖ Poids de la charge des enfants et de leur éducation portée par les femmes et défaut d'assistance aux personnes âgées</li> <li>❖ Abandon des activités de production, ce qui accentue les crises alimentaires</li> </ul>

	❖ Assistanat : les familles comptant sur les migrants développent très souvent une mentalité d'assistanat néfaste à l'épanouissement
IMPACT SUR LA ZONE D'ACCUEIL	
Effets positifs	Effets négatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Échange de compétences et de connaissances : les migrants peuvent apporter des compétences et des connaissances de leurs localités d'origine pour aider à développer les localités d'accueil.</li> <li>❖ Abondance d'une main d'œuvre bon marché suite à l'afflux des migrants (jeunes et femmes)</li> <li>❖ Réalisations d'infrastructures par l'Etat quelque fois, ce qui profite aussi bien aux migrants que la population hôte</li> <li>❖ Contribution à l'économie locale par le travail, le développement d'activités, microentreprises et le paiement des impôts</li> <li>❖ Enrichissement de la culture de la population hôte</li> <li>❖ Construction et mise en location de maisons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Tensions avec les populations hôtes en raison de la concurrence pour les ressources et emplois.</li> <li>❖ Insalubrité et dégradation de l'environnement de la localité d'accueil</li> <li>❖ Surpeuplement : la migration contribue à augmenter la pression démographique dans les zones d'accueil.</li> <li>❖ Accentuation du risque d'insécurité car les terroristes peuvent s'infiltrer au sein des migrants</li> <li>❖ Risques élevés de propagation des maladies</li> <li>❖ Développement de la mendicité et de la délinquance juvénile</li> <li>❖ Violences sexistes en raison de la vulnérabilité des femmes et développement de la prostitution</li> </ul>

En illustration à l'impact positif des migrants internes du Sahel sur les localités de départ, **17,80%** d'entre eux parviennent à constituer des économies pour la réalisation de projets futurs dans leurs localités ; **17,10%** arrivent à assurer la scolarisation de leurs enfants, **11,80%** soutiennent financièrement leurs parents restés au sahel et **10,50%** contribuent à l'installation de forages pour disponibiliser l'accès à l'eau potable dans leurs localités d'origine. Environ **12%** des migrants n'ont malheureusement aucune réalisation parce que n'ayant pas réussi à obtenir un emploi dans la localité d'accueil. Voir graphique ci-dessous.

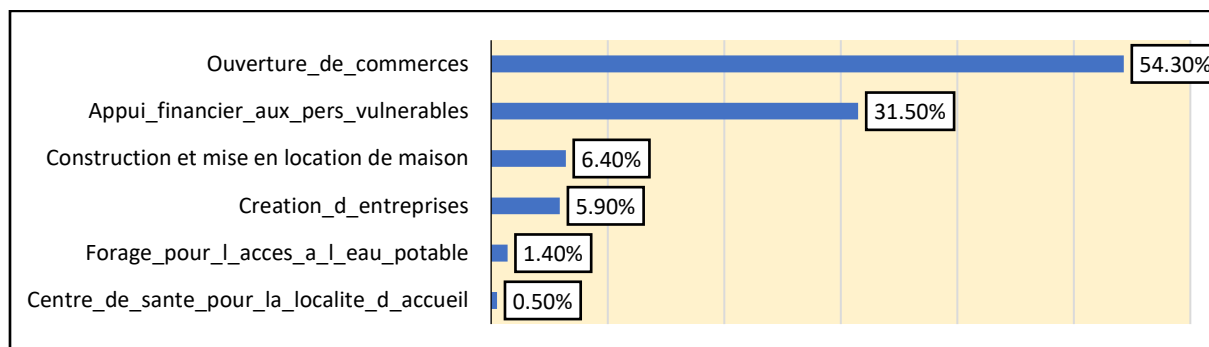
**Graphique 24** : Réalisations concrètes selon les migrants



Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

L'impact positif de la migration interne des populations du Sahel est perceptible à travers les ouvertures de commerces (54,30%), les actions de solidarité à d'autres personnes vulnérables de la localité (31,50%), la construction et mise en location de maisons (6,40%), la création d'entreprises (5,90%) comme le montre le graphique suivant.

**Graphique 25** : Réalisations concrètes des migrants dans la localité d'accueil



**Source** : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

#### 4.5. Défis sécuritaires en lien avec la migration

Les migrations, l'orpaillage et le trafic des êtres humains sont des phénomènes étroitement liés et ont des conséquences importantes sur la sécurité des populations locales et des migrants. En effet, les sites d'or profitent aux migrants en quête de travail, mais servent également de refuge et de sources de financement aux groupes armés et aux réseaux de trafiquants d'êtres humains. De ce constat naissent des défis de sécurité de plus en plus complexes qui nécessitent une réponse collective et coordonnée des autorités locales, nationales et des acteurs internationaux.

##### 4.5.1. Migrations et orpaillage

Selon un rapport de International Crisis Group (ICG), une ONG internationale, créée en 1995, dont la mission est de prévenir et d'aider à résoudre les conflits meurtriers grâce à un travail de recherche sur le terrain, des analyses et des recommandations indépendantes, « les principaux groupes Djihadistes au Sahel tirent un intérêt financier de l'extraction aurifère, activité halal (licite), dans leurs zones d'influence ». Dans ce rapport datant novembre 2019, ICG a affirmé que les sites aurifères restaient pour l'instant une source de financement secondaire et aussi des lieux de recrutement pour les groupes Djihadistes.

Les modes de financement varient d'une région à l'autre. Selon le rapport de ICG, au Burkina Faso, dans la province du Soum, des unités Djihadistes sont rémunérées par les orpailleurs pour effectuer des missions de sécurité sur les sites. Dans les zones de Tinzawaten, Intabzaz ou Talahandak, au nord de la région de Kidal au Mali, le groupe Djihadiste Ansar Eddine (membre du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM)) n'exerce pas une présence armée destinée à la sécurisation du site, mais prélève la zakat (impôt religieux) auprès des orpailleurs et du reste de la population.

Ce constat appelle à une prise de conscience et requiert des Etats un certain nombre d'actions au nombre desquelles la sécurisation des mines d'or artisanales, l'implication des acteurs locaux, la limitation du commerce informel transfrontalier de l'or et l'incitation du secteur privé à l'exploitation minière artisanale.

**La sécurisation des mines d'or artisanales** : il est question ici de restaurer la présence d'un Etat régulateur. Pour ce faire, l'Etat doit, par tous les moyens jugés nécessaires, reprendre en main la sécurité des zones aurifères. Cette présence renforcée de la force publique devrait s'accompagner d'un effort en matière de gouvernance. La présence des forces de l'ordre est requise autour des sites aurifères que des groupes armés hostiles pourraient tenter de s'emparer. En sécurisant les sites artisanaux, les Etats contribueront à restaurer la confiance entre les forces armées et les populations.

**L'implication des acteurs locaux non étatiques** : les Etats doivent aussi s'appuyer sur les acteurs non étatiques qui mènent déjà des opérations de sécurité sur certains sites aurifères. Au regard du nombre de sites existants, cette mesure permettra de couvrir l'ensemble des sites. Toutefois, il ne s'agit pas de déléguer la sécurisation des mines à des groupes militarisés qui pourraient échapper au contrôle de l'Etat et commettre des exactions contre des civils, mais plutôt de reconnaître le rôle des acteurs locaux de sécurité, qui assurent déjà de facto des missions de police dans les mines et leurs alentours, et de mieux les encadrer. Cela peut passer, par exemple, par la création de comités locaux – inclusifs sur le plan communautaire – qui relèveraient de l'autorité des Maires ou des chefferies traditionnelles, à l'instar des Coordinations communales de sécurité (CCS) au Burkina Faso, chargées de l'encadrement de certains groupes d'autodéfense.

**La limitation du commerce informel transfrontalier de l'or** : les groupes armés qui exploitent les sites aurifères dépendent de circuits commerciaux d'exportation. Dans les zones qu'ils contrôlent, l'or exploité par des orpailleurs ou des membres de ces groupes est souvent vendu par des réseaux informels connectés à des pays frontaliers : l'Est du Burkina Faso et la région de Tillabéri (Sud-Ouest du Niger) sont ainsi connectés à des circuits de revente au Ghana et au Togo, le Sud du Mali à la Guinée, la région de Kidal (Nord du Mali) à l'Algérie et le nord d'Agadez (Centre du Niger) à la Libye. En bout de chaîne, les exportations se destinent principalement à la Suisse, la Chine, et surtout Dubai. Limiter le commerce informel transfrontalier de l'or, associé à un risque accru de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, passe avant tout par une réduction de l'attractivité de certains régimes fiscaux et par l'élaboration de politiques publiques incitatives pour que la production d'or emprunte des réseaux formels de commercialisation plutôt que des réseaux informels. Une harmonisation de la fiscalité entre les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) permettrait d'éviter que des pays comme le Togo, le Mali et la Guinée, dont la fiscalité est avantageuse, ne deviennent des destinations d'or de contrebande.

**Incitation du secteur privé à l'exploitation minière artisanale** : les acteurs privés pourraient, grâce à des mesures incitatives de l'Etat, capter la chaîne d'approvisionnement de l'or en offrant aux acteurs artisanaux des prix supérieurs à ceux du marché. Le manque à gagner que cela engendre à court terme serait compensé par les profits réalisés plus tard grâce aux économies d'échelle et au développement de moyens de production plus performants.

#### 4.5.2. Migrations et trafic des êtres humains

Le Burkina Faso et la région du Sahel en particulier est une plaque tournante pour le trafic d'armes et d'autres activités illégales, telles que le trafic d'êtres humains. Le trafic des êtres humains est un phénomène complexe et difficile à mesurer en raison de sa nature clandestine. Cependant, selon des rapports de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organismes, le trafic des

êtres humains est une préoccupation croissante dans la région du Sahel Burkina Faso. Voici quelques informations clés sur ce phénomène :

**Les personnes victimes** : les mineurs non accompagnés, les personnes vivant avec un handicap, les enfants, les femmes, les adolescents sont les groupes les plus vulnérables au trafic des êtres humains au Burkina Faso. Les enfants sont souvent utilisés pour le travail forcé, y compris le travail domestique et l'exploitation sexuelle. Les femmes et les jeunes filles sont souvent victimes de la traite sexuelle. Reconnaître cela est essentiel pour comprendre et traiter efficacement et globalement le trafic illicite de migrants et ses conséquences, notamment en fournissant une assistance, un soutien et une protection adaptés aux migrants faisant l'objet du trafic illicite.

**L'identité des trafiquants** : Les trafiquants impliqués dans le trafic des êtres humains au Burkina Faso sont souvent des réseaux criminels transnationaux, ainsi que des groupes armés non étatiques. Ils opèrent dans un environnement d'insécurité croissante et de faible gouvernance, où la violence est courante.

**Les destinations** : les victimes de trafic au Burkina Faso sont souvent transportées vers des pays de transit tels que le Mali, le Niger et la Libye, ou vers des destinations finales telles que l'Europe et le Moyen-Orient pour des fins d'exploitation (initiation forcée au trafic de la drogue et d'autres substances illicites, exploitation sexuelle) ou d'autres formes de crimes plus graves et plus inhumaines comme le trafic des organes.

Pour lutter contre le phénomène, le Burkina Faso a adopté une législation contre le trafic des êtres humains, mais la mise en œuvre reste difficile en raison de la corruption, de la faible capacité institutionnelle et de l'insécurité. Les mesures prises par l'État pour lutter contre le trafic des êtres humains sont souvent insuffisantes en raison du manque de ressources pour renforcer les capacités institutionnelles locales. Pour une plus grande efficacité dans la lutte contre le trafic humain, le Burkina Faso collabore avec d'autres pays de la région du Liptako Gourma (Mali, Niger). Par ailleurs, des mécanismes de coopération régionale ont été mis en place pour lutter contre le trafic, notamment la création d'une base de données régionale des migrants disparus.

**Tableau 9** : Description des groupes vulnérables, cibles du trafic humain

<b>Les femmes</b>	Les femmes migrantes sont vulnérables aux violations de leurs droits au cours des opérations de trafic et aussi après leur arrivée. Elles risquent de subir la contrainte des réseaux de traite (principalement à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail).
<b>Les enfants</b>	Les enfants, en particulier les mineurs non accompagnés, sont particulièrement exposés aux dangers du trafic illicite et risquent d'être recrutés par des réseaux criminels et des réseaux de traite. Les enfants sont souvent incapables de signaler des abus, ce qui est susceptible d'alimenter les mythes d'amélioration des conditions de vie après les opérations de trafic.
<b>Les réfugiés et demandeurs d'asile</b>	Les passeurs sont souvent le seul moyen pour les demandeurs d'asile d'échapper à la guerre et à la persécution. Le processus de trafic illicite peut exacerber les vulnérabilités préexistantes des réfugiés et des demandeurs d'asile. Les migrants faisant l'objet d'un trafic illicite sont généralement recrutés dans des camps de réfugiés et des centres d'accueil.

<b>Les personnes ayant un handicap</b>	Les personnes ayant un handicap physique ou psychologique nécessitent des soins particuliers. Ce sont des cibles faciles pour la traite des personnes à des fins d'activités illégales. Alors que le nombre de migrants faisant l'objet d'un trafic illicite augmente de manière significative et est composé de davantage de populations fuyant la guerre et la violence, le taux de personnes handicapées parmi les flux migratoires augmente également.
<b>Les personnes âgées</b>	Les personnes âgées pauvres, sans enfants, fragiles ou isolées constituent un groupe à haut risque en termes de vulnérabilité.

**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

#### 4.5.3. Migrations et rôle des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

D'une manière générale, les missions des FDS en matière de migration portent sur le contrôle des frontières, la lutte contre la traite des êtres humains, la protection des migrants, la coopération internationale, l'assistance aux autorités civiles mais aussi la sensibilisation et la formation sur les questions de migration. Elles assurent à ce titre un rôle de prévention et de répression de la migration irrégulière, de protection des droits des migrants, de gestion des situations d'urgence telles que des mouvements massifs de population ou des conflits entre migrants et populations locales. De manière plus opérationnelle les FDS mettent en œuvre un certain nombre de stratégies dans le cadre de la gestion de la question migratoire :

**Patrouilles renforcées le long des frontières :** les forces de défense et de sécurité du Burkina Faso ont renforcé leurs patrouilles le long des frontières pour contrôler les mouvements de population et prévenir les activités criminelles liées à la migration. Ces patrouilles sont également importantes pour assurer la sécurité des populations locales et des migrants.

**Renforcement de la capacité de renseignement :** les forces de défense et de sécurité ont développé leurs capacités de renseignement pour mieux comprendre les défis de la migration et prévoir les mouvements de population. Cette approche permet de mieux planifier les interventions et de limiter les risques de violence ou d'exploitation.

**Coopération régionale en matière de sécurité :** le Burkina Faso collabore étroitement avec les pays voisins et les organisations régionales pour assurer une réponse coordonnée face aux défis de la migration. Cette coopération est essentielle pour prévenir les mouvements massifs de population, les activités criminelles transfrontalières et la traite des êtres humains.

**Formation des forces de sécurité à la gestion des populations migrantes :** les forces de défense et de sécurité du Burkina Faso renforcent régulièrement leurs capacités de gestion des populations migrantes. Elles reçoivent des formations sur les droits des migrants et les méthodes pour gérer les situations impliquant des migrants, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables telles que les femmes et les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, etc.

**Programmes de développement communautaire :** les forces de défense et de sécurité collaborent avec les autorités locales et les organisations de la société civile à chaque fois qu'il est mis en œuvre des programmes de développement communautaire destinés à réduire les causes de la migration. Ces programmes visent à améliorer les conditions de vie des populations locales et à renforcer leur résilience face aux défis économiques et environnementaux.

Toutes ces mesures nécessitent des effectifs conséquents, des ressources logistiques adéquates et suffisantes et des moyens financiers. Le succès des différentes initiatives passe aussi par une étroite collaboration des migrants et des populations hôtes.

#### 4.6. Définition de lignes d'actions pour une migration favorable au développement durable

L'analyse de la migration au Burkina et spécifiquement au Sahel a révélé de multiples défis auxquels le pays doit faire face.

Tableau 10 : Proposition de lignes d'actions

Défis de la migration	Lignes d'actions	Responsabilités
<p><b>Problèmes de gouvernance :</b> indisponibilité des données de la migration, faible efficacité de la coordination des actions, nécessité d'actualiser la SNMig au contexte, faiblesse des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie (au niveau central et surtout local), faible impact des politiques engagées, faible appropriation des droits humains</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer la collecte et la disponibilité des données sur la migration en développant des systèmes de collecte de données plus performants et en mettant en place une plateforme en ligne pour partager les données avec tous les acteurs impliqués dans la gestion de la migration.</li> <li>❖ Améliorer la coordination entre les acteurs de la migration en créant un groupe de travail interministériel dédié à la gestion de la migration, en organisant des réunions régulières et en développant des protocoles de communication clairs pour assurer une coordination efficace.</li> <li>❖ Renforcer la capacité des acteurs locaux en fournissant des ressources adéquates pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la migration, en organisant des formations sur les droits humains et en impliquant les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des politiques de gestion de la migration.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ PTF</li> <li>❖ OSC</li> </ul>
<p><b>Problèmes de protection des réfugiés :</b> faible d'accès à l'eau potable, à la nourriture et aux soins de santé. Risques de violence, de harcèlement et d'exploitation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Améliorer l'accès des réfugiés à l'eau potable, à la nourriture et aux soins de santé en renforçant l'aide humanitaire et en élargissant les programmes d'assistance existants.</li> <li>❖ Renforcer la protection des réfugiés contre la violence, le harcèlement et l'exploitation en renforçant les services de sécurité et en formant les agents à la protection des réfugiés.</li> <li>❖ Sensibiliser l'opinion publique et les autorités locales à la situation des réfugiés et à leur droit à une protection internationale, afin de favoriser leur intégration dans la société locale et de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ PTF</li> <li>❖ OSC</li> </ul>

Défis de la migration	Lignes d'actions	Responsabilités
	réduire les risques de stigmatisation et de discrimination.	
<p><b>Problèmes liés à l'immigration :</b> difficultés d'insertion sociale, l'exploitation, des difficultés pour trouver un emploi, des difficultés de reconversion professionnelle, des difficultés d'accès au logement décent, aux services de santé et à l'éducation, en particulier pour les enfants migrants, la pression sur les ressources des localités d'accueil, des conflits familiaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place des programmes d'intégration sociale pour les migrants, en offrant des formations, des services de conseil et des programmes de mentorat pour les aider à s'adapter à leur nouvelle vie</li> <li>❖ Développer des programmes pour améliorer l'accès des migrants au logement décent, aux services de santé et à l'éducation, en particulier pour les enfants migrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ PTF</li> <li>❖ OSC</li> </ul>
<p><b>Problèmes liés à l'émigration :</b> difficultés à trouver du travail faute de qualification, difficultés d'intégration, la xénophobie, les politiques migratoires agressives, l'exploitation, la traite, les violences y compris celles sexistes, le racisme, les barrières linguistiques, l'absence de mécanisme d'autonomisation au pays, la forte dépendance financière des parents, mauvais climat des affaires au pays en raison de l'instabilité, du terrorisme et de l'extrémisme violent</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Multiplier les échanges avec les associations des diasporas burkinabés des pays d'accueil</li> <li>❖ Développer des axes de coopération en matière d'autonomisation des migrants en impliquant fortement ces derniers dans les formulations des partenariats</li> <li>❖ Améliorer le climat des affaires au pays et mettre en place des incitations pour attirer les capitaux de la diaspora</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Autres pays d'accueil</li> <li>❖ Organismes régionaux</li> <li>❖ Organismes internationaux</li> </ul>
<p><b>Problèmes liés à la migration de transit :</b> l'insuffisance des infrastructures d'accueil, l'exploitation, les difficultés de prise en charge psycho-social, le défaut d'assistance en matière de soins, de nourriture, de logements et des informations concernant les possibilités de réinsertion et sur les formalités de retour dans les pays d'origine, la sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer les mécanismes d'assistance aux migrants en transit en créant plus de centres avec des capacités d'accueil plus grandes que celles de Bassinko</li> <li>❖ Encourager la mise en place de services privés d'accompagnement aux migrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ PTF</li> <li>❖ OSC</li> </ul>
<p><b>Migration irrégulière :</b> fortes vulnérabilités des femmes, enfants, mineurs non accompagnés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, risques de trafic, exploitation, pertes en vies humaines, souffrances de la famille, violences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre en place des campagnes de sensibilisation ciblant les groupes vulnérables pour les informer des dangers de la migration irrégulière, des risques de trafic et d'exploitation, et des alternatives légales et sûres à la migration irrégulière</li> <li>❖ Renforcer les mécanismes de contrôles des frontières pour mieux identifier les migrants transitant par le BF</li> <li>❖ Renforcer la répression de la traite des êtres humains et du trafic de migrants en renforçant la coopération internationale et en mettant en place des programmes de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ PTF</li> <li>❖ OSC</li> <li>❖ Etats frontaliers</li> <li>❖ Organismes régionaux</li> <li>❖ Organismes internationaux</li> </ul>



Défis de la migration	Lignes d'actions	Responsabilités
	<p>protection pour les victimes de la traite, en particulier pour les femmes, les enfants, les mineurs non accompagnés et les personnes vulnérables, tout en offrant des services de soutien pour aider les victimes à se reconstruire après la traite.</p>	
<p><b>Problèmes liés à la migration interne :</b> déplacement forcés, insuffisance des infrastructures d'accueil, abandons des familles, enlèvements, violences, départ des bras valides, faible accès aux services sociaux de base, abandon des activités de production, prostitution, tensions avec les populations hôtes, dégradation de l'environnement, précarité, mendicité, exploitation, stigmatisation, accentuation des risques d'insécurité dans les zones d'accueil, délinquance juvénile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer les programmes d'assistance et de protection pour les personnes déplacées, en offrant des services de base tels que l'eau potable, la nourriture, l'abri et les soins de santé, ainsi que des services de soutien psychosocial et de conseil pour aider les personnes à surmonter les traumatismes liés au déplacement.</li> <li>❖ Développer des programmes de renforcement des moyens de subsistance pour les personnes déplacées, en les aidant à retrouver des emplois et à relancer leurs activités de production, notamment par le biais de formations professionnelles et des programmes de financement.</li> <li>❖ Mettre en place des programmes de sensibilisation et de prévention pour réduire la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes déplacées, en impliquant les communautés hôtes et en encourageant le dialogue et la coopération entre les groupes.</li> <li>❖ Renforcer la sécurité dans les zones d'accueil en collaborant avec les forces de sécurité et en mettant en place des programmes de prévention de la délinquance juvénile, en impliquant les jeunes déplacés dans des activités éducatives et récréatives pour les éloigner de la criminalité et de la violence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ PTF</li> <li>❖ OSC</li> </ul>
<p><b>Difficultés en lien avec l'orpaillage :</b> l'orpaillage comme source de financement du terrorisme, comme refuge des terroristes et comme un marché de trafic d'êtres humains. Développement de la prostitution, propagation des IST, activité à haut risque</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Veiller au strict respect de la réglementation et la surveillance des activités d'orpaillage par des actions de contrôle rigoureuses et régulières, en renforçant la coopération avec les organisations de la société civile, en équipant davantage les forces de sécurité, et en mettant en place des sanctions plus sévères pour les violations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ Migrants</li> <li>❖ Population hôte</li> <li>❖ OSC</li> </ul>

Défis de la migration	Lignes d'actions	Responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Promouvoir des alternatives économiques durables pour les populations locales : Pour ce faire, l'Etat travaillera à encourager le développement d'autres secteurs économiques tels que l'agriculture, l'élevage, le tourisme et l'industrie manufacturière dans ces zones. Cela pourrait être réalisé en offrant des formations professionnelles, en finançant des projets locaux et en mettant en place des incitations fiscales pour les investisseurs intéressés.</li> </ul>	
<p><b>Difficultés en lien avec le trafic des êtres humains</b> : atteinte aux droits et à la dignité humaine (Violences sexistes, abus et exploitation sexuelle), difficulté de disposer des informations fiables pour lutter contre le phénomène, réseaux internationaux en jeu, ciblage des groupes vulnérables comme les femmes, enfants mineurs non accompagnés, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap. La migration accentue cette vulnérabilité et expose davantage ces personnes aux risques de trafic.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Renforcer la prévention de la traite des êtres humains en améliorant la sensibilisation et la formation sur les risques liés à la traite, en particulier pour les femmes migrantes et les enfants. Cela pourrait inclure des campagnes de sensibilisation à grande échelle, des programmes de formation pour les travailleurs sociaux.</li> <li>❖ Mettre en place des mécanismes de protection pour les victimes de la traite, en offrant des services de soutien complets pour aider les victimes à se reconstruire après la traite. Cela pourrait inclure des programmes de réinsertion sociale et professionnelle, des services de santé mentale, des services juridiques et une assistance financière.</li> <li>❖ Renforcer la répression de la traite des êtres humains en renforçant l'application des lois et la coopération internationale dans la lutte contre la traite. Cela pourrait inclure la formation des forces de sécurité et des responsables judiciaires sur la traite des êtres humains, la mise en place de protocoles de coopération internationale pour lutter contre la traite, et l'échange d'informations sur les réseaux de traite des êtres humains à l'échelle internationale.</li> </ul>	<p>Etat OSC Collectivités PTF Migrants</p>
<p><b>Difficultés de sécurisation</b> des migrants et du reste de la population par les FDS : faible collaboration des populations hôte, des familles et des migrants eux-mêmes, insuffisance des effectifs et des moyens financiers et logistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Promouvoir le dialogue et la communication entre les migrants et les FDS pour que soient bien cernées les préoccupations et les attentes de chaque partie.</li> <li>❖ Former et sensibiliser les FDS sur les droits des migrants, la communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etat</li> <li>❖ Collectivités</li> <li>❖ Migrants</li> <li>❖ Familles des migrants</li> <li>❖ Population hôte</li> </ul>

Défis de la migration	Lignes d'actions	Responsabilités
	<p>interculturelle et la gestion de situations de conflit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Former et sensibiliser les migrants aux lois et règles en vigueur dans les pays ou zones d'accueil, aux procédures de signalement d'incidents et à la manière de coopérer avec les FDS.</li> <li>❖ Développer des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à renforcer les effectifs et les moyens logistiques des FDS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Autorités locales</b></li> </ul>

**Source :** NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

Une attention particulière doit être accordée aux groupes vulnérables en situation de migration. Les conditions de migration à toutes les étapes du cycle de la migration exposent davantage ces groupes à des abus et violences sexistes, à la traite, à l'isolement, à des difficultés d'accès aux services de base, à l'exploitation sous toutes ses formes, etc.

**Tableau 11 :** Solutions spécifiques aux difficultés vécues par les groupes vulnérables

Groupe vulnérable	Difficultés rencontrées	Solutions spécifiques
Femmes	Risques de violences sexistes	1. Sensibiliser les femmes migrantes sur leurs droits et recours, y compris l'accès aux services de protection et de justice. 2. Mettre en place des centres d'accueil spécifiques pour les femmes avec des services de santé reproductive, de conseil juridique et psychologique.
Mineurs non accompagnés	Risques d'exploitation, de traite, de violence, de négligence, de séparation familiale	1. Mettre en place des programmes de protection pour les mineurs non accompagnés incluant des centres d'accueil avec des services éducatifs, de santé, d'orientation, de conseil psychologique et de formation professionnelle. 2. Mettre en place des procédures d'identification rapide des enfants victimes de traite et de séparation familiale.
Personnes âgées	Risques de négligence, d'isolement, de santé précaire	1. Créer des centres de soutien pour les personnes âgées avec des services de santé, de soins, de sécurité sociale, de formation professionnelle et de loisirs. 2. Faciliter l'accès aux prestations sociales pour les personnes âgées migrantes.
Personnes vivant avec un handicap	Difficultés d'accès aux services de santé, d'éducation et d'emploi, risques d'exclusion sociale	1. Mettre en place des programmes de soutien spécifiques pour les personnes vivant avec un handicap, avec des services d'orientation, de formation professionnelle, de soins de santé et d'accessibilité. 2. Sensibiliser les communautés d'accueil et les employeurs sur les droits des personnes vivant avec un handicap et leur potentiel de contribution à la société.
Jeunes filles	Risques de violence sexuelle, de discrimination,	1. Mettre en place des programmes de protection pour les jeunes filles migrantes, incluant des centres d'accueil avec des services éducatifs, de santé, d'orientation, de conseil

Groupe vulnérable	Difficultés rencontrées	Solutions spécifiques
	d'exploitation, de mariage précoce, de déscolarisation	psychologique et de formation professionnelle. 2. Sensibiliser les communautés d'accueil et les parents sur les droits des jeunes filles et l'importance de leur éducation et leur développement personnel.

Source : NaZan Consulting, résultats de l'enquête, février 2023

## 5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La présente mission visait à mener une étude de la migration au Burkina Faso et spécifiquement dans la région du Sahel. Au terme de l'étude, il ressort que la migration au Burkina Faso est un phénomène très ancien qui a mué au fil du temps et du contexte national, régional et international. Aujourd'hui elle est accélérée au Sahel par le terrorisme et l'extrémisme violent qui ont pris du terrain dans cette partie du Burkina Faso. Cette migration forcée affecte négativement le phénomène qui présente pourtant des opportunités à saisir si elle est menée d'une manière sûre et ordonnées.

L'analyse de la migration a montré que le Burkina connaît aussi bien des migrations internes, internationales et des mouvements de réfugiés. Ces différentes migrations se caractérisent par des facteurs de poussée et d'attraction différentes, des profils de migrants différents et des défis immenses à relever pour que la migration soit un levier du développement économique et social du Burkina en général et en particulier des zones de départ mais également d'accueil. Au nombre de ces défis figurent l'accentuation de la vulnérabilité des populations qui migrent mais aussi celles qui restent dans les zones de départ, les risques d'atteinte des droits et de la dignité des migrants tout au long du cycle migratoire et quel que soit leur statut, le trafic des êtres humains et ses conséquences néfastes, la complexification de la lutte contre l'insécurité, etc.

Les autorités du Burkina Faso ont développé des initiatives au nombre desquelles l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale de la Migration, afin d'endiguer les difficultés en lien avec la migration, de protéger les migrants et d'encourager le rapatriement de fonds des émigrés, les transferts de connaissances, d'expertise et de technologies. Cependant des efforts restent à faire en matière de coordination et de mobilisation des ressources financières pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des actions programmées.

Au regard des nombreux défis mis en évidence, des lignes d'actions ont été identifiées en vue de guider les prises de décisions futures, lesquelles doivent impliquer fortement les migrants eux-mêmes, les organisations de la société civile, les populations d'accueil, les partenaires techniques et financiers, les pays frontaliers, les institutions régionales et internationales qui œuvrent pour la défense des droits humains. Le consultant formule alors les recommandations ci-dessous :

- Appuyer les politiques de développement dans le but d'améliorer les conditions de vie des jeunes et des femmes dans les zones rurales du Sahel et limiter ainsi leur vulnérabilité: cela peut se faire en travaillant étroitement avec les structures déconcentrées de l'Etat, les collectivités locales, les ONG et associations pour (i) renforcer les capacités des jeunes et des femmes par la formation professionnelle dans leurs domaines d'activités respectives et (ii) faciliter leur accès aux financements ;

- Appuyer l'Etat, les collectivités locales et les institutions humanitaires dans leurs efforts de fourniture des services sociaux de base aux populations du Sahel et aux migrants forcés ;
- Développer en collaboration avec collectivités locales et les OSC des zones d'accueil, des programmes d'insertion sociale et professionnelle au profit des migrants et en particulier pour les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les jeunes filles. Ces programmes pourraient être axés sur la formation professionnelle, le financement et des coachings ;
- Renforcer les capacités des FDS sur la traite des êtres humains et les autres formes d'exploitation des migrants par la formation et aussi par l'appui logistique pour plus d'efficacité dans la lutte contre le phénomène ;
- Renforcer la coopération bilatérale avec les pays limitrophes en matière de gestion des frontières et la coopération institutionnelle entre les pays membre de la CEDEAO, le HCR et l'OIM, pour mieux contrôler les flux migratoires, endiguer la migration irrégulière et protéger les droits des migrants ;
- Accorder une attention particulière aux réfugiés et demandeurs d'asile en encourageant la mise en place de structures d'accompagnement et de conseil et en leur offrant une protection conforme aux normes internationales avec l'appui technique du HCR ;
- Mener une étude sur le respect des droits et les devoirs des migrants et des réfugiés sur les 10 dernières années afin d'éclairer les autorités sur les insuffisances et proposer des actions concrètes pour y remédier. Cette étude est pertinente au regard de l'intensité des déplacements forcés provoqués par l'insécurité.

La prise en compte de ces recommandations contribuera à améliorer la gestion des flux migratoires, à garantir la protection des droits des migrants et à promouvoir le développement socio-économique du Burkina Faso.

## ANNEXES

### Annexe 1 : termes de référence de l'étude

#### TERMES DE REFERENCE

##### Consultance : *Etude sur la migration au Burkina Faso et au Niger*

### I CONTEXTE ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

La Konrad Adenauer Stiftung, ci-après dénommée KAS, est une organisation à but non lucratif établi en République fédérale d'Allemagne, qui œuvre, sur la base des principes de la démocratie chrétienne, au niveau national et international, pour la démocratie représentative, l'Etat de droit, l'économie sociale de marché, la justice sociale et l'intégration régionale.

Le Programme Sahel de la KAS qui a son siège à Bamako travaille dans cinq pays dont le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. La KAS travaille au Burkina Faso, au Mali, et au Niger depuis plus de trente ans en soutenant le processus démocratique, la décentralisation, l'éducation civique, par les formations les conseils et les analyses.

### II Justification de la consultance

Le Niger et le Burkina Faso ont en commun un espace en proie à l'extrémisme violent de groupes religieux terroristes et qui affecte également les pays limitrophes. Cependant, la dynamique géopolitique, économique, et démographique qui se profile – y compris la croissance rapide de la population, les réseaux illicites, et la traite des êtres humains – pourrait créer une plus grande instabilité et saper les perspectives de développement des deux pays.

Situés au carrefour des routes migratoires, le Niger et le Burkina Faso servent de plaque tournante aux migrants ouest-africains depuis des décennies. Les tendances migratoires récentes sont caractérisées par une incertitude et un péril croissant, les migrants étant soumis à la violence, aux agressions, et à la traite, le tout dans des conditions de voyage difficiles et sur des routes dangereuses.

Bien que les migrations en provenance du continent africain vers l'Europe soient bien documentées les problèmes de politiques et de gouvernance très localisés qui continuent de stimuler les migrations intra-africaines ont reçu peu d'attention. Le danger croissant et le caractère irrégulier des migrations nécessitent une réponse globale qui implique une meilleure gestion des migrations et un effort concerté pour améliorer la gouvernance des migrations.

Les flux migratoires sont l'un des défis les plus urgents auxquels le monde est confronté aujourd'hui – contribuant à accentuer la pression sur les ressources et l'instabilité politique et à présenter de graves problèmes de sécurité. Les gouvernements du monde entier ont du mal à assurer la sécurité, les services de base, et les ressources juridiques aux nouveaux arrivants, ce alors que ces gouvernements font face aux problèmes connexes tels que la traite des êtres humains et le trafic de drogue, l'extrémisme et la criminalité transnationale, et l'instabilité politique qui résulte d'un afflux important de migrants.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de la nécessité de disposer d'un document sur les modèles de migration de l'un des pays choisis par le consultant dans un contexte marqué par le terrorisme et l'extrémisme violent.

Il s'agira de fournir une image plus claire des schémas de migration une analyse des défis et des opportunités à la fois pour les migrants et les populations d'accueil ; et un aperçu des préoccupations

sécuritaires, qui relie à la fois le travail des forces de sécurité (FDS) dans les zones analysées, mais aussi les trafiquants d'êtres humains.

Il convient de mentionner le peu d'attention accordée au phénomène de la migration et de la mobilité humaine par les autorités étatiques, tant nationales que locales, ce qui conduit à la nécessaire implication des acteurs de la société civile pour pallier ces déficits et les lacunes objectives démontrées dans les différents aspects du phénomène.

Pour cette raison, l'objectif est d'élaborer un document qui permette de définir des lignes d'action, dans lesquelles la responsabilité des Etats devient évidente afin de faire face à la détérioration des conditions de vie de la population, qui conduit à la recherche nouvelles opportunités à travers le déplacement interne ou la migration irrégulière.

### **III. Objectif de la consultance :**

Le but de l'étude sera donc de définir le profil des migrants, d'identifier les facteurs de poussée et d'attraction de la migration et de connaître les tenants et les aboutissements.

L'étude aura pour objet de dresser les profils des personnes qui empruntent les chemins de la migration dans cette zone du Sahel, d'en apprendre davantage sur les enjeux et de mieux connaître leurs conditions de vie à l'arrivée et l'impact de leur présence.

### **IV. Méthodologie :**

Le consultant aura la charge de proposer une méthodologie qui permettra d'atteindre les objectifs de l'étude. A titre indicatif :

- Une première étape consistera en la revue documentaire de toute la bibliographie disponible sur les migrations de population de façon générale et vers l'Europe en particulier.
- Une seconde étape consistera à identifier les différents flux migratoires et à définir des typologies des différentes migrations qui les composent selon des critères entre autres de pays/provinces d'origine, communauté d'origine, catégorie sociale, âge, genre, etc.
- Sur la base des typologies identifiées au sein de chacun des flux, le consultant procédera à un échantillonnage qui lui permettra de définir des échantillons les plus représentatifs pour la conduite des enquêtes
- Le consultant élaborera par la suite des questionnaires d'entretiens individuels afin de procéder à l'analyse de données qualitatives sur les flux migratoires.
- Il faudra insérer une phase d'analyse de données (primaires et secondaires) et développement du rapport d'analyse.
- Les résultats de l'étude finale devront être désagrégés suivant les différentes typologies de migrants
- Proposer des solutions spécifiques au problème de la migration autour : des zones économiques, une attention aux conditions structurelles, aux facteurs d'enracinement, une attention aux populations vulnérables, aux enfants et aux adolescents, aux rapatriés, à la populations en transit, et des approches institutionnelles d'articulation nationale ou régionale qui pourraient contribuer à la génération d'une politique intégrale qui s'occupe de la population migrante de manière globale dans une perspective de sécurité humaine.

## V Livrables attendus

Les livrables attendus du/de la consultant(e) sont :

- Un rapport de démarrage révélant sa bonne compréhension du sujet
- Un plan de la conduite de l'étude.
- Ce rapport de démarrage et ce plan de conduite devront être validés par la KAS
- Un rapport intermédiaire draft qui sera soumis à la KAS
- Un rapport final sur un support numérique comprenant un résumé exécutif.

## Lieu et calendrier de la consultation

La consultance sera réalisée dans un délai maximum de dix (10) semaines à compter de la signature des présents termes de référence. Le calendrier de production du contenu à livrer dans le cadre du produit ne doit pas dépasser la date du **31 décembre 2022**.

## VI Consultant

Afin de réaliser cette consultation, la KAS engage directement un expert dont le profil commun est décrit ci-dessus :

- a) Au moins une Maîtrise en psychologie, anthropologie, sciences sociales ou dans un domaine connexe.
- b) Connaissance approfondie des politiques publics et des questions de migration, possédant d'une vision globale, analyse des informations statistiques.
- c) Expérience dans la rédaction, d'élaboration de documents.

## Proposition technique et plan d'action

Les professionnels individuels sont invités à soumettre leur proposition technique et leur plan d'action avec les résultats attendus, les outils, le calendrier et le budget pour l'élaboration et l'exécution de cette consultation. Le calendrier devrait prévoir que l'étude commence à partir de la date effective de passation de marché, selon les présents TDR.

## Offre financière, frais et mode de paiement

Afin de postuler pour la consultation, la partie intéressée doit soumettre l'offre financière de ses honoraires pour les services au plus tard le **30 novembre 2022** à l'e-mail suivant : [info.bamako@kas.de](mailto:info.bamako@kas.de)

La monnaie de contrat sera le francs CFA.

Le consultant intéressé doit soumettre une proposition financière pour ses services incluant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

En outre, la proposition financière doit prévoir les décaissements suivants :

Nom	Description	Produit
	Décaissement partie (30%)	Après la présentation d'un plan de travail /table des matières
	Décaissement final 70%	Après approbation par KAS du produit de consultation décrit dans les termes de référence.



## Supervision et coordination

Le consultant sera responsable devant la KAS et sera coordinateur constante avec la KAS par le biais des laissons institutionnelles désignées.

Propriété du produit de sur ce conseil les obligations du consultant.

Les documents et rapports générés par la consultance sont la propriété de la KAS. Cela s'applique également à tous les documents des réunions et des activités auxquelles le consultant participe.

En outre, le consultant est tenu aux obligations suivantes :

- Apporter les précisions ou compléments que la KAS, jugent nécessaire concernant les rapports qu'elles sont tenues de présenter ;
- Fournier à la KAS toute information supplémentaire qu'elle peut raisonnablement demander ;
- Céder les droits d'auteurs et tout autre droit de propriété industrielle et ou intellectuelle, dans les cas où ces droits sont applicables sur les travaux et documents produits à la suite de la consultation qui régit les présents termes de références et de contrat qui en découle.

Acceptation et souscription (signature) des termes de référence

Le consultant et la Fondation Konrad Adenauer acceptent et signent les présents Termes de référence en quatre exemplaires originaux, un pour chaque partie, afin d'exprimer formellement les droits et obligation de chaque partie.

## Annexe 2 : questionnaires

Questionnaire destiné aux migrants	
<b>I. Identification du migrant</b>	
Nom et prénom de l'enquêté	
Sexe	Homme ; Femme
Age	
Situation de famille	Marié (e) ; Célibataire ; Concubinage ; Divorcé (e) ; Veuf (ve)
Ethnie	
Etat de santé	Bonne santé ; Malade chronique ; Handicapé
Type de handicap	Moteur, visuel, auditif, mentale ; Autre à préciser
Autre handicap	
Niveau d'instruction	Primaire ; Secondaire, Supérieur ; Aucun
Téléphone	
<b>II. Identification des origines du migrant</b>	
Pays de naissance	
Nationalité	
Pièce d'identité	CNIB ; Passeport ; N'en dispose pas
N° Pièce d'identité	
Région d'origine	Sahel
Province d'origine	Oudalan, Séno, Soum, Yagha
Commune d'origine	
Secteur d'origine	
Village d'origine	
<b>III. Description du ménage du migrant</b>	
Effectif du ménage	
Nombre de femmes	

Nombre de filles	
Nombre de garçons	
Nombre d'enfants adolescents	
Nombre de personnes âgées	
Nombre de personnes vivant avec un handicap	
<b>IV. Conditions du départ</b>	
1. Depuis combien de temps êtes-vous ici ?	Moins de 3 mois ; 3 à 6 mois ; 6 à 12 mois ; plus d'1 an
2. Quels sont les principaux facteurs qui vous ont poussé à partir de chez vous ? (03 réponses max)	<input checked="" type="checkbox"/> Crises socio-politiques <input checked="" type="checkbox"/> Terrorisme <input checked="" type="checkbox"/> Conflits communautaires (ethnique, religieux) <input checked="" type="checkbox"/> Conflits agriculteurs-éleveurs <input checked="" type="checkbox"/> Conflits liés au foncier <input checked="" type="checkbox"/> Grand banditisme <input checked="" type="checkbox"/> Trafic des êtres humains <input checked="" type="checkbox"/> Violences de toutes sortes <input checked="" type="checkbox"/> Crise alimentaires (famine) <input checked="" type="checkbox"/> Faible potentiel économique de la localité <input checked="" type="checkbox"/> Manque de travail/emplois/activités génératrices de revenus <input checked="" type="checkbox"/> Etroitesse du marché local <input checked="" type="checkbox"/> Inaccessibilité aux ressources (terres) <input checked="" type="checkbox"/> Faible développement infrastructurel (santé, éducation, eau, énergie, transport, communication, logement) <input checked="" type="checkbox"/> Déficits pluviométriques <input checked="" type="checkbox"/> Rareté des terres cultivables (fertiles) <input checked="" type="checkbox"/> Faibles dotations naturelles (cours d'eau, richesse du sous-sol, couvert végétal, faune) <input checked="" type="checkbox"/> Catastrophes naturelles et sinistres à répétition : inondations, invasion des criquets, vagues de chaleur, nappes de poussière <input checked="" type="checkbox"/> Dégradation de l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques traditionnelles néfastes <input checked="" type="checkbox"/> Stigmatisation <input checked="" type="checkbox"/> Expulsion pour situation irrégulière <input checked="" type="checkbox"/> Raisons professionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Raisons familiales <input checked="" type="checkbox"/> Raisons de santé <input checked="" type="checkbox"/> Raisons d'études <input checked="" type="checkbox"/> Retraite
3. Expliquer chacune des 03 réponses	
4. De quelle manière êtes-vous parti A ?	<input type="radio"/> Avec la famille <input type="radio"/> Sans la famille
5. Où se trouve le reste de la famille ? (Ne s'affiche que si la réponse à la question précédente est « Sans sa famille »)	<input type="radio"/> Restée sur place <input type="radio"/> Partie ailleurs <input type="radio"/> Ne sait pas
6. Expliquer	
7. De quelle manière êtes-vous parti B ?	<input type="radio"/> Départ bien planifié <input type="radio"/> Préparation insuffisante <input type="radio"/> Départ dans l'urgence
8. Quelle activité exerciez-vous principalement dans votre localité d'origine ?	<input type="radio"/> Agriculture <input type="radio"/> Elevage <input type="radio"/> Exploitation PFNL <input type="radio"/> Agriculture/Elevage <input type="radio"/> Orpaillage <input type="radio"/> Exploitation industrielle de l'or <input type="radio"/> Commerce <input type="radio"/> Services <input type="radio"/> Elève/Étudiant <input type="radio"/> Autre à préciser

<b>9. Autre activité exercée</b>						
<b>10. Préciser la nature de l'activité</b>						
<b>11. Quelle principale difficulté avez-vous rencontrée au cours de votre traversée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Parcours de longues distances à pied</li> <li><input type="radio"/> Accident de la route</li> <li><input type="radio"/> Violences sur la route (viols, sévices corporelles)</li> <li><input type="radio"/> Vols, braquages, pillages des biens matériels et argent</li> <li><input type="radio"/> Enlèvements (migrant lui-même ou membre de sa famille)</li> <li><input type="radio"/> Faim et soif</li> <li><input type="radio"/> Maladies</li> <li><input type="radio"/> Autre à préciser</li> </ul>					
<b>12. Autre difficultés</b>						
<b>13. Avez-vous eu le choix de votre région d'accueil et lieu d'accueil ?</b>	Oui ; Non					
<b>14. Si oui, pour quelles raisons avez-vous choisi cet endroit ? (03 réponses max)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour bénéficier de l'accueil d'un proche</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour rejoindre la famille</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour ses opportunités de travail/emplois</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour bénéficier de l'assistance</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour sa sécurité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour la protection dont on peut y bénéficier</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour la proximité avec la localité d'origine</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les facilités d'accès aux terres</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les facilités d'accès aux services sociaux de base</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour l'hospitalité reconnue de la zone</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce que le coût de la vie y est moins cher</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'ici je pourrai développer mon activité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'ici je pourrai poursuivre mes études</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'ici on peut gagner beaucoup d'argent</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autre raison à préciser</li> </ul>					
<b>15. Autre raison</b>						
<b>16. Quelles étaient vos ambitions au départ ? (03 réponses max)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Construire une école pour ma localité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Construire un centre de santé pour ma localité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Installer un forage pour faciliter l'accès à l'eau potable</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Appuyer financièrement les personnes vulnérables (veuves, orphelins, personnes âgées)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> S'occuper en attendant la saison hivernale</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chercher de l'argent et revenir investir dans ses activités</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> S'installer définitivement ailleurs</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chercher de l'argent pour entamer l'aventure</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Trouver de l'argent pour scolariser les enfants</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Soutenir financièrement ses parents et ses frères</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Etudier à l'étranger</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Trouver les ressources pour construire une maison</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Acquérir du matériel et équipement de travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Acquérir un moyen roulant</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Satisfaire les besoins financiers de la famille</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Faire des économies pour des projets futurs</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser</li> </ul>					
<b>V. Conditions d'accueil</b>						
<b>17. Sur une échelle de Likert de 1 à 5 appréciez votre accès aux éléments suivants :</b>	Eléments	1	2	3	4	5
	Accès à l'eau potable					
	Accès à la nourriture					
	Accès aux soins					
	Accès à un logement décent					
	Accès à l'assistance					
<b>18. Justifier chacune des réponses</b>						
<b>19. Sur une échelle de Likert de 1 à 5, appréciez les éléments suivants</b>	Eléments	1	2	3	4	5
	Accès aux services financiers					
	Accès à la formation					
	Accès à l'information					

	Accès à la terre					
	Accès à l'école pour les enfants					
	Mobilité					
	Sécurité et protection					
<b>20. Justifier chaque des réponses</b>						
<b>21. Par quels moyens vous informez-vous sur l'actualité et sur votre localité d'origine ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Téléphone <input checked="" type="checkbox"/> Radio <input checked="" type="checkbox"/> Télévision <input checked="" type="checkbox"/> Presse écrite <input checked="" type="checkbox"/> Presse en ligne <input checked="" type="checkbox"/> Réseaux sociaux <input checked="" type="checkbox"/> Bouche à oreille <input checked="" type="checkbox"/> Aucun					
<b>22. Quelle activité exercez-vous principalement ici ?</b>	<input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Exploitation PFNL <input type="checkbox"/> Agriculture/Elevage <input type="checkbox"/> Orpaillage <input type="checkbox"/> Exploitation industrielle de l'or <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Services <input type="checkbox"/> Elève/Etudiant <input type="checkbox"/> Autre à préciser					
<b>23. Autre activité exercée</b>						
<b>24. Préciser la nature de l'activité</b>						
<b>25. Etes-vous installé à votre propre compte ou êtes-vous employé ?</b>	<input type="checkbox"/> Je suis installé à mon compte <input type="checkbox"/> Je suis employé par un particulier <input type="checkbox"/> Je suis employée par une structure privée <input type="checkbox"/> Je suis employé par une structure de l'Etat					
<b>26. Si la réponse est « Je suis employé par une structure privée », avez-vous été déclaré à la caisse ?</b>	Oui ; Non					
<b>27. Quelles difficultés rencontrez-vous dans votre travail ?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Insécurité au lieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Travail avec beaucoup de risques <input checked="" type="checkbox"/> Absence d'équipements de protection <input checked="" type="checkbox"/> Absence de prise en charge en cas d'accident <input checked="" type="checkbox"/> Absence de prise en charge en cas de maladie <input checked="" type="checkbox"/> Absence de sécurité de l'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Faible rémunération <input checked="" type="checkbox"/> Faibles bénéfices <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser					
<b>28. Autre difficulté</b>						
<b>29. Quelle estimation faites-vous de votre revenu mensuel ?</b>						
<b>30. Quel est votre degré de satisfaction par rapport à votre activité</b>	<input type="checkbox"/> Faible satisfaction <input type="checkbox"/> Satisfaction moyenne <input type="checkbox"/> Satisfaction élevée					
<b>31. Quelles sont vos réalisations concrètes depuis votre départ ? (03 réponses max)</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Construction une école pour ma localité <input checked="" type="checkbox"/> Construction d'un centre de santé dans ma localité <input checked="" type="checkbox"/> Installation d'un forage pour faciliter l'accès à l'eau potable <input checked="" type="checkbox"/> Appui financièrement les personnes vulnérables (veuves, orphelins, personnes âgées) <input checked="" type="checkbox"/> Investissement pour développer son ancienne activité <input checked="" type="checkbox"/> Investissement dans de nouvelles activités <input checked="" type="checkbox"/> Développement d'une activité ici. <input checked="" type="checkbox"/> Scolarisation des enfants <input checked="" type="checkbox"/> Soutien financier aux parents au moyen des transferts d'argent					

	<input checked="" type="checkbox"/> Inscription pour des études <input checked="" type="checkbox"/> Construction d'une maison en matériau définitif <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de matériel et équipements de travail <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition d'un moyen roulant <input checked="" type="checkbox"/> Economies pour les projets futurs <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
32. Autre réalisation	
33. Avez-vous des difficultés pour avoir les nouvelles du reste de famille au sahel ?	Oui ; Non
34. Si oui, pourquoi ?	<input checked="" type="checkbox"/> Problèmes ordinaires du réseau de télécom <input checked="" type="checkbox"/> Sabotage des installations de télécom par les terroristes <input checked="" type="checkbox"/> Manque de crédits de communication <input checked="" type="checkbox"/> Nous ne disposons pas de téléphone portable <input checked="" type="checkbox"/> Le parent ne dispose pas de téléphone portable là-bas <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
35. Autre difficulté de communication	
36. Envoyez-vous de l'argent à la famille restée au sahel	Oui ; Non
37. Si non, pourquoi ?	
38. Si oui, comment ?	<input checked="" type="checkbox"/> Par les transferts d'argent classiques <input checked="" type="checkbox"/> Par le mobile money <input checked="" type="checkbox"/> Par l'intermédiaire de particuliers <input checked="" type="checkbox"/> Par les transporteurs <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
39. Autre moyen d'envoi d'argent	
40. Combien de francs envoyez-vous à la famille dans le mois (estimation)	
<b>VI. Rapports avec la population d'accueil</b>	
41. Quels types de relations entretenez-vous avec les populations d'accueil	<input checked="" type="checkbox"/> Relations d'amitié <input checked="" type="checkbox"/> Relations de travail <input checked="" type="checkbox"/> Relations confessionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Militantisme politique <input checked="" type="checkbox"/> Vie associative <input checked="" type="checkbox"/> Liens conjugaux <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
42. Autre type de relation	
43. Participez-vous à la vie de la société ?	Oui ; Non
44. Si non, pourquoi ?	
45. Si oui, comment ?	<input checked="" type="checkbox"/> En s'impliquant lors des événements sociaux <input checked="" type="checkbox"/> En s'impliquant dans les travaux communautaires et autres actions citoyennes <input checked="" type="checkbox"/> En prenant part aux rencontres/réunions <input checked="" type="checkbox"/> Par la participation politique <input checked="" type="checkbox"/> En étant actif dans la vie associative <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
46. Autre manière de participer	
47. Quelles attitudes et comportements ont-elles vis-à-vis de vous ?	<input type="radio"/> Vie en symbiose <input type="radio"/> Attitudes conflictuelles
48. Sur quoi portent généralement les conflits ? (Ne s'affiche que si la réponse à la question précédente est « Attitudes conflictuelles »)	
49. Quelles sont les mécanismes mis en place pour résoudre ces conflits ? (Ne s'affiche que si la réponse à la question précédente est « Attitudes conflictuelles »)	
<b>VII. Projets des migrants et suggestions</b>	
41. Combien de temps comptez-vous rester ici ? (Y compris le temps déjà écoulé)	3 mois ; 6 mois ; 12 mois ; plus de 12 mois ; Ne sait pas

42. Pourquoi ?	
43. Quelle sera votre prochaine destination	<input type="radio"/> Ma localité d'origine <input type="radio"/> Rester ici <input type="radio"/> Un autre site minier <input type="radio"/> Une autre ville <input type="radio"/> Une autre région <input type="radio"/> Un autre pays en Afrique <input type="radio"/> Un autre pays hors d'Afrique
44. Préciser la destination	
45. A quelles conditions renoncerez-vous à ce choix ? (Si le choix concerne les 6 dernières modalités pour la question 43)	<input type="radio"/> Aucune <input type="radio"/> Amélioration de la situation sécuritaire de ma localité d'origine <input type="radio"/> Amélioration de la situation économique de ma localité d'origine <input type="radio"/> Amélioration de la gouvernance locale <input type="radio"/> Autre à préciser
46. Autre condition	
47. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration des conditions de vie dans votre localité d'origine	
48. Quelles propositions faites-vous pour que la migration soit profitable à tous (localité de départ comme celle d'accueil)	
49. Etes-vous disposé à appuyer les initiatives de développement de votre localité	Oui ; Non
50. Si oui, comment ?	
51. Si non, pourquoi ?	
52. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration des conditions d'accueil ?	

### Questionnaire destiné aux familles de migrants

I. Identification de l'enquêté	
Nom et prénom de l'enquêté	
Sexe de l'enquêté	
Age de l'enquêté	
Ethnie	
Niveau d'instruction	Primaire ; Secondaire, Supérieur ; Aucun
Situation de famille	Marié (e) ; Célibataire ; Concubinage ; Divorcé (e) ; Veuf (ve)
Région de l'enquêté	Sahel
Province de l'enquêté	Oudalan, Séno, Soum, Yagha
Commune de l'enquêté	
Secteur de l'enquêté	
Village de l'enquêté	
Téléphone de l'enquêté	
Nature de la relation avec le migrant	Père, mère, époux, épouse, frère, sœur, cousin, cousine, oncle, tante, enfant.
II. Identification du migrant	
Nom et prénom du migrant	
Sexe du migrant	Homme ; Femme
Age du migrant	
Situation de famille du migrant	Marié (e) ; Célibataire ; Concubinage ; Divorcé (e) ; Veuf (ve)
Niveau d'instruction du migrant	Primaire ; Secondaire, Supérieur ; Aucun ; Ne sait pas
Pays de naissance du migrant	
Nationalité du migrant	
Ethnie	
Région d'origine du migrant	Sahel

Province d'origine du migrant	Oudalan, Séno, Soum, Yagha
Commune d'origine du migrant	
Secteur d'origine du migrant	
Village d'origine du migrant	
Destination (Si l'émigrant se retrouve dans un site aurifère d'un autre pays, cochez seulement Autre pays d'Afrique ou Autre pays hors d'Afrique)	<input type="radio"/> Site aurifère <input type="radio"/> Autre ville <input type="radio"/> Autre région <input type="radio"/> Autre pays d'Afrique <input type="radio"/> Autre pays hors d'Afrique
Préciser la destination	
<b>III. Description du ménage du migrant</b>	
Effectif du ménage	
Nombre de femmes	
Nombre de filles	
Nombre de garçons	
Nombre d'enfants adolescents	
Nombre de personnes âgées	
Nombre de personnes vivants avec un handicap	
<b>IV. Conditions du départ du migrant</b>	
1. Depuis combien de temps est-il parti ?	Moins de 3 mois ; 3 à 6 mois ; 6 à 12 mois ; plus d'1 an
2. Quels ont été les principaux facteurs qui l'ont poussé à partir ? (03 réponses max)	<input checked="" type="checkbox"/> Crises socio-politiques <input checked="" type="checkbox"/> Terrorisme <input checked="" type="checkbox"/> Conflits communautaires (ethnique, religieux) <input checked="" type="checkbox"/> Conflits agriculteurs-éleveurs <input checked="" type="checkbox"/> Conflits liés au foncier <input checked="" type="checkbox"/> Grand banditisme <input checked="" type="checkbox"/> Trafic des êtres humains <input checked="" type="checkbox"/> Violences de toutes sortes <input checked="" type="checkbox"/> Crise alimentaires (famine) <input checked="" type="checkbox"/> Faible potentiel économique de la localité <input checked="" type="checkbox"/> Manque de travail/emplois/activités génératrices de revenus <input checked="" type="checkbox"/> Etroitesse du marché local <input checked="" type="checkbox"/> Inaccessibilité aux ressources (terres) <input checked="" type="checkbox"/> Faible développement infrastructurel (santé, éducation, eau, énergie, transport, communication, logement) <input checked="" type="checkbox"/> Déficits pluviométriques <input checked="" type="checkbox"/> Rareté des terres cultivables (fertiles) <input checked="" type="checkbox"/> Faibles dotations naturelles (cours d'eau, richesse du sous-sol, couvert végétal, faune) <input checked="" type="checkbox"/> Catastrophes naturelles et sinistres à répétition : inondations, invasion des criquets, vagues de chaleur, nappes de poussière <input checked="" type="checkbox"/> Dégradation de l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques traditionnelles néfastes <input checked="" type="checkbox"/> Stigmatisation <input checked="" type="checkbox"/> Expulsion pour situation irrégulière <input checked="" type="checkbox"/> Raisons professionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Raisons familiales <input checked="" type="checkbox"/> Raisons de santé <input checked="" type="checkbox"/> Raisons d'études <input checked="" type="checkbox"/> Retraite
3. Expliquer chacune des 03 réponses	
4. De quelle manière est-il parti A ?	<input type="radio"/> Avec sa famille <input type="radio"/> Sans sa famille
5. Où se trouve le reste de la famille ? (Au cas où la réponse à la question précédente est « Sans sa famille »)	<input type="radio"/> Restée sur place <input type="radio"/> Partie ailleurs <input type="radio"/> Ne sait pas
6. Expliquer	

7. De quelle manière est-il parti B ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Départ bien planifié</li> <li>○ Préparation insuffisante</li> <li>○ Départ dans l'urgence</li> </ul>
8. Quelles sont, selon vous, les conséquences de son départ ?	
9. Quelle activité exerçait-il avant son départ ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Agriculture</li> <li>○ Elevage</li> <li>○ Exploitation PFNL</li> <li>○ Agriculture/Elevage</li> <li>○ Orpaillage</li> <li>○ Exploitation industrielle de l'or</li> <li>○ Commerce</li> <li>○ Services</li> <li>○ Elève/Étudiant</li> <li>○ Autre à préciser</li> </ul>
10. Autre activité exercée	
11. Préciser la nature de l'activité	
12. Quelle principale difficulté a-t-il rencontrée au cours de sa traversée ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Parcours de longues distances à pied</li> <li>○ Accident de la route</li> <li>○ Violences sur la route (viols, sévices corporelles)</li> <li>○ Vols, braquages, pillages des biens matériels et argent</li> <li>○ Enlèvements (migrant lui-même ou membre de sa famille)</li> <li>○ Faim et soif</li> <li>○ Maladies</li> <li>○ Autre à préciser</li> </ul>
13. Autre difficultés	
14. A-t-il eu le choix de sa destination ?	Oui ; Non
15. Si oui, pour quelles raisons a-t-il choisi cette destination ? (03 réponses max)	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour bénéficier de l'accueil d'un proche</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour rejoindre la famille</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les opportunités de travail/emplois</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour l'assistance</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour la sécurité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour la protection</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour la proximité avec la localité d'origine</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les facilités d'accès aux terres</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour les facilités d'accès aux services sociaux de base</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Pour l'hospitalité reconnue de la zone</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce que le coût de la vie y est moins cher</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'ici je pourrai développer mon activité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'ici je pourrai poursuivre mes études</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Parce qu'ici on peut gagner beaucoup d'argent</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autre raison à préciser</li> </ul>
16. Autre raison	
17. Quelles étaient ses ambitions à son départ (03 réponses max)	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Construire une école pour la localité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Construire un centre de santé dans la localité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Installer un forage pour faciliter l'accès à l'eau potable</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Appuyer financièrement les personnes vulnérables (veuves, orphelins, personnes âgées)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> S'occuper en attendant la saison hivernale</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chercher de l'argent et revenir investir dans ses activités</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> S'installer définitivement ailleurs</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Chercher de l'argent pour entamer l'aventure</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Trouver de l'argent pour scolariser les enfants</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Soutenir financièrement ses parents et ses frères</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Etudier à l'étranger</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Trouver les ressources pour construire une maison</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Acquérir du matériel et équipement de travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Acquérir un moyen roulant</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Satisfaire les besoins financiers de la famille</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser</li> </ul>



18. Autre ambition	
<b>V. Conditions d'accueil</b>	
19. Rencontrez-vous des difficultés pour avoir les nouvelles de votre parent parti ?	Oui ; Non
20. Si oui, pourquoi ?	<input checked="" type="checkbox"/> Problèmes ordinaires du réseau de télécom <input checked="" type="checkbox"/> Sabotage des installations de télécom par les terroristes <input checked="" type="checkbox"/> Manque de crédits de communication <input checked="" type="checkbox"/> Je ne dispose pas de téléphone portable <input checked="" type="checkbox"/> La famille ne dispose pas de téléphone portable <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
21. Autre difficulté de communication	
22. Quelle activité exerce-t-il principalement là-bas ?	<input type="checkbox"/> Agriculture <input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Exploitation PFNL <input type="checkbox"/> Agriculture/Elevage <input type="checkbox"/> Orpaillage <input type="checkbox"/> Exploitation industrielle de l'or <input type="checkbox"/> Commerce <input type="checkbox"/> Services <input type="checkbox"/> Elève/Etudiant <input type="checkbox"/> Autre à préciser
23. Autre activité exercée	
24. Préciser la nature de l'activité	
25. Est-il installé à son propre compte ou est-il employé ?	<input type="checkbox"/> Il est installé à son compte <input type="checkbox"/> Il est employé par un particulier <input type="checkbox"/> Il est employé par une structure privée <input type="checkbox"/> Il est employé par une structure de l'Etat
26. Si la réponse est « Il est employé par une structure privée », a-t-il été déclaré à la caisse ?	Oui ; Non ; Ne sait pas
27. Quelles difficultés rencontre-t-il dans son travail ?	<input checked="" type="checkbox"/> Insécurité au lieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Travail avec beaucoup de risques <input checked="" type="checkbox"/> Absence d'équipements de protection <input checked="" type="checkbox"/> Absence de prise en charge en cas d'accident <input checked="" type="checkbox"/> Absence de prise en charge en cas de maladie <input checked="" type="checkbox"/> Absence de sécurité de l'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Faible rémunération <input checked="" type="checkbox"/> Faibles bénéfices <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
28. Autre difficulté	
29. Quelles sont ses réalisations concrètes depuis qu'il est parti ? (03 réponses max)	<input checked="" type="checkbox"/> Construction une école pour ma localité <input checked="" type="checkbox"/> Construction d'un centre de santé dans ma localité <input checked="" type="checkbox"/> Installation d'un forage pr faciliter l'accès à l'eau potable <input checked="" type="checkbox"/> Appui financièrement les personnes vulnérables (veuves, orphelins, personnes âgées) <input checked="" type="checkbox"/> Investissement pour développer son ancienne activité <input checked="" type="checkbox"/> Investissement dans de nouvelles activités <input checked="" type="checkbox"/> Développement d'une activité dans là où il est. <input checked="" type="checkbox"/> Scolarisation des enfants <input checked="" type="checkbox"/> Soutenir financièrement ses parents et ses frères au moyen des transferts d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Inscription pour des études <input checked="" type="checkbox"/> Construction d'une maison en matériau définitif <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de matériel et équipements de travail <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition d'un moyen roulant <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des besoins financiers de la famille <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
30. Autre réalisation	

31. Vous envoie-t-il régulièrement de l'argent ?	Oui ; Non
32. Si non, pourquoi ?	
33. Si oui, par quel moyen ?	<input checked="" type="checkbox"/> Par les transferts d'argent classiques <input checked="" type="checkbox"/> Par le mobile money <input checked="" type="checkbox"/> Par l'intermédiaire de particuliers <input checked="" type="checkbox"/> Par les transporteurs <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
34. Autre moyen d'envoi d'argent	
35. A combien estimez-vous les sommes d'argent qu'il transfert tous les mois	
<b>VI. Projets des migrants et suggestions</b>	
36. Combien de temps compte-t-il rester là-bas ? (Y compris le temps écoulé)	3 mois ; 6 mois ; 12 mois ; plus de 12 mois ; Ne sait pas
37. Pourquoi ?	
38. Quelle sera sa prochaine destination	<input type="radio"/> Retour à la maison <input type="radio"/> Rester là-bas <input type="radio"/> Un autre site minier <input type="radio"/> Une autre ville <input type="radio"/> Une autre région <input type="radio"/> Un autre pays en Afrique <input type="radio"/> Un autre pays hors d'Afrique
39. Préciser la destination	
40. A quelles conditions renoncera-t-il à ce choix ? (Si la réponse à la question 31 concerne les 6 dernières modalités)	<input type="radio"/> Aucune <input type="radio"/> Amélioration de la situation sécuritaire de sa localité d'origine <input type="radio"/> Amélioration de la situation économique de sa localité d'origine <input type="radio"/> Amélioration de la gouvernance locale <input type="radio"/> Autre
41. Autre condition	
42. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration des conditions de vie dans votre localité d'origine	
43. Quelles propositions faites-vous pour que la migration soit profitable à tous (localité de départ comme d'accueil)	
44. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration des conditions d'accueil des migrants ?	

### Questionnaire destiné aux populations d'accueil

<b>I. Identification</b>	
Nom et prénom de l'enquêté	
Sexe	Homme ; Femme
Age	
Situation de famille	Marié (e) ; Célibataire ; Concubinage ; Divorcé (e) ; Veuf (ve)
Niveau d'instruction	Primaire ; Secondaire, Supérieur ; Aucun
Région	Nord ; Centre-Nord
Province	<b>Provinces Nord</b> : Loroum ; Passoré ; Yatenga ; Zandoma <b>Provinces Centre-Nord</b> : Bam ; Namentenga ; Sanematenga
Commune	
Secteur	
Village	
Téléphone	
<b>II. Facteurs d'attraction</b>	

<p>1. Quels sont les facteurs qui attirent les migrants dans votre localité et notamment la population du sahel ? (03 réponses max)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les sites d'orpaillage</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'exploitation aurifère industrielle</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'existence des sites de déplacés internes</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La sécurité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'hospitalité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La proximité et l'accessibilité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La similarité des valeurs culturelles</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les opportunités de travail/emplois</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'accès aux services sociaux de base (logement, éducation, santé)</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le potentiel économique de la localité</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> L'accessibilité à la terre</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> La richesse du sous-sol</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Le développement infrastructurel</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Les conditions climatiques et environnementales favorables</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Autre</li> </ul>
<p>2. Expliquez</p>	
<p><b>III. Conditions d'accueil</b></p>	
<p>3. Comment arrivent-ils le plus souvent ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Avec leur famille</li> <li><input type="radio"/> Sans leur famille</li> </ul>
<p>4. Dans quelles conditions sont-ils le plus souvent logés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Sans abris</li> <li><input type="radio"/> Hébergés par des bonnes volontés</li> <li><input type="radio"/> Hébergés par des amis</li> <li><input type="radio"/> Dans des sites de déplacés</li> <li><input type="radio"/> En location</li> <li><input type="radio"/> Autre à préciser</li> </ul>
<p>5. Autre condition de logement</p>	
<p>6. Quelle activité exercent généralement les femmes migrantes une fois sur place ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Agriculture</li> <li><input type="radio"/> Elevage</li> <li><input type="radio"/> Exploitation PFNL</li> <li><input type="radio"/> Agriculture/Elevage</li> <li><input type="radio"/> Orpaillage</li> <li><input type="radio"/> Exploitation industrielle de l'or</li> <li><input type="radio"/> Commerce</li> <li><input type="radio"/> Services</li> <li><input type="radio"/> Elève/Etudiant</li> <li><input type="radio"/> Autre à préciser</li> </ul>
<p>7. Autre activité exercée par les femmes migrantes</p>	
<p>8. Préciser la nature de l'activité</p>	
<p>9. Quelle activité exercent généralement les hommes une fois sur place ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> Agriculture</li> <li><input type="radio"/> Elevage</li> <li><input type="radio"/> Exploitation PFNL</li> <li><input type="radio"/> Agriculture/Elevage</li> <li><input type="radio"/> Orpaillage</li> <li><input type="radio"/> Exploitation industrielle de l'or</li> <li><input type="radio"/> Commerce</li> <li><input type="radio"/> Services</li> <li><input type="radio"/> Elève/Etudiant</li> <li><input type="radio"/> Autre à préciser</li> </ul>
<p>10. Autre activité exercée</p>	
<p>11. Préciser la nature de l'activité</p>	
<p>12. Quelles difficultés rencontrent-ils dans leur travail ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Insécurité au lieu du travail</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Travail avec beaucoup de risques</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Absence d'équipements de protection</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Absence de prise en charge en cas d'accident</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Absence de prise en charge en cas de maladie</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Absence de sécurité de l'emploi</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Faible rémunération</li> </ul>

	<input checked="" type="checkbox"/> Faibles bénéfiques <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
13. Autre difficulté	
14. Ont-ils accès à la terre ?	Oui ; Non
15. Si non, pourquoi ?	
<b>IV. Impact sur la zone d'accueil</b>	
16. Quel sont les effets négatifs des migrants sur votre localité ? (03 réponses max)	<input checked="" type="checkbox"/> Ils sont source d'insécurité <input checked="" type="checkbox"/> Ils exercent une pression sur les ressources <input checked="" type="checkbox"/> Ils s'approprient les emplois au détriment de la population hôte <input checked="" type="checkbox"/> Ils s'approprient l'économie de la localité au détriment de la population hôte <input checked="" type="checkbox"/> Leur présence est source de conflits <input checked="" type="checkbox"/> Ils accentuent la délinquance <input checked="" type="checkbox"/> Ils apportent des maladies <input checked="" type="checkbox"/> Ils envahissent le quotidien de la population locale <input checked="" type="checkbox"/> Ils sont source de violences de tout genre <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
17. Autre effet négatif	
18. Expliquez chacune des 03 réponses	
19. Quelles propositions faites-vous pour atténuer ces effets négatifs ?	
20. Quel sont les effets positifs des migrants sur votre localité ? (03 réponses max)	<input checked="" type="checkbox"/> Ils sont une main d'œuvre bon marché <input checked="" type="checkbox"/> Ils apportent d'autres savoir-faire utiles à la localité <input checked="" type="checkbox"/> Ils investissent dans la localité <input checked="" type="checkbox"/> Ils créent de la richesse <input checked="" type="checkbox"/> Ils constituent un vaste marché <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
21. Autre effet positifs	
22. Quelles sont leurs réalisations concrètes dans votre localité ?	<input checked="" type="checkbox"/> Construction d'écoles pour la localité <input checked="" type="checkbox"/> Construction de centre de santé pour la localité <input checked="" type="checkbox"/> Installation de forage pour faciliter l'accès à l'eau potable <input checked="" type="checkbox"/> Appui financier aux personnes vulnérables <input checked="" type="checkbox"/> Ouverture de commerces <input checked="" type="checkbox"/> Création d'entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
23. Autre réalisation	
<b>V. Rapports avec la population d'accueil et suggestions</b>	
24. Quels types de relations entretenez-vous ?	<input checked="" type="checkbox"/> Relations amicales <input checked="" type="checkbox"/> Relations de travail <input checked="" type="checkbox"/> Relations professionnelles <input checked="" type="checkbox"/> Militantisme politique <input checked="" type="checkbox"/> Vie associative <input checked="" type="checkbox"/> Liens conjugaux <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
25. Autre type de relation	
26. Participent-ils à la vie de la société ?	Oui ; Non
27. Si non, pourquoi selon vous ?	
28. Si oui, comment ?	<input checked="" type="checkbox"/> En s'impliquant lors des événements sociaux <input checked="" type="checkbox"/> En s'impliquant dans les travaux communautaires et autres actions citoyennes <input checked="" type="checkbox"/> En prenant part aux rencontres/réunions <input checked="" type="checkbox"/> Par la participation politique <input checked="" type="checkbox"/> En étant actif dans la vie associative <input checked="" type="checkbox"/> Autre à préciser
29. Autre manière de participer	
30. Quelles attitude et comportements ont-ils vis-à-vis de vous et réciproquement ?	<input type="radio"/> Vie en symbiose <input type="radio"/> Attitudes conflictuelles

31. Sur quoi portent généralement les conflits ? (S'affiche si la réponse à la question précédente est « Attitudes conflictuelles »)	
32. Quelles sont les mécanismes mis en place pour résoudre ces conflits ? (S'affiche si la réponse à la question précédente est « Attitudes conflictuelles »)	
32. Quelles propositions faites-vous pour que la migration soit profitable à tous (migrants et zone d'accueil)	
33. Quelles propositions faites-vous pour l'amélioration des conditions d'accueil des migrants dans votre localité ?	

### Annexe 3 : guides d'entretien

#### GUIDE POUR L'ENTRETIEN AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ❖ Date d'enquête :
- ❖ Région de la collecte (*cocher la bonne case*) : Sahel  Nord  Centre-Nord
- ❖ Nom de la commune (*au cas où vous enquêtez un responsable au titre de la commune*) :
- ❖ Nom de la région (*au cas où vous enquêtez un responsable au titre de la région*) :
- ❖ Nom de l'enquêteur :

<b>I. Identification</b>
Nom et prénom de l'enquêté :
Sexe :
Ministère :
Direction :
Service :
Fonction :
Téléphone :
<b>II. Thématiques de l'entretien</b>
1. Quels sont les types de migrations prédominants dans votre collectivité ?
Départs vers d'autres régions <input type="checkbox"/>
- Zones de départ :
- Destinations les plus fréquentes :
- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/>
- Principaux motifs des départs :
Départs vers d'autres pays d'Afrique <input type="checkbox"/>
- Zones de départ :
- Destinations les plus fréquentes :
- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/>
- Principaux motifs des départs :
Départ vers d'autres pays hors d'Afriques <input type="checkbox"/>
- Zones de départ :
- Destinations les plus fréquentes :
- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/>
- Principaux motifs des départs :

Accueil de migrants en provenance d'autres régions

- Régions de provenance :
- Localités d'accueil les plus fréquentes :
- Profil des migrants : Jeunes  Femmes  Adolescents  Hommes
- Facteurs d'attraction des migrants :

Accueil de migrants en provenance d'autres pays d'Afrique

- Pays de provenance :
- Localités d'accueil les plus fréquentes :
- Profil des migrants : Jeunes  Femmes  Adolescents  Hommes
- Facteurs d'attraction des migrants :

Accueil de migrants en provenance d'autres pays hors d'Afrique

- Pays de provenance :
- Localités d'accueil les plus fréquentes :
- Profil des migrants : Jeunes  Femmes  Adolescents  Hommes
- Facteurs d'attraction des migrants :

2. Avez-vous des statistiques concernant ces migrations dans votre collectivité ? Oui  Non

Si oui, nous sollicitons les statistiques de la migration interne et internationale (départs comme arrivants)

3. Quels sont les rôles et responsabilités dévolus à votre collectivité en matière de migration ?

4. Ces rôles et responsabilités émanent-ils de la stratégie nationale de la migration ? Oui  Non

5. Avez-vous élaboré un plan d'action de la migration au niveau de votre localité ? Oui  Non

Si non, pourquoi ?

6. Si oui, nous sollicitons le plan d'action pour les besoins de notre étude.

7. Quelles sont les actions concrètes que vous avez posées au niveau de votre collectivité :

- Pour soutenir les stratégies de fixation des jeunes dans leurs terroirs
- Pour promouvoir des plans et programmes de récupération des sols dégradés dans les zones d'accueil des migrants
- Pour créer des conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la réduction de la pauvreté
- Pour assurer à l'ensemble des acteurs ruraux l'accès équitable au foncier et au crédit et la garantie de leurs investissements
- Pour informer et sensibiliser les populations sur les dispositions régissant les migrations et les dangers de la migration clandestine
- Pour consolider les mécanismes d'application des accords et conventions en matière de migration y compris le droit d'asile et de vote
- Pour promouvoir les mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè
- Pour encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale
- Pour encourager l'investissement des capitaux étrangers dans les divers secteurs de production
- Pour soutenir les initiatives de promotion de l'expertise nationale
- Pour renforcer la collecte et l'analyse des données sur les migrations
- Pour renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion sectorielle de la migration à tous les niveaux

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Migration</li> </ul>
<p>8. Quel mécanisme avez-vous mis en place pour mener à bien ces actions ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif organisationnel</li> <li>- Textes</li> <li>- Parties prenantes et leurs rôles</li> <li>- Mécanisme de coordination et de suivi</li> </ul>
<p>9. Les parties prenantes jouent-ils pleinement leurs rôles ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Expliquez.</p>
<p>10. Quelles analyses faites-vous du phénomène de la migration en lien avec les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'insécurité</li> <li>b. La stabilité de votre zone</li> <li>c. Le développement de votre collectivité</li> <li>d. Le trafic des êtres humains</li> <li>e. La protection des personnes vulnérables (handicapés, personnes âgées, femmes, enfants, etc.)</li> </ol>
<p>11. Quels sont les principaux défis à relever</p>
<p>12. Quelles sont les causes structurelles de la migration dans cette zone ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs économiques : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez-les principaux.</li> <li>- Facteurs socio-démographiques : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez les principaux</li> <li>- Facteurs environnementaux : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez les principaux</li> </ul>
<p>13. Quels types de risques rencontrent les migrants sur les routes de la migration d'après les informations dont vous disposez ?</p>
<p>14. Quel sort est réservé généralement aux migrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les zones ou pays d'accueil (pour ceux qui partent de votre localité pour s'installer dans d'autres régions ou pays)</li> <li>- Dans votre localité (les migrants en provenance d'autres régions et d'autres pays)</li> </ul>
<p>15. Quel est l'impact de la migration sur les zones de départ ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effets positifs</li> <li>- Effets négatifs</li> </ul>
<p>16. Que prévoient les politiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour renforcer et capitaliser les effets positifs</li> <li>- Pour combattre les effets négatifs cités</li> </ul>
<p>17. Quelle appréciation faites-vous de l'efficacité de ces politiques</p>
<p>18. Quel lien faites-vous entre les migrations et le trafic des êtres humains ?</p>
<p>19. Le trafic des êtres humains existe -t-il dans votre collectivité ? Oui <input type="checkbox"/> Non.</p>
<p>20. Si oui, qu'est-ce qui est fait pour enrayer le phénomène ?</p>
<p>21. Mettez à notre disposition des statistiques y relatives si possible.</p>
<p>22. La Stratégie Nationale de la Migration est-elle à la hauteur des défis ? Doit-elle être revue ? Si oui, indiquez les points à revoir.</p>
<p>23. Quels sont vos limites et insuffisances dans la gestion de la migration dans votre collectivité ?</p>
<p>24. Quelle appréciation faites-vous globalement de la gouvernance de la migration au Burkina en général et de la migration dans votre collectivité en particulier ? Expliquez.</p>
<p>25. Quelles approches institutionnelles nationale et régionale préconisez-vous pour que soit assurée la sécurité humaine dans la dynamique migratoire qui prévaut au BF ?</p>

## GUIDE POUR L'ENTRETIEN AVEC LES OSC

- ❖ Date d'enquête :
- ❖ Région de la collecte (*cocher la bonne case*) : Sahel  Nord  Centre-Nord
- ❖ Commune :
- ❖ Nom de l'enquêteur :

<b>I. Identification</b>
Nom et prénom de l'enquêté
Sexe
Fonction
Nom de l'OSC
Responsabilité dans l'OSC
Région
Province
Commune
Téléphone
<b>II. Thématiques de l'entretien</b>
<p>1. Quels sont les types de migrations prédominants dans votre collectivité ?</p> <p>Départs vers d'autres régions <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de départ :</li> <li>- Destinations les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Principaux motifs des départs :</li> </ul> <p>Départs vers d'autres pays d'Afrique <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de départ :</li> <li>- Destinations les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Principaux motifs des départs :</li> </ul> <p>Départ vers d'autres pays hors d'Afriques <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de départ :</li> <li>- Destinations les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Principaux motifs des départs :</li> </ul> <p>Accueil de migrants en provenance d'autres région <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions de provenance :</li> <li>- Localités d'accueil les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Facteurs d'attraction des migrants :</li> </ul> <p>Accueil de migrants en provenance d'autres pays d'Afrique <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays de provenance :</li> <li>- Localités d'accueil les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Facteurs d'attraction des migrants :</li> </ul>



<p>Accueil de migrants en provenance d'autres pays hors d'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays de provenance :</li> <li>- Localités d'accueil les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Facteurs d'attraction des migrants :</li> </ul>
<p>2. Avez-vous des statistiques concernant ces migrations dans votre collectivité ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, nous sollicitons les statistiques de la migration interne et internationale (départs comme arrivants)</p>
<p>3. Quels sont les rôles et responsabilités dévolus aux OSC en matière de migration ?</p> <p>4. Ces rôles et responsabilités émanent-ils de la stratégie nationale de la migration ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>5. Y a-t-il un plan d'action de la migration au niveau de votre localité ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>6. Si non, pourquoi ?</p> <p>7. Si oui, êtes-vous associés à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de ces actions ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>8. Si oui, quelle a été votre contribution ?</p>
<p>9. Quelles sont les actions concrètes que vous avez posées au niveau de votre collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour soutenir les stratégies de fixation des jeunes dans leurs terroirs</li> <li>- Pour promouvoir des plans et programmes de récupération des sols dégradés dans les zones d'accueil des migrants</li> <li>- Pour créer des conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la réduction de la pauvreté</li> <li>- Pour assurer à l'ensemble des acteurs ruraux l'accès équitable au foncier et au crédit et la garantie de leurs investissements</li> <li>- Pour informer et sensibiliser les populations sur les dispositions régissant les migrations et les dangers de la migration clandestine</li> <li>- Pour consolider les mécanismes d'application des accords et conventions en matière de migration y compris le droit d'asile et de vote</li> <li>- Pour promouvoir les mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè</li> <li>- Pour encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale</li> <li>- Pour encourager l'investissement des capitaux étrangers dans les divers secteurs de production</li> <li>- Pour soutenir les initiatives de promotion de l'expertise nationale</li> <li>- Pour renforcer la collecte et l'analyse des données sur les migrations</li> <li>- Pour renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion sectorielle de la migration à tous les niveaux</li> <li>- Pour renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Migration</li> </ul>
<p>10. Quel mécanisme avez-vous mis en place pour mener à bien ces actions ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif organisationnel</li> <li>- Textes</li> <li>- Parties prenantes et leurs rôles</li> <li>- Mécanisme de coordination et de suivi</li> <li>- Plaidoyers politiques</li> <li>- Autres</li> </ul>
<p>11. Les parties prenantes jouent-ils pleinement leurs rôles ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Expliquez.</p>

12. Quelles analyses faites-vous du phénomène de la migration en lien avec les éléments suivants : a. L'insécurité b. La stabilité de votre zone c. Le développement de votre collectivité d. Le trafic des êtres humains e. La protection des personnes vulnérables (handicapés, personnes âgées, femmes, enfants, etc.)
13. Quels sont les principaux défis à relever
14. Quelles sont les causes structurelles de la migration dans cette zone ? - Facteurs économiques : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez-les principaux. - Facteurs socio-démographiques : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez les principaux - Facteurs environnementaux : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez les principaux
15. Quels types de risques rencontrent les migrants sur les routes de la migration d'après les informations dont vous disposez ?
16. Quel sort est réservé généralement aux migrants : - Dans les zones ou pays d'accueil (pour ceux qui partent de votre localité pour s'installer dans d'autres régions ou pays) - Dans votre localité (les migrants en provenance d'autres régions et d'autres pays)
17. Quel est l'impact de la migration sur les zones de départ ? - Effets positifs - Effets négatifs
18. Que prévoient les politiques ? - Pour renforcer et capitaliser les effets positifs - Pour combattre les effets négatifs cités
19. Quelle appréciation faites-vous de l'efficacité de ces politiques
20. Quel lien faites-vous entre les migrations et le trafic des êtres humains ?
21. Le trafic des êtres humains existe -t-il dans votre collectivité ? Oui <input type="checkbox"/> Non.
22. Si oui, qu'est-ce qui est fait pour enrayer le phénomène ?
23. Mettez à notre disposition des statistiques y relatives si possible.
24. La Stratégie nationale de la migration est-elle à la hauteur des défis ? Doit-elle être revue ? Si oui, indiquez les points à revoir.
25. Quels sont vos limites et insuffisances dans la gestion de la migration dans votre collectivité ?
26. Quelle appréciation faites-vous globalement de la gouvernance de la migration au Burkina en général et de la migration dans votre collectivité en particulier ? Expliquez.
27. Quelles approches institutionnelles nationale et régionale préconisez-vous pour que soit assurée la sécurité humaine dans la dynamique migratoire qui prévaut au BF ?

## GUIDE POUR L'ENTRETIEN AVEC LES FDS

- ❖ Date d'enquête :
- ❖ Région de la collecte (*cocher la bonne case*) : Sahel  Nord  Centre-Nord
- ❖ Nom de la commune (*au cas où vous enquêtez un responsable au titre de la commune*) :
- ❖ Nom de la région (*au cas où vous enquêtez un responsable au titre de la région*) :
- ❖ Nom de l'enquêteur :

<b>III. Identification</b>
Nom et prénom de l'enquêté :
Sexe :
Région :
Province :
Commune :
Ministère :

Direction :
Service :
Fonction :
Téléphone :
<b>IV. Thématiques de l'entretien</b>
<p>26. Quels sont les types de migrations prédominants dans votre collectivité ? (Région ou commune)</p> <p>Départs vers d'autres régions <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de départ :</li> <li>- Destinations les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Principaux motifs des départs :</li> </ul> <p>Départs vers d'autres pays d'Afrique <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de départ :</li> <li>- Destinations les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Principaux motifs des départs :</li> </ul> <p>Départ vers d'autres pays hors d'Afriques <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones de départ :</li> <li>- Destinations les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Principaux motifs des départs :</li> </ul> <p>Accueil de migrants en provenance d'autres région <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régions de provenance :</li> <li>- Localités d'accueil les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Facteurs d'attraction des migrants :</li> </ul> <p>Accueil de migrants en provenance d'autres pays d'Afrique <input type="checkbox"/></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays de provenance :</li> <li>- Localités d'accueil les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Facteurs d'attraction des migrants :</li> </ul> <p>Accueil de migrants en provenance d'autres pays hors d'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays de provenance :</li> <li>- Localités d'accueil les plus fréquentes :</li> <li>- Profil des migrants : Jeunes <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Adolescents <input type="checkbox"/> Hommes <input type="checkbox"/></li> <li>- Facteurs d'attraction des migrants :</li> </ul>
<p>27. Avez-vous des statistiques concernant ces migrations dans votre collectivité ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, nous sollicitons les statistiques de la migration interne et internationale (départs comme arrivants)</p>
<p>28. Quels sont les rôles et responsabilités dévolus à votre service en matière de migration ?</p> <p>29. Ces rôles et responsabilités émanent-ils de la stratégie nationale de la migration ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>30. Existe-t-il un plan d'action de la migration au niveau de votre localité ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>Si non, pourquoi ?</p> <p>31. Avez-vous été impliqué à son élaboration, sa mise en œuvre et au suivi des actions ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p>32. Si oui, quelle a été votre contribution ?</p> <p>33. Si non, pourquoi ?</p>
<p>34. Quelles sont les actions concrètes que vous avez posées au niveau de votre collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour contrôler les migrations (entrées et les sorties) ?</li> <li>- Pour combattre la migration clandestine ?</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour informer et sensibiliser les populations sur les dispositions régissant les migrations et les dangers de la migration clandestine</li> <li>- Pour assurer la protection des personnes vulnérables que sont les femmes, les enfants, les handicapés et les personnes âgées ?</li> <li>- Pour consolider les mécanismes d'application des accords et conventions en matière de migration y compris le droit d'asile et de vote</li> <li>- Pour collecter les informations sur les migrations</li> <li>- Pour renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion sectorielle de la migration à tous les niveaux</li> <li>- Pour renforcer l'opérationnalité du mécanisme de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Migration</li> </ul>
<p>35. Quel mécanisme avez-vous mis en place pour mener à bien ces actions ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif organisationnel</li> <li>- Textes</li> <li>- Parties prenantes et leurs rôles</li> <li>- Mécanisme de coordination et de suivi</li> </ul>
<p>36. Les parties prenantes jouent-ils pleinement leurs rôles ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Expliquez.</p>
<p>37. Quelles analyses faites-vous du phénomène de la migration en lien avec les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'insécurité</li> <li>b. La stabilité de votre zone</li> <li>c. Le développement de votre collectivité</li> <li>d. En lien avec la gestion des frontières</li> <li>e. En lien avec les relations bilatérales</li> </ol>
<p>38. Quels sont les principaux défis que pose la migration dans votre mission d'assurer la défense et la sécurité de la population ?</p>
<p>39. Parlez-nous spécifiquement du trafic des êtres humains</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. L'ampleur du phénomène dans votre localité</li> <li>b. Les zones les plus touchées</li> <li>c. Les catégories de personnes victimes (jeunes, femmes, enfants, jeunes filles ?)</li> <li>d. Les mobiles des trafiquants</li> <li>e. Les statistiques</li> <li>f. Les routes du trafic et les destinations</li> <li>g. Les moyens de lutte</li> <li>h. L'efficacité des actions</li> <li>i. Les insuffisances à corriger</li> </ol>
<p>40. Quelles sont les causes structurelles de la migration dans cette zone ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facteurs économiques : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez-les principaux.</li> <li>- Facteurs socio-démographiques : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez les principaux</li> <li>- Facteurs environnementaux : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui, citez les principaux</li> </ul>
<p>41. Quels types de risques rencontrent les migrants sur les routes de la migration d'après les informations dont vous disposez ?</p>
<p>42. Quel sort est réservé généralement aux migrants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les zones ou pays d'accueil (pour ceux qui partent de votre localité pour s'installer dans d'autres régions ou pays)</li> <li>- Dans votre localité (les migrants en provenance d'autres régions et d'autres pays)</li> </ul>
<p>43. Quel est l'impact de la migration sur les zones de départ ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effets positifs</li> <li>- Effets négatifs</li> </ul>
<p>44. Que prévoient les politiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour renforcer et capitaliser les effets positifs</li> <li>- Pour combattre les effets négatifs cités</li> </ul>

45. Quelle appréciation faites-vous de l'efficacité de ces politiques
46. La Stratégie Nationale de la Migration est-elle à la hauteur des défis ? Doit-elle être revue ? Si oui, indiquez les points à revoir.
47. Quels sont vos limites et insuffisances dans la gestion de la migration dans votre collectivité ?
48. Quelle appréciation faites-vous globalement de la gouvernance de la migration au Burkina en général et de la migration dans votre collectivité en particulier ? Expliquez.
49. Quelles approches institutionnelles nationale et régionale préconisez-vous pour que soit assurée la sécurité humaine dans la dynamique migratoire qui prévaut au BF ?

#### Annexe 4 : liste des entretiens

Nom et Prénom	Région	Commune	Structure	Fonction	Téléphone
ABDALA O. ABDOURAMANE	Sahel	Tinakoff	Association Itous Ohar	Chargé de communication	73448706
ABOBA AG ATTACHER	Sahel	GoromGorom	Association des Jeunes Unis pour le Développement de l'Oudalan (AJUDO)	Membre	51587823
BADO JULES	Nord	Ouahigouya	Association pour l'Epanouissement de l'Enfant et de la femme dans le Nord	Professeur	70723369/ 76763018
BAMOGO MOUSSA	Centre-Nord	Kaya	Christian Service International	Coordonnateur communal	76291587
BISSIRI AWA	Centre-Nord	Kaya	IQRA Burkina Faso	Coordonnatrice	78813296
DICKO SAADOU	Sahel	Dori	Association Gonral et Sawraabé	Secrétaire exécutif	70672106
HAMIDOU SALOU	Sahel	Oursi	Mairie	1er vice-président de la délégation spéciale	75522336
ILBOUDO	Nord	Ouahigouya	Syndicat	Educateur social	70443097
SAYAOGO SIMEON	Nord	Ouahigouya	Direction de l'Etat Civil et des Affaires Générales	Directeur par intérim	72853070
SIMPORE ADAMA	CentreNord	Kaya	Mairie	1er vice-président de la délégation spéciale	70727057
SOURA ABDOULAYE	Sahel	Dori	Action pour la Culture du Développement Naangue (ACD/NAANGUE)	Coordonnateur	70241188
TAMBOURA A ADAMA	Sahel	Djibo	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Hommes et des Peuples (MBDHP) de Soum	Président	76287428
TAMBOURA SIDIKI	Sahel	Djibo	Mairie	1er vice-président de la délégation spéciale	76436664

THIOMBIANO NASSANDJA	Sahel	Djibo	Association pour l'Unité de la Jeunesse et le Développement en Afrique (UNIJED-Afrique)	Responsable terrain	75249600
ZAMTAKO MOUSSA	Centre Nord	Kaya	Gouvernorat	1er vice- président de la délégation spéciale régionale	70207700

#### **Annexe 5 : liste des documents consultés**

- Bérénice Boukaré, Incidences des « ruées vers l'or » sur le développement au Mali et au Burkina Faso : Effets multidimensionnels de la migration sur les sites aurifères ;
- DTM, (2022), Matrice de suivi des déplacements au Burkina Faso, rapport N°51 ;
- Franza Drechsel, Bettina Engels & Mirka Schäfe (2018), « Les mines nous rendent pauvres » : l'exploitation minière industrielle au Burkina Faso ;
- HCR (2021), Itinéraires vers la méditerranée occidentale et centrale
- INSD, (2022), Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, synthèse des résultats définitifs ;
- Mixed Migration Centre, (2019), Migration mixte en Afrique de l'Ouest en 2030, Résultats de l'atelier d'élaboration de scénarios sur la migration mixte, Abidjan, RCI ;
- OCDE/ISSP (2017), Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Burkina Faso, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris ;
- Organisation internationale pour les migrations OIM, (2016), Migration au Burkina Faso, profil migratoire 2016 ;
- Organisation internationale pour les migrations OIM, (2019), Dynamiques migratoires vers les sites d'orpaillage au Burkina Faso : le cas des sites de Warwéogo et Galgouli ;
- Organisation internationale pour les migrations OIM, 2017, Gestion de la migration et des frontières ;
- Organisation internationale pour les migrations OIM, Rapport d'évaluation sur les données relatives à la migration au Burkina Faso

#### **Annexe 6 : liste des sites web visités**

- CESA : [Centre d'études stratégiques de l'Afrique \(africacenter.org\)](http://africacenter.org)
- Conseil européen : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/saving-lives-sea/>
- Conseil européen : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/eu-migration-policy/central-mediterranean-route/>
- OCHA, [OCHA \(unocha.org\)](http://unocha.org).

- **OIM Burkina** : [Burkina Faso | Organisation internationale pour les migrations \(iom.int\)](https://www.iom.int/fr/burkina-faso)
- **ONU Info** : <https://news.un.org/fr/story/2022/07/1124602>
- **UNHCR** : <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2022/6/62a36b14a/statistiques-hcr-traversees-mediterranee-revelent-nombre-croissant-morts.html>